

# Rapport sur la santé, sécurité et développement durable

Index du contenu GRI

2018

# Rapport sur la santé, sécurité et développement durable

Les rapports 2018 de santé, sécurité et développement durable (SSDD) d'IAMGOLD sont communiqués dans notre rapport Global Reporting Initiative (GRI) et notre rapport sur nos efforts pour faire avancer les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU dans nos communautés hôtes. Nous avons inclus un message de notre président et chef de la direction, Stephen J.J. Letwin, et une mise à jour de nos cibles et réalisations pour 2018 et 2019.

## Contenu

<b>1</b>	Message du président
<b>3</b>	Cibles et réalisations
<b>5</b>	Éléments généraux d'information
<b>13</b>	Normes économiques
<b>25</b>	Normes environnementales
<b>54</b>	Normes sociales

# Message du président



**Stephen J. J. Letwin**  
Président et chef de la direction

En 2018, IAMGOLD s'est efforcée de bâtir l'avenir tout en gardant l'accent sur la création d'une valeur actionnariale supérieure. En plus d'atteindre ses prévisions de production, elle a augmenté ses réserves prouvées et probables de 23 % et réalisé des études de faisabilité rigoureuses pour les projets Côté Gold et Boto, tout en conservant un état de la situation financière fort. Durant cette même année, elle a aussi déclaré des réserves à Saramacca et commencé la mise en valeur. En outre, elle a annoncé une première estimation des ressources de Monster Lake, de Borosi Est et de Gossey, et a obtenu un succès considérable à ses projets d'exploration primaire Nelligan et Diakha-Siribaya.

IAMGOLD a entamé 2019 en se concentrant sur les améliorations opérationnelles, l'avancement des travaux d'ingénierie et l'atténuation des risques à ses projets. Elle croit en la valeur positive et transformatrice de Côté Gold, mais a reporté la décision de construction jusqu'à ce que la conjoncture soit plus favorable et stable. Pour s'adapter aux conditions du marché et démontrer sa valeur, la stratégie de l'entreprise consiste à faire en sorte qu'elle soit autofinancée, autosuffisante et constamment rentable, pour ainsi assurer une croissance constante tout en maintenant ses normes strictes en matière de santé et sécurité.

IAMGOLD exerce ses activités selon sa philosophie Zéro Incident, qui représente son engagement à s'efforcer constamment à atteindre les normes les plus élevées en santé et sécurité, à réduire au minimum son impact environnemental et à travailler en coopération avec ses communautés hôtes. Le rapport 2018 sur la santé, sécurité et développement durable d'IAMGOLD décrit nombre des initiatives importantes qu'elle a entreprises pour veiller à ce qu'elle laisse un héritage positif et durable.

Dans un monde qui se tourne vers une économie à faibles émissions de carbone, IAMGOLD est fière de son engagement à l'égard du développement durable. Ultimement, la lutte contre les changements climatiques exige que l'industrie minière priorise une consommation énergétique responsable, améliore son efficacité et explore de nouvelles options de remplacement des combustibles et d'énergie renouvelable. IAMGOLD travaille tant au niveau international que local pour faire avancer ces priorités et réduire son empreinte carbone. Elle a beaucoup investi dans l'infrastructure d'énergie solaire à ses sites miniers au Suriname et au Burkina Faso.

À sa mine Essakane au Burkina Faso, IAMGOLD exploite la plus grande centrale hybride solaire thermique du monde, qui est également l'une des plus grandes centrales solaires en Afrique subsaharienne. En 2018, l'entreprise a mis en service cette centrale photovoltaïque de 15,12 mégawatts-crête (MWC), qui fournira à Essakane une électricité à prix concurrentiel et sans carbone pour les années à venir. La centrale a créé 40 emplois permanents et devait à l'origine contribuer à diminuer la consommation de carburant d'environ 6 millions de litres par année et à réduire les émissions annuelles de CO<sub>2</sub> de près de 18 500 tonnes. Au 31 décembre 2018, après seulement sept mois en service, la centrale solaire a dépassé les attentes en économisant environ 3,9 millions de litres de carburant et en réduisant les émissions de dioxyde de carbone d'approximativement 12 000 tonnes. De plus, IAMGOLD a reçu le prix Vers le développement minier durable en excellence environnementale de la part de l'Association minière du Canada pour son projet solaire à Essakane en 2019.

La santé et la sécurité sont au cœur de l'engagement sans relâche à l'égard de Zéro Incident. Pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire, IAMGOLD est consciente qu'il faut aller au-delà des politiques et des procédures : il faut bâtir une culture de santé et sécurité aux côtés des employés et promouvoir la santé et le bien-être des communautés locales.

L'entreprise a mis en place un bon nombre d'initiatives pour améliorer ses résultats en santé et sécurité en 2019. En 2018, elle a été en mesure d'améliorer et son taux total d'incidents enregistrables (TIE) et son taux de perte de temps en raison d'accident (PTA) comparativement à 2017. À la fin de 2018, elle a enregistré un taux TIE de 1,13 et un taux PTA de 0,24, soit une diminution respective de 21 % et de 17 %. Par contre, le taux de jours d'absence, restrictions et transferts (JART) a augmenté de 21 % par rapport à 2017. D'un point de vue opérationnel, Westwood continue de connaître des difficultés quant à ses résultats en santé et sécurité. Les taux TIE et JART de Westwood ont augmenté respectivement de 68 % et 45 %, tandis que les résultats en santé et sécurité de Rosebel sont demeurés stables par rapport à 2017. IAMGOLD se concentre sur l'amélioration de ses pratiques en santé et sécurité à l'échelle mondiale, en mettant un accent particulier sur Westwood et Rosebel.

“

**La santé et la sécurité sont au cœur de l'engagement sans relâche à l'égard de Zéro Incident. Pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire, IAMGOLD est consciente qu'il faut aller au-delà des politiques et des procédures : il faut bâtir une culture de santé et sécurité aux côtés des employés et promouvoir la santé et le bien-être des communautés locales.”**

En 2018, l'entreprise a révisé ses normes et procédures en santé et sécurité et a mis en place un nouveau système de santé et sécurité qui reflète son engagement à améliorer sa performance globale en santé et sécurité. La politique de santé et sécurité d'IAMGOLD établit les principes et l'engagement pour gérer les risques en santé et sécurité dans toute l'entreprise. Le but de la nouvelle norme en santé et sécurité est de concrétiser le cadre conceptuel, c'est-à-dire traduire la stratégie de santé et sécurité d'IAMGOLD en actions concrètes. Pour faciliter l'atteinte de ce but, un alignement organisationnel doit être en place à l'échelle de toute l'entreprise par rapport à la gestion en santé et sécurité et la promotion d'une culture de santé et sécurité. La mise en œuvre de cette norme harmonisera la conformité aux normes internationales rigoureuses à tous les sites de l'entreprise. IAMGOLD a aussi priorisé la mise en place du programme Mind Body Achievement (MBA) pour renforcer et bien ancrer la culture de santé et sécurité à toutes ses exploitations.

En plus d'investir dans le mieux-être mental et physique de ses employés, elle met également l'accent sur la disponibilité de soins de santé de qualité dans ses communautés hôtes. En 2018, IAMGOLD a investi 1,35 million de dollars au Suriname pour améliorer l'accès de la communauté à des soins médicaux de haute qualité. Une partie de ces fonds a servi au don d'un mammographe tridimensionnel à l'hôpital universitaire de Paramaribo. Bien que le cancer du sein soit l'une des principales causes de décès chez les patientes au Suriname, l'hôpital ne disposait pas d'un mammographe opérationnel depuis 2015. En contribuant à la détection précoce et au meilleur traitement du cancer du sein, le don d'IAMGOLD participe directement à l'amélioration des soins de santé au Suriname. L'entreprise a également fait don d'un système à ultrasons de pointe à ce même hôpital, qui est le seul centre médical ouvert en tout temps au Suriname. Trois des quatre appareils à ultrasons étaient défectueux et irréparables. Grâce à ce don, l'hôpital peut maintenant fournir des diagnostics précis à ses patients. Le reste des fonds a servi à acheter du matériel médical et des produits consommables pour les cliniques locales.

Fournir un accès à une éducation inclusive de qualité est fondamental à l'engagement d'IAMGOLD à l'égard du bien-être économique et général de ses communautés hôtes. En 2018, IAMGOLD a renouvelé son engagement financier à l'égard de l'Université Laurentienne à Sudbury, en Ontario. Au cours des cinq prochaines années, IAMGOLD versera 2 millions de dollars pour la construction d'un espace de collaboration pour les étudiants de l'Édifice de recherche, d'innovation et de génie Cliff Fielding de l'Université. Bien que cet Édifice ait officiellement ouvert ses portes en septembre 2018, le Carrefour étudiant de génie IAMGOLD a été inauguré en avril 2019. Les fonds serviront aussi à la modernisation des laboratoires de génie, à la mise à niveau de la technologie et du matériel, à la recherche et aux bourses d'études.

IAMGOLD s'engage à respecter le milieu naturel, à nouer de robustes partenariats communautaires et à accorder la priorité à la santé et la sécurité de ses employés. Zéro Incident est autant un but qu'un parcours. Pour tenir ses engagements, l'entreprise tisse des partenariats significatifs avec ses pays hôtes, les communautés, la société civile et, surtout, ses employés. Sa vision appuie ses efforts pour lancer des programmes de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) qui produisent de réels effets. La perspective de RSE dans l'industrie minière mondiale a changé, passant de droit d'exploitation à permis d'exploitation, et enfin à privilège d'exploitation dans les communautés hôtes. Du point de vue d'IAMGOLD, les bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ont toujours fait partie de la façon dont elle exerce ses activités. L'entreprise a déployé beaucoup d'efforts pour repenser le modèle minier traditionnel tout en demeurant rentable et pérenne dans un contexte de nouvelles réalités environnementales et opérationnelles.

Salutations,



**Stephen J. J. Letwin**

Président et chef de la direction

# Cibles et réalisations

OBJECTIFS DE 2018	SURVOL	ÉTAT
Réaliser une EIES pour Boto et obtenir tous les permis environnementaux applicables	●	Le processus d'EIES, amorcé en juin 2015, a été achevé en 2018. Obtenir tous les permis environnementaux applicables. La délivrance du permis d'exploitation minière demeure en suspens.
Mener une étude de pré faisabilité du projet de lixiviation en tas d'Essakane	●	L'étude de pré faisabilité du projet de lixiviation en tas d'Essakane a été achevée en juillet 2018.
Signer l'entente sur les répercussions et les avantages (« ERA ») avec les partenaires des Premières Nations pour le projet Côté Gold	●	IAMGOLD a signé une ERA avec la Première Nation de Mattagami et la Première Nation Flying Post relativement à la mise en valeur et à l'exploitation du projet en coentreprise Côté Gold en avril 2019. La mise à exécution de l'ERA, ainsi que les pourparlers avec les autres communautés autochtones, notamment la Nation métisse de l'Ontario, demeurent la priorité.
Améliorer la performance en santé et sécurité	◐	IAMGOLD a mis en œuvre des programmes visant à améliorer la performance en santé et sécurité dans l'ensemble de la société. Depuis 2017, le taux total d'incidents enregistrables (TIE) et le taux de fréquence de blessures ou incidents occasionnant des jours d'absence ont connu une amélioration, passant respectivement de 1,43 à 1,13 et de 0,29 à 0,24 en 2018. Aucun décès n'est survenu en 2018.
Conception des cadres de référence en matière de santé et sécurité et de développement durable axée sur la collaboration	●	Les normes sur la santé et sécurité et sur le développement durable ont fait l'objet d'une mise à jour en 2017. Dans le cadre de la mise en œuvre de la norme sur le développement durable, une évaluation des écarts a été menée dans l'ensemble de la société en 2018. Une séance de conception collaborative a eu lieu à Toronto à l'automne de 2018 de concert avec Watershed Partners afin d'établir une nouvelle conception des cadres conceptuels en santé et sécurité et en développement durable. Les travaux visant à définir davantage ces cadres se poursuivent.
Achèvement de l'examen sur les effets environnementaux et commencement du processus d'obtention de permis pour le projet Côté Gold en Ontario	●	Au cours du quatrième trimestre de 2018, les gouvernements fédéral et provincial ont indiqué qu'ils acceptaient la conclusion de l'examen sur les effets environnementaux, c'est-à-dire que le plan de mine révisé aurait moins de répercussions sur l'environnement et que, par conséquent, aucun autre processus d'approbation sur le plan environnemental n'était requis. En outre, un grand nombre de processus d'obtention de l'approbation des gouvernements fédéral et provincial pour des questions liées à l'environnement ont été amorcés en 2018, tel qu'il est exigé pour construire et exploiter le projet. En décembre 2018, le plan de fermeture de la mine, dont l'approbation devrait être obtenue avant le commencement des travaux de construction, a été approuvé au niveau provincial.
Achèvement de la mise à jour du plan de fermeture de la mine	●	Les plans de fermeture et de réhabilitation des mines de Rosebel et de Côté Gold ont été achevés et approuvés par les gouvernements respectifs en 2018.
Lancement de la phase 2 du projet Triangle d'eau	◐	La phase 1 du projet Triangle d'eau sera achevée sous peu. Les partenaires du projet entretiennent des pourparlers avec d'éventuels bailleurs de fonds pour la phase 2.

● Réalisé

◐ Partiellement réalisé

○ Non réalisé

## OBJECTIFS DE 2019

**UN SDG 8 : Travail décent et croissance économique**

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et au travail décent pour tous

Mettre en œuvre l'ERA conclue avec la Première Nation de Mattagami et la Première Nation Flying Post.

**UN SDG 10 : Inégalités réduites**

Réduire les inégalités entre les pays et les communautés

L'ERA comprend des engagements et des dispositions visant l'emploi, la formation et l'octroi de contrats, ainsi qu'un cadre pour soutenir la délivrance de permis. Elle représente l'engagement d'IAMGOLD en ce qui a trait au développement durable du projet Côté Gold.

**UN SDG 11 : Villes et communautés durables**

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

**UN SDG 12 : Consommation et production responsables**

Établir des modes de consommation et de production durable

Continuer les démarches de permis pour le projet Côté Gold en Ontario.

Les activités d'IAMGOLD s'inscrivent dans son engagement en matière de pratiques commerciales responsables et de conformité aux lois. L'objectif de la production responsable consiste à atteindre les normes les plus élevées en santé et sécurité humaine, à réduire au minimum l'impact environnemental et à travailler en collaboration avec les communautés hôtes.

**UN SDG 12 : Consommation et production responsables**

Établir des modes de consommation et de production durable

Obtenir le permis minier pour soutenir la mise en valeur du projet Boto au Sénégal.

Les activités d'IAMGOLD s'inscrivent dans son engagement en matière de pratiques commerciales responsables et de conformité aux lois. L'objectif de la production responsable consiste à atteindre les normes les plus élevées en santé et sécurité humaine, à réduire au minimum l'impact environnemental et à travailler en collaboration avec les communautés hôtes.

**UN SDG 11 : Villes et collectivités durables**

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Mettre à jour le plan de fermeture d'Essakane.

Chaque mine possède une durée de vie limitée, et son éventuelle fermeture peut contribuer à d'importants changements sociaux, économiques et environnementaux dans le milieu hôte, notamment en ce qui a trait à la faune et la flore, ainsi que les communautés hôtes. Tous les sites d'IAMGOLD doivent absolument disposer d'un plan de fermeture afin que les priorités et préoccupations sociales et économiques soient prises en compte dans celui-ci.

**UN SDG 7 : Énergie propre et d'un coût abordable**

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Mettre en œuvre un éventuel projet visant la biomasse à la mine Rosebel.

Ultimement, la lutte contre les changements climatiques exige que l'industrie minière priorise une consommation énergétique responsable, améliore son efficacité et explore de nouvelles options de remplacement des combustibles et d'énergie renouvelable. IAMGOLD travaille tant au niveau international que local pour faire avancer ces priorités et réduire son empreinte carbone.

**UN SDG 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

Prendre d'urgence des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

**UN SDG 3 : Bonne santé et bien-être**

Promouvoir le bien-être et un mode de vie sain pour tous les âges

Continuer la mise en œuvre du programme Mind Body Achievement d'Axiome afin de sensibiliser davantage les gens à tous nos sites.

Pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire, IAMGOLD est consciente qu'il faut aller au-delà des politiques et des procédures : il faut bâtir une culture de santé et sécurité aux côtés des employés et promouvoir la santé et le bien-être des communautés locales.

**UN SDG 9 : Industrie, innovation et infrastructure**

Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Conclure la participation au Programme de croissance propre de Ressources naturelles Canada, c'est-à-dire la production et l'utilisation de résidus désulfurés comme recouvrement pour le parc à résidus de la mine Westwood.

**UN SDG 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

**UN SDG 12 : Consommation et production responsables**

Établir des modes de consommation et de production durable

Amorcer la mise en œuvre des principes d'exploitation minière responsable du World Gold Council à tous les sites d'IAMGOLD en exploitation.

# Index du contenu GRI – Rapport 2018 sur la SSDD d'IAMGOLD

IAMGOLD prépare son rapport sur la santé, sécurité et développement durable conformément aux normes de Global Reporting Initiative (GRI), selon l'option de conformité essentielle dans le tableau suivant, bien que nous n'ayons pas obtenu une vérification externe de ce rapport.

## GRI 101 : Principes généraux 2016

### Éléments généraux d'information

Profil de l'organisation			
Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires		
102-1	Nom de l'organisation	IAMGOLD Corporation	
102-2	Activités, marques, produits et services	a. Une description des activités de l'organisation	IAMGOLD est une société minière de rang intermédiaire possédant quatre mines d'or situées sur trois continents. À sa solide base d'actifs stratégiques en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest s'ajoutent des projets de mise en valeur et d'exploration, et l'entreprise continue d'évaluer des occasions d'acquisition.
		b. Les marques, produits et services, notamment une explication de tout produit ou service qui est interdit dans certains marchés	Le produit principal de l'organisation est l'or.
102-3	Lieu géographique du siège	a. Le lieu géographique du siège de l'organisation	Le siège social d'IAMGOLD est situé à Toronto, en Ontario.
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	a. Le nombre de pays dans lesquels l'organisation est présente et le nom des pays où ses activités sont importantes et/ou pertinentes pour les enjeux couverts par le rapport	<p><b>Mines aurifères :* Essakane, Burkina Faso Rosebel, Suriname Westwood (Québec), Canada</b></p> <p><b>Projets de mise en valeur : Côté Gold (Ontario), Canada Boto, Sénégal</b></p> <p><b>Projets d'exploration : Pitangui, Brésil Nelligan, Canada Monster Lake, Canada Loma Larga, Équateur Camp Caïman, Guyane Siribaya, Mali Borosí Est, Nicaragua</b></p> <p><b>Bureaux d'exploration : Burkina Faso, Brésil, Canada, Colombie, Mali, Pérou, Sénégal, Suriname</b></p> <p><b>Coentreprises :** Sadiola, Mali Yatéla, Mali</b></p> <p>* Représentent des exploitations importantes pertinentes aux sujets du développement durable abordés dans le présent rapport. ** La performance en santé, sécurité et développement durable de ses coentreprises est abordée dans le rapport de développement durable d'AngloGold Ashanti Limited (anglais seulement) à l'adresse <a href="http://www.anglogoldashanti.com/investors/annual-reports">www.anglogoldashanti.com/investors/annual-reports</a>.</p> <p>Annual Information Form, Item I, page 40 (anglais seulement)</p>
102-5	Capital et forme juridique	a. La nature du capital et de la forme juridique	Annual Information Form, Item I, page 12 (anglais seulement)
102-6	Marchés desservis	a. Les marchés desservis, notamment : i. les lieux géographiques où sont proposés les produits et les services ; ii. les secteurs d'activité ; iii. les types de clients et de bénéficiaires	Annual Information Form, Item III, page 135 (anglais seulement)

## Profil de l'organisation

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
102-7	Taille de l'organisation					
	a. Le nombre total d'employés	1 180	2 425	669	168	218
	b. Les ventes nettes (pour les organisations du secteur privé) ou les revenus nets (pour les organisations du secteur public)	Revenu net de 1 111,0 M\$ US				
	c. La capitalisation totale (pour les organisations du secteur privé) répartie en termes de dettes et de fonds propres	Dettes : 1 168,4 M\$ Capitaux propres : 2 792,6 M\$				
	d. La quantité de produits ou de services fournis	Production aurifère attribuable (incluant les coentreprises) : 882 000 oz. Production aurifère attribuable (excluant les coentreprises) : 821 000 oz.				
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
	a. Le nombre total d'employés par contrat de travail (permanent et temporaire), par genre	Total d'employés permanents hommes : 955	Total d'employés permanents hommes : 1 562	Total d'employés permanents hommes : 605	Total d'employés permanents hommes : 89	Total d'employés permanents hommes : 143
		Total d'employés permanents femmes : 98	Total d'employés permanents femmes : 208	Total d'employés permanents femmes : 60	Total d'employés permanents femmes : 61	Total d'employés permanents femmes : 29
		Total d'employés temporaires hommes : 96	Total d'employés temporaires hommes : 613	Total d'employés temporaires hommes : 1	Total d'employés temporaires hommes : 6	Total d'employés temporaires hommes : 32
		Total d'employés temporaires femmes : 31	Total d'employés temporaires femmes : 97	Total d'employés temporaires femmes : 3	Total d'employés temporaires femmes : 12	Total d'employés temporaires femmes : 14
	b. Le nombre total d'employés par contrat de travail (permanent et temporaire), par région	Total d'employés permanents (Suriname) : 1 053	Total d'employés permanents (Burkina Faso) : 1 770	Total d'employés permanents (Québec) : 665	Total d'employés permanents (Toronto) : 72 Total d'employés permanents (Longueuil) : 78	Total d'employés permanents (Afrique de l'Ouest) : 93 Total d'employés permanents (Amérique du Sud) : 61 Total d'employés permanents (Canada) : 18
		Total d'employés temporaires (Suriname) : 127	Total d'employés temporaires (Burkina Faso) : 710	Total d'employés temporaires (Québec) : 4	Total d'employés temporaires (Toronto) : 11 Total d'employés temporaires (Longueuil) : 7	Total d'employés temporaires (Afrique de l'Ouest) : 24 Total d'employés temporaires (Amérique du Sud) : 8 Total d'employés temporaires (Canada) : 14

## Profil de l'organisation

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
102-8 (suite) Informations concernant les employés et les autres travailleurs (suite)	c. Le nombre total d'employés par type d'emploi (à temps plein et à temps partiel), par genre	Total d'employés à temps plein hommes : 1 051	Total d'employés à temps plein hommes : 2 175	Total d'employés à temps plein hommes : 606	Total d'employés à temps plein hommes : 91	Total d'employés à temps plein hommes : 175
		Total d'employés à temps plein femmes : 129	Total d'employés à temps plein femmes : 305	Total d'employés à temps plein femmes : 63	Total d'employés à temps plein femmes : 72	Total d'employés à temps plein femmes : 41
		Total d'employés à temps partiel hommes : 0	Total d'employés à temps partiel hommes : 0	Total d'employés à temps partiel hommes : 0	Total d'employés à temps partiel hommes : 0	Total d'employés à temps partiel hommes : 0
		Total d'employés à temps partiel femmes : 0	Total d'employés à temps partiel femmes : 0	Total d'employés à temps partiel femmes : 0	Total d'employés à temps partiel femmes : 0	Total d'employés à temps partiel femmes : 2
	d. Si un pourcentage significatif des activités de l'organisation est réalisé par des travailleurs qui ne sont pas des employés. Le cas échéant, une description de la nature et du volume de travail réalisé par les travailleurs qui ne sont pas des employés	531 travailleurs (non-employés). La plupart sont des postes techniques ; quelques rôles administratifs.	55,16 % du travail est effectué par des non-employés.	Entretien des locaux des bâtiments. Sûreté au site. Transport du minerai. Travaux souterrains spécialisés.	Toutes les activités sont réalisées par des employés.	Toutes les activités sont réalisées par des employés.
e. Toutes les variations significatives des chiffres déclarés dans les Éléments d'information 102-8-a, 102-8-b et 102-8-c (telles que des variations saisonnières)	Sans objet					
f. Une explication des modalités de compilation des données, notamment toutes les hypothèses émises	Permanent = employés à contrat permanent, à durée indéterminée ; Temporaire = employés à contrat temporaire, à durée déterminée ; Temps plein = 40 heures/semaine ; Temps partiel = < 40 heures/semaine.					
102-9 Chaîne d'approvisionnement	a. Une description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation, notamment ses éléments principaux et leur lien avec les activités de l'organisation, ses marques, produits et services principaux	<p>Chez IAMGOLD, le Service de la chaîne d'approvisionnement mondiale est responsable d'établir des contrats pour les dépenses les plus importantes, tandis que chacune des unités d'affaires est responsable de l'approvisionnement opérationnel (bons de commande, soumissions pour des dépenses inférieures, etc.). IAMGOLD priorise l'approvisionnement local dans la mesure du possible.</p> <p>Par souci de transparence, voici ses cinq plus importants fournisseurs en termes de dépenses à l'échelle de tous ses sites :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Vivo Energy Burkina</li> <li>2. BIA Overseas SA</li> <li>3. Sol Suriname N.V.</li> <li>4. Maxam Burkina Faso SARL</li> <li>5. Oryx Burkina Faso SA</li> </ol>				
102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	a. Les modifications significatives de la taille de l'organisation, de sa structure, de sa propriété ou de sa chaîne d'approvisionnement, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. les modifications du lieu géographique des opérations, ou les modifications de ces opérations, notamment l'ouverture, la fermeture et l'extension de locaux ;</li> <li>ii. les changements de la structure du capital social et d'autres formes de capital, de la maintenance et des opérations de transformation (pour les organisations du secteur privé) ;</li> <li>iii. les changements de lieu géographique des fournisseurs, de la structure de la chaîne d'approvisionnement ou des relations avec les fournisseurs, notamment leur sélection et la fin de leur implication</li> </ul>	Aucun changement important.				

## Profil de l'organisation

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
102-11 <b>Principe de précaution ou approche préventive</b>	a. Si et dans quelle mesure l'organisation applique le principe de précaution ou l'approche préventive. (G4-14)	IAMGOLD applique une approche préventive aux interventions en cas d'urgence. La politique d'IAMGOLD exige de la part de tous les travailleurs du site de déclencher les mesures d'intervention d'urgence lorsque nécessaire.  Des plans de gestion de crises (PGC) ont été préparés dans toute l'organisation pour définir les rôles et fournir des lignes directrices pour une gestion réussie et professionnelle des crises. Ces plans ont été audités à l'externe, conformément aux exigences de la norme Vers le développement minier durable (VDMD).
102-12 <b>Initiatives externes</b>	a. Une liste des chartes, principes ou autres initiatives économiques, environnementales et sociales développées en externe auxquels l'organisation se conforme ou qu'elle approuve	Section Programmes de l'industrie, site Web de SSDD
102-13 <b>Adhésion à des associations</b>	a. Une liste des principales adhésions à des associations sectorielles ou à d'autres associations, ainsi qu'aux organisations de défense des droits nationales ou internationales	Section Programmes de l'industrie, site Web de SSDD

## Stratégie

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
102-14 <b>Déclaration du décideur le plus haut placé</b>	a. Une déclaration émanant du décideur le plus haut placé au sein de l'organisation (tel que le Directeur Général, le président du conseil ou un poste de Direction Générale équivalent) concernant la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie de gestion du développement durable	Consulter le message du président et les cibles et réalisations de 2018.

## Éthique et intégrité

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
102-16 <b>Valeurs, principes, normes et règles de conduite</b>	a. Une description des valeurs, principes, normes et règles de conduite de l'organisation	L'engagement par rapport à Zéro Incident représente la philosophie qui sous-tend les activités d'IAMGOLD. IAMGOLD croit que l'exploitation minière responsable et la responsabilisation par rapport aux gestes qu'elle pose sont au cœur de son identité et elle s'efforce de donner le pouvoir d'agir à tous ceux qui ont un intérêt et un désir de participer à sa réussite.  <b>Gouvernance d'entreprise</b> - site Web d'IAMGOLD <b>Politiques pertinentes</b> - site Web de SSDD <b>Politiques de SSDD</b> - site Web de SSDD
102-17 <b>Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques</b>	a. Une description des mécanismes internes et externes pour : i. obtenir des conseils sur le comportement éthique et conforme à la loi et sur l'intégrité morale au sein de l'organisation ; ii. faire part de ses préoccupations concernant un comportement contraire à l'éthique ou à la loi et l'intégrité morale au sein de l'organisation	IAMGOLD mène ses activités en observant des principes de transparence, d'équité, d'honnêteté, d'intégrité et de respect et s'efforce de garantir à ses employés, entrepreneurs, représentants et au public qu'ils peuvent signaler de présumés méfaits sans risque de représailles.  Ces valeurs sont reflétées dans la politique en matière de dénonciation d'IAMGOLD, le Code de déontologie et d'éthique et la politique anticorruption.  Le Service d'audit interne d'IAMGOLD est une fonction d'évaluation établie pour examiner et évaluer, de façon indépendante, les systèmes, les processus et les activités de l'entreprise, à des fins d'assurance auprès du comité d'audit du conseil d'administration. Le Service fournit aussi une évaluation des risques, une évaluation des contrôles, des enquêtes et d'autres services à la direction.  KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. fournit des services d'audit à IAMGOLD pour assurer que l'information financière est conforme aux IFRS et qu'elle dispose de contrôles internes appropriés concernant l'information financière.

## Gouvernance

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
102-18 Structure de gouvernance (G4-34)	<p>a. La structure de gouvernance de l'organisation, notamment les comités de l'organe de gouvernance le plus élevé</p> <p>b. Les comités responsables de la prise de décision concernant les enjeux économiques, environnementaux et sociaux</p>	<p>L'objectif du comité sur la sécurité, l'environnement et les réserves du conseil d'administration est d'assister le conseil dans l'exercice de ses responsabilités en matière de santé, sécurité, environnement et communauté pour tous les projets et toutes les propriétés d'IAMGOLD.</p> <p>Gouvernance d'entreprise</p> <p>Charte du comité sur la SER</p>
102-20 Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	<p>a. Si l'organisation a désigné un ou plusieurs postes de direction comme ayant la responsabilité des enjeux économiques, environnementaux et sociaux.</p> <p>b. Si les titulaires de poste rendent compte directement à l'organe de gouvernance le plus élevé</p>	<p>Le vice-président principal, Affaires corporatives, SSDD et Gens, assume la responsabilité au niveau de la haute direction des aspects environnementaux et sociaux (y compris les ressources humaines) et du développement durable. La chef de la direction financière supervise toutes les questions économiques. Le vice-président principal et la chef de la direction financière relèvent tous deux du chef de la direction de l'entreprise.</p>
102-29 Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	<p>a. Le rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans l'identification et la gestion des enjeux économiques, environnementaux et sociaux et de leurs impacts, risques et opportunités, notamment son rôle dans la mise en œuvre de la procédure de diligence raisonnable</p> <p>b. S'il y a recours à la consultation des parties prenantes pour étayer l'identification et la gestion des enjeux économiques, environnementaux et sociaux et de leurs impacts, risques et opportunités par l'organe de gouvernance le plus élevé</p>	<p>Le comité sur la sécurité, l'environnement et les réserves (SER) du conseil d'administration appuie le conseil et le comité d'audit et des finances dans l'exercice de leurs responsabilités en vertu de leur mandat et des lois et règlements applicables dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de santé, sécurité, environnement et communauté. Les responsabilités du comité se limitent principalement à la supervision ou à l'examen des questions, et la direction, plus précisément le vice-président principal, Affaires corporatives, SSDD et Gens, est responsable de l'élaboration et de la mise en place des politiques et des pratiques en santé, sécurité et développement durable.</p> <p>Des évaluations des impacts sociaux et environnementaux sont effectuées sur une base semi-régulière. Tous les sites disposent d'équipes dévouées aux relations avec la communauté qui discutent régulièrement avec les communautés à proximité en vue d'identifier les impacts, les risques et les occasions pour les membres de ces communautés. Les résultats de ces évaluations sont partagés avec le comité sur la SER, mentionné plus haut, y compris tous les hauts dirigeants, dont le vice-président principal, Affaires corporatives, SSDD et Gens, ainsi que le conseil d'administration.</p>

## Engagement des parties prenantes

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
102-40 Liste des groupes de parties prenantes	a. Une liste des groupes de parties prenantes impliquées par l'organisation	IAMGOLD compte des milliers de parties prenantes. Les parties prenantes principales des projets et des exploitations de l'entreprise comprennent, sans s'y limiter, ses employés, ses communautés hôtes, les organisations de la société civile et les gouvernements locaux et nationaux. Au niveau du siège social, la société partage bon nombre des mêmes types de parties prenantes, mais interagit aussi régulièrement avec ses actionnaires et son conseil d'administration.
102-41 Accords de négociation collective	a. Le pourcentage du nombre total d'employés couverts par des accords de négociation collective (utilisation de données de l'Élément d'information 102-7 pour servir de base au calcul du pourcentage)	<p><b>Rosebel</b> : 75 % La convention collective de travail s'applique (pour la durée convenue entre la mine d'or Rosebel et la Rosebel Gold Workers Organization) aux employés syndiqués (membres du syndicat) versant une contribution à la Rosebel Gold Workers Organization.</p> <p>Cependant, en vertu de la section 15 de la loi sur les conventions collectives de travail, ce qui suit s'applique aux employés non syndiqués :</p> <p>« Si la convention collective de travail ne prévoit pas de disposition contraire, l'employeur lié par ladite convention est également tenu, pour la durée de ladite convention, de se conformer aux dispositions concernant les conditions d'emploi des contrats d'emploi, comme mentionné dans ladite convention collective de travail, des employés qui ne sont pas liés à ladite convention collective de travail. »</p> <p>Ainsi, les avantages s'appliquent aux employés syndiqués et aux employés non syndiqués.</p> <p><b>Essakane</b> : 89,68 %</p> <p><b>Westwood</b> : 68 %</p> <p><b>Corporate</b> : 0 %</p> <p><b>Siège social</b> : Sans objet</p>

## Engagement des parties prenantes

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
102-42 Identification et sélection des parties prenantes	a. Les fondements de l'identification et de la sélection des parties prenantes à impliquer	IAMGOLD encourage ses sites à adopter une approche englobante pour identifier les parties prenantes et à ratisser large. Le processus d'identification est un exercice continu auquel participent directement les parties prenantes. IAMGOLD incite ses sites à également porter une attention particulière aux groupes vulnérables qui pourraient autrement être exclus des formes traditionnelles d'engagement. Chaque année, IAMGOLD échange avec des milliers de parties prenantes à l'échelle locale, régionale et nationale dans les pays où elle exerce ses activités.
102-43 Approche de l'implication des parties prenantes	a. L'approche de l'organisation en matière d'implication des parties prenantes, notamment la fréquence d'implication par type et par groupe de parties prenantes, et une indication d'une éventuelle implication menée spécifiquement dans le cadre de la procédure de préparation du rapport	<p>Chaque site possède une approche d'engagement unique. La fréquence et l'ampleur des rencontres dépendent du contexte local, régional et national des parties prenantes. Bien que chaque site ait la flexibilité d'élaborer son propre programme d'engagement, le siège social fournit des lignes directrices dans divers documents, incluant :</p> <p><b>La politique de développement durable</b></p> <p>Le cadre de gestion du développement durable (pas accessible au public).</p> <p>Globalement, l'engagement d'IAMGOLD est guidé par les principes d'honnêteté et de transparence et par le développement de relations significatives. L'engagement est mené tant de façon ponctuelle que systématique. IAMGOLD répond aux questions formulées par les communautés, les sociétés civiles, les sociétés de placement et d'autres organismes. Elle dispose aussi de systèmes de gestion qui établissent les échéanciers relatifs à ses engagements, assurent un suivi des rencontres et mesurent la satisfaction globale en ce qui a trait à ses engagements. IAMGOLD rencontre les parties prenantes dans le cadre de réunions formelles, comme l'assemblée générale annuelle, des journées d'accueil pour la communauté ou des réunions prévues avec les comités consultatifs communautaires. IAMGOLD saisit aussi des occasions informelles, comme des consultations individuelles ou des visites à pied dans les communautés.</p>
102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	a. Les enjeux et préoccupations majeurs qui ont été soulevés lors de l'implication des parties prenantes, notamment :	Les enjeux et préoccupations majeurs portaient principalement sur la santé et sécurité, l'exploitation minière artisanale, la mobilisation des Autochtones, l'approvisionnement local, l'énergie renouvelable et la fermeture minière.
	i. de quelle manière l'organisation a répondu à ces enjeux et préoccupations majeurs, notamment grâce à son reporting ;	Il n'y a actuellement aucune préoccupation majeure. Toutes les préoccupations soulevées par les parties prenantes sont communiquées dans son rapport annuel de SSDD.
	ii. les groupes de parties prenantes ayant soulevé chacun des enjeux et préoccupations majeurs	Non disponible

## Pratique de reporting

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés	a. Une liste de l'ensemble des entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation ou des documents équivalents	Rapport annuel 2018 Annual Information Form
	b. La mention d'une éventuelle entité incluse dans les états financiers consolidés de l'organisation ou des documents équivalents qui n'est pas couverte par le rapport	Sans objet

## Pratique de reporting

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	a. Une explication de la procédure définissant le contenu du rapport et les périmètres de l'enjeu	<p>Dans ce rapport, IAMGOLD présente des informations qu'elle considère importantes pour ses activités et ses parties prenantes. Les questions importantes sont celles concernant la politique de santé et sécurité et la politique de développement durable d'IAMGOLD. Elles comprennent aussi les questions soulevées par ses parties prenantes.</p> <p>Tant au siège social qu'aux sites, IAMGOLD évalue continuellement quelles questions sont importantes pour ses parties prenantes. Ce groupe comprend les employés d'IAMGOLD, les communautés, les gouvernements et d'autres parties touchées ou intéressées.</p> <p>Les systèmes de gestion, comprenant le processus de gestion des risques, identifient des aspects présentant un risque important à une exploitation ou à la Société. Ces aspects sont priorisés pour prévenir les accidents, les impacts sur l'environnement et les incidents qui pourraient toucher les communautés ou d'autres parties prenantes.</p> <p>Les services de développement durable de chaque site d'IAMGOLD mènent leur propre processus d'établissement de l'importance, de façon formelle et informelle, mais surtout par l'entremise de discussions avec les parties prenantes et d'une mise à jour continue des registres de risques, des schémas de parties prenantes, des registres de plaintes et d'autres documents de consultation. Des exercices semblables sont menés au siège social, y compris des analyses, dans le cadre de la planification stratégique, des commentaires des parties prenantes pour déterminer les problèmes immédiats ou sur une base à court, moyen et long terme.</p> <p>Les données ont été fournies pour les exploitations dont IAMGOLD est le propriétaire-exploitant : Westwood, Essakane et Rosebel. La performance en santé, sécurité et développement durable de ses coentreprises Sadiola et Yatéla est abordée dans le rapport de développement durable d'AngloGold Ashanti (anglais seulement) à l'adresse <a href="http://anglogoldashanti.com/sustainability/reports">anglogoldashanti.com/sustainability/reports</a>.</p> <p>Des informations sont fournies dans la mesure du possible pour les bureaux d'exploration, et IAMGOLD travaille à combler les manques d'informations dans les cas où les données ne font pas actuellement l'objet d'un suivi.</p>
	b. Une explication de la manière dont l'organisation a mis en œuvre les principes de reporting pour définir le contenu du rapport	Voir 102-46a.
102-47 Liste des enjeux pertinents	a. Une liste des enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	<p>Voir 102-46a.</p> <p>IAMGOLD poursuit son engagement par rapport à Zéro Incident. Consulter la page des cibles et réalisations pour connaître les objectifs de 2019, et le message du président pour une vue d'ensemble de 2018.</p>
102-48 Réaffirmation des informations	a. L'effet de toute réaffirmation d'informations fournies dans des rapports précédents et les raisons de ces réaffirmations	Il n'y a aucune réaffirmation d'informations provenant du rapport 2017.
102-49 Modifications relatives au reporting	a. Les modifications significatives par rapport aux périodes de reporting précédentes dans la liste des enjeux pertinents et des périmètres des enjeux	IAMGOLD a décidé d'élargir les périmètres de l'enjeu des émissions et publiera des données concernant les émissions d'oxydes d'azote, d'oxydes de soufre et autres émissions atmosphériques significatives.
102-50 Période de reporting	a. La période de reporting correspondant aux informations fournies	Année civile 2018.
102-51 Date du rapport le plus récent	a. Le cas échéant, la date du rapport précédent le plus récent	3 <sup>e</sup> trimestre 2017.
102-52 Cycle de reporting	a. Cycle de reporting	Annuel.
102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport	a. Le point de contact pour les questions relatives au rapport ou à son contenu	<p><b>Benjamin Little</b> Vice-président principal, Affaires corporatives, SSD et Gens ; T : +1 416 360 4743 / Sans frais : 1 888 464 9999 ; <a href="mailto:info@iamgold.com">info@iamgold.com</a></p>
102-54 Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	La déclaration établie par l'organisation, si elle a préparé un rapport en conformité avec les normes GRI	Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle.

## Pratique de reporting

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
102-55 <b>Index du contenu GRI</b>	<p>a. L'index du contenu GRI, qui précise chacune des normes utilisées et répertorie l'ensemble des éléments d'information inclus dans le rapport</p> <p>b. Pour chaque élément d'information, l'index du contenu doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. le numéro de l'élément d'information (pour les éléments d'information couverts par les normes GRI) ;</li> <li>ii. le ou les numéros de page et le ou les URL permettant de consulter les informations, dans le rapport ou dans d'autres documents publiés ;</li> <li>iii. le cas échéant, lorsque cela est permis, le(s) motif(s) d'omission lorsqu'un élément d'information exigé ne peut pas être communiqué</li> </ul>	<p>Cet index du GRI précise chacune des normes utilisées et répertorie l'ensemble des éléments d'information inclus dans le rapport.</p> <p><a href="http://hss.iamgold.com/French/accueil/default.aspx">http://hss.iamgold.com/French/accueil/default.aspx</a></p>
102-56 <b>Vérification externe</b>	<p>a. Une description de la politique et de la pratique actuelle de l'organisation relative à la vérification externe du rapport</p> <p>b. Si le rapport a été vérifié en externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. une référence au rapport, aux déclarations ou aux avis concernant la vérification externe. Si elle n'est pas incluse dans le rapport de vérification externe qui accompagne le rapport de développement durable, une description de ce qui a été vérifié ou non et sur quelles bases, notamment les normes de vérification utilisées, le niveau de vérification obtenu et les éventuelles limites de la procédure de vérification ;</li> <li>ii. la relation entre l'organisation et le prestataire effectuant la vérification ;</li> <li>iii. si et dans quelle mesure l'organe de gouvernance le plus élevé ou les membres de la Direction Générale sont impliqués dans la demande de vérification externe pour le rapport de développement durable de l'organisation</li> </ul>	<p>Actuellement, IAMGOLD ne demande pas une vérification externe de son rapport annuel de SSDD, mais utilise sa fonction d'audit interne (décrite plus haut) dans le cadre de ses processus de gestion des risques et de gestion et de communication d'information. IAMGOLD se conforme aussi à plusieurs autres normes internationales, comme la norme Vers le développement minier durable (VDMD) et la Norme sur l'or libre de conflit, qui demande une vérification externe ; par conséquent, une importante proportion des données communiquées sont vérifiées par des auditeurs externes.</p> <p>Voir ci-dessus.</p>

## Normes économiques

### Performance économique

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	Dans des périodes économiques incertaines, la gestion des indicateurs de performance économique a fourni une stabilité et une sécurité à IAMGOLD.
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : <ol style="list-style-type: none"> <li>i. le lieu où les impacts se produisent ;</li> <li>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires</li> </ol>	La performance économique est le résultat des exploitations et des activités, ainsi que des personnes qui appuient celles-ci à l'échelle de toute la chaîne d'approvisionnement.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	La divulgation de l'information financière est régie par la politique et la norme de divulgation d'IAMGOLD.
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	Une explication détaillée de la manière dont l'organisation gère sa performance économique est fournie dans le rapport annuel 2018 (page 23).
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	La gestion de la performance économique aide l'organisation à conserver de fortes liquidités et à réduire ses coûts.
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Politiques</li> <li>ii. Engagements</li> <li>iii. Objectifs et cibles</li> <li>iv. Responsabilités</li> <li>v. Ressources</li> <li>vi. Mécanismes de gestion des plaintes</li> <li>vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</li> </ol>	Consulter le rapport annuel 2018 (page 26).
103-3 <b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :               <ol style="list-style-type: none"> <li>i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;</li> <li>ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;</li> <li>iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale</li> </ol> </li> </ol>	<p>Consulter le rapport annuel 2018 (page 26).</p> <p>Le Service d'audit interne d'IAMGOLD est une fonction d'évaluation établie pour examiner et évaluer, de façon indépendante, les systèmes, les processus et les activités de l'entreprise, à des fins d'assurance auprès du comité d'audit du conseil d'administration. Le Service fournit aussi une évaluation des risques, une évaluation des contrôles, des enquêtes et d'autres services à la direction.</p> <p>KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. fournit des services d'audit à IAMGOLD pour assurer que l'information financière est conforme aux IFRS et qu'elle dispose de contrôles internes appropriés concernant l'information financière.</p>

## Performance économique

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Total	Canada	Suriname	Burkina Faso	
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée					
	<b>A. Valeur économique directe générée :</b>					
	Recettes (globales ou par pays - en millions \$ US)	1 110,6	160,5	386	564,1	
	<b>B. Valeur économique distribuée (en millions \$ US)</b>					
	Coûts opérationnels (p. ex. : location de biens immobiliers, droits de licence, paiements de facilitation, redevances, paiements des contractuels, coûts de formation - globaux ou par pays)	(992,10)	(162,40)	(349,60)	(480,10)	
	Salaires et avantages des employés (globaux ou par pays)	Le système de consolidation ne fait pas un suivi des salaires et des avantages des employés. La valeur est intégrée aux coûts opérationnels.				
	Paiements aux fournisseurs de capitaux (porteurs de capitaux propres, p. ex., paiements aux fournisseurs de capitaux en tant que dividendes versés à l'ensemble des actionnaires auxquels s'ajoutent le paiement d'intérêts aux organismes prêteurs - globaux ou par pays)	(28,40)	-	-	-	
	Paiements au gouvernement (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, taxe foncière, impôts miniers, redevances, TVA, etc.) - par pays d'activité	(108,81)	(3,49)	(54,64)	(50,68)	
	Investissements en faveur de la communauté (globaux ou par pays)	(4,78)	(0,50)	(0,48)	(3,80)	
	<b>C. Valeur économique mise en réserve (A-B)</b>					
	Lorsqu'elle est significative, communiquer la valeur économique directe générée et distribuée (VEGD) séparément au niveau national, régional ou du marché, ainsi que les critères utilisés pour définir son importance (en millions \$ US)	(23,49)	(5,89)	(18,71)	29,52	
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
	a. Si le passif au titre du régime de retraite est couvert par les ressources générales de l'organisation, la valeur estimée de ce passif	Sans objet	Le régime de retraite est géré par une structure nationale ; l'organisation et l'employé effectuent des contributions mensuelles à cette structure (CNSS).	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	b. S'il existe un fonds distinct pour payer les retraites : i. dans quelle mesure il est estimé que le passif au titre du régime est couvert par les actifs réservés à cet effet ; ii. la base de calcul de cette estimation ; iii. la date de l'estimation	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	c. Si un fonds mis en place pour payer les retraites n'est pas totalement auto-suffisant, expliquer la stratégie, le cas échéant, adoptée par l'employeur pour atteindre la couverture intégrale et le délai, le cas échéant, selon lequel l'employeur espère atteindre la couverture intégrale	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

## Performance économique

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires						
201-3 (suite)	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite (suite)	d. La contribution en pourcentage de salaire de l'employé ou de l'employeur	<p><b>Rosebel</b> : 5 % employé ; 5 % supplémentaires optionnels. 5 % employeur.</p> <p>*En 2014, le gouvernement surinamais a adopté une loi obligeant chaque entreprise à fournir un régime de retraite à ses employés en transférant des fonds dans un fonds de pension géré par le gouvernement. L'employé contribue 2,25 % (2018) de son salaire de base et l'employeur contribue un montant égal. Ce pourcentage est accru chaque année par le gouvernement ; en même temps, le pourcentage lié au régime d'épargne Assuria (mentionné plus haut) est réduit d'un montant égal (afin d'éviter qu'une partie importante du salaire de l'employé soit déduite pour le régime de retraite public et le régime privé).</p> <p><b>Essakane</b> : Conformément aux dispositions légales du gouvernement, la retraite est basée sur la caisse de sécurité sociale (Caisse Nationale de Sécurité Sociale - CNSS) au taux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution de l'employé : 5,5 % du salaire mensuel.</li> <li>• Contribution de l'employeur : 16 %.</li> </ul> <p><b>Westwood</b> :</p> <p><b>Salariés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Employé : 0 % à 6 %.</li> <li>• Employeur : 5 % + une contribution égale à 50 % de la contribution de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % (maximum total : 8 %).</li> </ul> <p><b>Employés syndiqués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Employé : 500 \$ à 1 000 \$ par année pouvant recevoir une contribution égale de la part de l'employeur (volontaire).</li> <li>• Employeur : 4 % + une contribution égale à 50 % de la contribution de l'employé (250 \$ à 500 \$).</li> </ul> <p><b>Siège social</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Employé : 0 % à 6 %.</li> <li>• Employeur : 5 % + une contribution égale à 50 % de la contribution de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % (maximum total : 8 %).</li> </ul> <p><b>Exploration</b> : Sans objet</p>				
	e. Le taux de participation aux régimes de retraite, notamment la participation à des régimes obligatoires ou volontaires, régionaux ou nationaux, ou présentant un impact financier	WAP (régime de retraite de l'État) - 100 %  Régime d'épargne Assuria - 91 %	Sans objet	La participation est obligatoire (100 %)	La participation est obligatoire (100 %)	Sans objet	
201-4	Aide financière publique		<b>Rosebel</b>	<b>Essakane</b>	<b>Westwood</b>	<b>Siège social</b>	<b>Exploration</b>
	a. La valeur monétaire totale de toute aide financière publique reçue par l'organisation au cours de la période de reporting, notamment :		Néant	Néant	0.1	Néant	
	i. l'allégement fiscal et les crédits d'impôt ;						
	ii. les subventions ;						
	iii. les aides à l'investissement, les aides à la recherche et au développement et les autres types d'aide applicables ;						
	iv. les attributions ;						
	v. les exonérations de redevances ;						
	vi. l'aide financière des organismes de crédit à l'exportation (OCE) ;						
	vii. les incitations financières ;						
	viii. les autres avantages financiers reçus ou à recevoir d'un État quelconque pour toute opération						
	b. La valeur monétaire totale de aide financière publique reçue par l'organisation au cours de la période de reporting, par pays		Néant	Néant	0.5	0	
	c. Si, et dans quelle mesure, un État est présent dans la structure d'actionariat	Participation du gouvernement de 5 % dans la mine Rosebel.		Participation du gouvernement de 10 % dans la mine Essakane.	Sans objet	Sans objet	

## Présence sur le marché

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	IAMGOLD a une importante présence dans les territoires où elle exerce des activités. IAMGOLD est l'un des plus importants employeurs privés au Burkina Faso et au Suriname et a un impact économique considérable dans ces pays.
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	Le périmètre de cet enjeu se limite aux territoires de ses exploitations minières.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	Les incidences régionales de ses exploitations ne sont pas prises en compte.
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	Toutes les exploitations d'IAMGOLD suivent des pratiques d'embauche locale en conformité avec les lois applicables sur le travail et les ententes conclues avec le gouvernement, le cas échéant.
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	IAMGOLD investit dans ses employés et s'efforce de fournir des cheminements de carrière dynamiques comportant des occasions de croissance. Donner le pouvoir d'agir représente un aspect essentiel de la mission et de la culture d'IAMGOLD.
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	Chez IAMGOLD, attirer, recruter et sélectionner le bon talent est essentiel au maintien de son succès et au soutien de sa culture : donner le pouvoir d'agir pour atteindre une performance extraordinaire. La norme en matière d'acquisition et de sélection du talent définit les normes minimales permettant d'assurer que le meilleur talent et le mieux qualifié est recruté parmi toutes les possibilités d'embauche et que le processus de recrutement est impartial et non discriminatoire.
103-3 <b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	IAMGOLD revoit sa structure de rémunération sur une base annuelle. Aucune révision importante de ses pratiques d'embauche n'a été effectuée en 2018.

## Présence sur le marché

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
202-1 <b>Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local</b>	a. Lorsqu'une part significative d'employés reçoit un salaire soumis aux règles du salaire minimum, communiquer le ratio entre le salaire au premier échelon par genre sur les principaux sites d'activité comparé au salaire minimum	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum de 6,14 SRD l'heure.	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum de 30 684 F CFA.	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum de 12 \$ CA l'heure.	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum de chaque province.	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum selon le territoire.
	b. Lorsqu'une part significative des autres travailleurs (à l'exclusion des employés) réalisant les activités de l'organisation reçoit un salaire soumis aux règles du salaire minimum, décrire les mesures prises pour déterminer si ces travailleurs sont rémunérés au-dessus du salaire minimum	Sans objet				
	c. Les cas où le salaire minimum local est absent ou variable sur les principaux sites d'activité, par genre. Si différents salaires minimums peuvent servir de référence, communiquer sur le salaire minimum utilisé	Sans objet				
	d. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité »	Sites miniers en exploitation et siège social.				
202-2 <b>Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale</b>	Y a-t-il une politique globale ou des pratiques habituelles pour donner la priorité aux résidents locaux lors de l'embauche dans des lieux d'activités importants?	Respecter les exigences légales locales.				
		<b>Rosebel</b>	<b>Essakane</b>	<b>Westwood</b>	<b>Siège social</b>	<b>Exploration</b>
	a. Le pourcentage de cadres supérieurs sur les principaux sites d'activité qui sont recrutés dans la communauté locale	0 %	0 %	100 %	100 %	33 %
	b. La définition utilisée pour « cadres supérieurs »	Les cadres supérieurs sont définis par classes d'emploi.				
	c. La définition géographique du terme « local » selon l'organisation	« Local » signifie relatif au pays d'activité.				
d. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité »	Sites miniers en exploitation, sites d'exploration et siège social.					

## Impacts économiques indirects

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	IAMGOLD reconnaît que dans les pays où elle exerce ses activités, ses investissements contribuent considérablement à l'économie locale, régionale et nationale, ce qui est particulièrement important dans des pays en développement, comme le Suriname ou le Burkina Faso.
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	Il y a des impacts économiques indirects au niveau national dans les pays où IAMGOLD exerce ses activités, soit actuellement le Canada, le Burkina Faso et le Suriname. La majorité des impacts concrets se produisent dans ces deux derniers pays, puisqu'ils sont en développement. IAMGOLD a contribué directement et indirectement à des aspects du développement communautaire, entre autres, l'éducation et la santé.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	Les incidences régionales de ses exploitations ne sont pas prises en compte.
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	IAMGOLD gère les impacts économiques indirects par son engagement à l'égard de Zéro Incident, qui tient compte de la santé et du bien-être de l'environnement, des individus et des communautés. Tous les sites doivent démontrer que la stratégie d'investissement est liée aux objectifs de la communauté et à ceux de l'entreprise. Les stratégies d'investissement dans les communautés doivent comprendre des informations de référence sur la santé, l'éducation et les indicateurs économiques ; la démonstration d'une approche participative à la prise de décision concernant l'investissement dans les communautés ; l'identification de partenaires de la société civile, du gouvernement et des communautés pour aider à la réalisation des objectifs de développement communautaire ; et la procédure d'évaluation de projets et la mesure des résultats.
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	L'objectif de la gestion des impacts économiques indirects est de s'assurer que les contributions appuient le développement durable des communautés où elle exerce ses activités.
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	Selon la norme en matière de développement durable d'IAMGOLD, chaque site doit préparer une stratégie d'investissement communautaire dans le cadre de son système de gestion environnemental et social. La stratégie d'investissement décrira les objectifs à long terme de l'investissement communautaire, une liste des étapes importantes nécessaires pour atteindre le résultat souhaité ainsi que les plans et projets annuels nécessaires pour atteindre les étapes importantes établies.
103-3 <b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	L'équipe du site validera la stratégie d'investissement communautaire sur une base annuelle et la mettra à jour à la même fréquence que le plan de fermeture du site pour veiller à ce que les plans d'action demeurent pertinents et appropriés en fonction des objectifs établis. L'atteinte d'étapes importantes ciblées constitue un indicateur de l'efficacité du programme en place.

## Impacts économiques indirects

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	a. L'étendue du développement d'investissements significatifs dans les infrastructures et du mécénat	Un consultant externe embauché par Rosebel a effectué une évaluation des besoins entre la fin 2017 et le premier trimestre 2018. Le but premier de cette évaluation des besoins n'était pas de déterminer les besoins de la communauté en infrastructure et autres services, mais plutôt de découvrir les besoins généraux actuels des communautés d'intérêt de Rosebel.  Les résultats de l'évaluation des besoins (2017-2018) pour les communautés d'intérêt de Rosebel comprennent : des systèmes d'eau potable, de meilleurs établissements de santé, des perspectives d'emploi, la réfection des routes, etc.  Les investissements dans les infrastructures et le mécénat fournis étaient plutôt liés à l'entretien des routes des villages des communautés d'intérêt.	Le projet « <b>Eau et Croissance Économique Durable au Sahel (ECED/Sahel ou Triangle d'eau)</b> » cherche à accélérer la croissance économique durable au Burkina Faso. Il vise les objectifs suivants :  1. améliorer les moyens de subsistance par l'appui aux jardins maraîchers, aux activités d'élevage et au microfinancement ; 2. améliorer l'accès à l'eau potable et l'assainissement ; 3. Renforcer la gouvernance locale pour mieux soutenir les activités économiques et la fourniture de services par les communautés locales.  Le projet se concentre sur les municipalités de Dori, de Falagountou et de Gorom-Gorom.  <b>Plan Communal de Développement et Plan Régional de développement (PCD/PRD) : 154 projets financés.</b>	Aucun investissement significatif n'a été effectué durant la période de reporting, ni en infrastructures ni en mécénat.
	i. Quelle était l'ampleur du développement ?			
	ii. Quel était le coût ?	Une somme estimée à 2 000 \$.	<b>(ECED/Sahel) : projet de 5 ans – actuellement à la phase1 (en recherche de financement pour la phase2) : total de 7 millions \$, dont 1 million \$ provenant d'IAMGOLD.</b>  <b>PCD/PRD : 2,905 milliards FCFA.</b>	Sans objet
	iii. Quelle était la durée ?	Puisque les services concernent l'entretien de tronçons de routes de villages, il ne faut pas plus d'une journée par village. Tous les villages n'ont pas envoyé de demande d'entretien des routes.	<b>PCD/PRD : période indéterminée.</b>  <b>(ECED/Sahel) : 4 ans de 2015 à 2019.</b>	Sans objet
b. Les impacts actuels ou attendus sur les communautés et les économies locales, notamment les impacts positifs et négatifs, le cas échéant	Les impacts positifs attendus : des conditions routières améliorées. Les impacts négatifs : les demandes d'entretien routier seront toujours envoyées à Rosebel et non aux autorités locales ou gouvernementales.	1. Plan régionaux ou communaux de développement : Construction d'infrastructures durables et soutien à la production, aux économies locales et à une bonne gouvernance.  2. Eau et Croissance Économique Durable au Sahel : Accès à l'eau potable pour 45 personnes, accès aux moyens de production et aux installations d'assainissement et développement des compétences.	Les projets soutenus visaient à améliorer la qualité de vie de la communauté de l'Abitibi. Les investissements soutenaient la santé, le sport, les arts et la culture ainsi que les programmes de développement durable.	
c. Si ces investissements et services sont des engagements financiers, en nature ou fournis gratuitement dans le cadre d'un bénévolat	Bénévolat	En nature	Aucun des services n'était de grande ampleur et ils étaient tous en nature.	

## Impacts économiques indirects

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	<p>Rosebel offre de loin les plus importantes perspectives d'emploi dans le district de Brokopondo. Au total, 32,4 % des employés sont d'origine locale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture : productivité accrue de l'agriculture et du bétail grâce à un soutien en semences améliorées et à des programmes d'agrandissement, à une plus grande disponibilité de fourrage et de sous-produits agroindustriels pour les communautés à proximité de la mine, au développement des compétences des exploitants de jardins maraîchers, à l'approvisionnement de produits de jardins maraîchers pour les communautés locales, et à la mise en place d'une coopérative agricole pour donner le pouvoir d'agir aux exploitants des jardins maraîchers.</li> <li>• Eau et d'assainissement : meilleur accès à l'eau potable dans la population (54 % en 2009 comparativement à 99 % en 2017, études INSUCO et DREP), développement des compétences des utilisateurs d'eau pour la gestion durable des structures hydrauliques, grâce au programme Triangle d'Eau.</li> <li>• Approvisionnement local : développement des compétences des fournisseurs locaux, approximativement 1 000 emplois indirects créés par des fournisseurs locaux.</li> <li>• Microcrédit : augmentation des recettes grâce à des programmes de financement et de microcrédit, augmentation du nombre de bénéficiaires grâce à la stratégie des groupes solidaires.</li> <li>• Santé : meilleure santé grâce à un programme de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, à la lutte contre la malnutrition, aux dons d'ambulances pour les évacuations, à un meilleur accès aux soins par la construction d'un Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) et au soutien aux dépôts pharmaceutiques.</li> </ul>	<p>Certains des projets soutenus, comme le Festival des Guitares du Monde, Osisko en lumière et le Tour de l'Abitibi sont événements majeurs qui attirent de nombreux touristes dans la région. Ces événements génèrent des impacts économiques importants pour les entreprises de la région.</p>
	a. Des exemples d'impacts économiques indirects identifiés significatifs de l'organisation, notamment les impacts positifs et négatifs (p. ex. : modifications de la productivité, développement économique de zones de grande pauvreté, impacts liés aux conditions sociales ou économiques, amélioration des compétences et des connaissances, nombre d'emplois soutenus par la chaîne d'approvisionnement)			
	b. L'importance des impacts économiques indirects dans le contexte des références externes et des priorités des parties prenantes, tels que les normes, les protocoles et les calendriers politiques nationaux et internationaux	<p>Rosebel dispose d'une politique d'approvisionnement local qui exige que l'entreprise ait recours à des fournisseurs locaux lorsque possible, par exemple, pour des services d'infrastructure ou de main-d'œuvre. Les impacts économiques indirects de cette politique sont de nouveaux emplois créés pour les membres des communautés locales.</p>	<p>Ces impacts ont eu des répercussions importantes sur la réalisation d'objectifs : PNDES (Plan national du développement économique et social), normes nationales et internationales d'accès à l'eau potable, services de santé et d'éducation, Objectifs de développement durable du Burkina Faso.</p>	<p>Les données ne font pas l'objet d'un suivi actuellement.</p>

## Pratiques d'achats

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	L'approvisionnement de certains biens et services est essentiel aux processus des exploitations d'IAMGOLD. L'enjeu a aussi un impact important pour les communautés où elle exerce ses activités. IAMGOLD procure des possibilités de développement des compétences pour les entreprises locales de fournir des biens et services locaux à ses exploitations.
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	L'approvisionnement se produit à tous les niveaux des activités d'IAMGOLD, de la production des sites aux activités du siège social. Les impacts de l'approvisionnement sont directement causés par l'entreprise ainsi que par ses relations d'affaires.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	Des programmes officiels d'approvisionnement local et de développement commercial sont en cours d'élaboration aux sites en vue de maximiser les avantages économiques communs des pratiques d'approvisionnement local de l'ensemble de l'entreprise. La politique d'entreprise sur l'achat de biens et de services encourage les sites miniers à privilégier les fournisseurs locaux, à condition qu'ils soient compétitifs. « Compétitif » fait référence au coût total, à la livraison et à la qualité du bien ou du service. À résultats égaux, le fournisseur local l'emporte.
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	Des programmes officiels d'approvisionnement local et de développement commercial sont en cours d'élaboration aux sites en vue de maximiser les avantages économiques communs des pratiques d'approvisionnement local de l'ensemble de l'entreprise. La politique d'entreprise sur l'achat de biens et de services encourage les sites miniers à privilégier les fournisseurs locaux, à condition qu'ils soient compétitifs. « Compétitif » fait référence au coût total, à la livraison et à la qualité du bien ou du service. À résultats égaux, le fournisseur local l'emporte.
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	IAMGOLD tient résolument à fournir des occasions aux communautés associées à ses exploitations de partager les avantages découlant de ses activités. Le but de ce système de gestion est de remplir cet engagement.
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	Section 7.2 du Code de déontologie et d'éthique.
103-3 <b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	Des audits et vérifications de l'efficacité de la gestion de cet enjeu sont effectués au niveau des sites. Aucun changement important n'a eu lieu en 2018.

## Pratiques d'achats

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	a. Le pourcentage du budget achats utilisé pour des sites importants dépensé auprès de fournisseurs locaux par activité (par exemple, le pourcentage de produits et de services achetés localement)	Un montant total de 159 230 269 \$ US a été dépensé auprès de fournisseurs locaux durant l'exercice.	Montant des achats au Burkina Faso en 2018 : 134 milliards FCFA ou 240 millions \$ (incluant les achats dans la région du Sahel : 4,3 milliards FCFA ou environ 8 millions \$). Achats les plus importants effectués au Burkina Faso : Carburant et lubrification (44 %), location de machine et d'équipement (13 %), explosifs et matériel de sautage (10 %).	73 %
	i. Pourcentage du budget achats dépensé auprès de fournisseurs locaux (fournisseurs locaux ou de la communauté)	Le pourcentage de toutes les dépenses nationales effectuées auprès des fournisseurs locaux est d'environ 3,74 %.	Achats au Burkina Faso : 134 milliards FCFA, et achats dans la région du Sahel : 4,3 milliards FCFA, ou 3,2 % des achats totaux au Burkina Faso.	73 %
	ii. Pourcentage du budget achats dépensé auprès de fournisseurs nationaux (c.-à-d. fournisseurs établis à Ouaga ou à Paramaribo)	99,60 %	60 %	99 %
	b. La définition géographique du terme « local » selon l'organisation	Tous les fournisseurs qui sont basés dans la région de Brokopondo ou qui proviennent de Brokopondo. Ces fournisseurs ont tous des liens familiaux dans la région de Brokopondo, mais pour des raisons administratives, leurs bureaux sont basés à Paramaribo.	Local : Le terme fait référence aux achats effectués au Burkina Faso (Banque Mondiale), et les achats faits dans la région du Sahel (la région hôte de la mine) sont spécifiquement consignés. Un fournisseur local est un fournisseur enregistré au niveau national, dont la majorité des employés sont nationaux et ayant un point de service au Burkina Faso.	Abitibi-Témiscamingue.
	i. Où sont situés les fournisseurs « locaux »? Dans quels villages/villes/régions?	Dans plusieurs villages du district de Brokopondo, principalement de 7 communautés d'intérêt : Klaaskreek, Nieuw Lombe, Brownsweg, Balingsoela, Marshall Kreek et Nieuw Koffiekamp.	Partout au Burkina Faso, principalement à Ouagadougou. En ce qui concerne la région du Sahel, ils se trouvent principalement dans les villes et villages suivants : Essakane site, Falagountou, Gorom-Gorom, Dori, Seytenga, Djibo, Yalgho.	Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Amos, La Sarre.
	c. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité »	Mine Rosebel	Mine Essakane	Westwood Mine

## Lutte contre la corruption

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. le lieu où les impacts se produisent ;</li> <li>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires</li> </ul> <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	<p>En tant qu'entreprise exerçant ses activités à l'échelle mondiale, il est de plus en plus important de s'assurer qu'un programme exhaustif est en place, englobant une grande variété d'environnements, de communautés et d'individus et les protégeant des effets nocifs d'un comportement corrupteur.</p> <p>IAMGOLD s'assure que tous les administrateurs, employés, entrepreneurs et représentants de l'entreprise se conforment à la politique et à la norme anticorruption d'IAMGOLD.</p> <p>Limité aux activités d'IAMGOLD et de ses fournisseurs.</p>
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Politiques</li> <li>ii. Engagements</li> <li>iii. Objectifs et cibles</li> <li>iv. Responsabilités</li> <li>v. Ressources</li> <li>vi. Mécanismes de gestion des plaintes</li> <li>vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</li> </ul>	<p>IAMGOLD gère la lutte contre la corruption en s'assurant que tous les administrateurs, employés, entrepreneurs et représentants de l'entreprise travaillent conformément au Code de déontologie et d'éthique. En outre, l'entreprise exige de la part de toutes ces parties prenantes qu'elles signalent toute violation à ce Code.</p> <p>IAMGOLD s'engage à réduire au minimum la corruption à tous les niveaux d'activités de l'entreprise. Comme indiqué dans le Code de déontologie et d'éthique, l'entreprise cherche à éliminer tous les cas de discrimination, de harcèlement, d'abus d'alcool et d'autres drogues, d'inégalité liée à l'embauche, de violation de la vie privée, de conflits d'intérêts et de vol, tout en encourageant la protection de l'environnement, un lieu de travail sûr, une concurrence loyale et des rapports professionnels.</p> <p>Voir le Code de déontologie et d'éthique d'IAMGOLD.</p>
103-3 <b>Évaluation de l'approche managériale</b>	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;</li> <li>ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;</li> <li>iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale</li> </ul>	<p>Des audits et vérifications de l'efficacité de la gestion de cet enjeu sont effectués au niveau des sites. Aucun changement important n'a eu lieu en 2018.</p>
205-1 <b>Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption</b>	<p>a. Le nombre total de sites évalués en termes de risque lié à la corruption</p> <p>b. Les risques significatifs liés à la corruption identifiés lors de l'évaluation des risques</p>	<p>IAMGOLD évalue le risque lié à la corruption pour toutes ses unités d'affaires.</p> <p>Aucun risque significatif lié à la corruption n'a été identifié lors de l'évaluation des risques.</p>

## Lutte contre la corruption

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires					
		Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	a. Le nombre total et le pourcentage de <b>membres de l'organe de gouvernance</b> auprès de qui les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été <b>communiquées</b> , ventilés par région	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	b. Le nombre total et le pourcentage <b>d'employés</b> auprès de qui les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été <b>communiquées</b> , ventilés par catégorie professionnelle et région	Cadres : 48 (100 %)	Cadres : 43 (100 %)	Cadres : 21 (100 %)	Cadres : 79 (100 %)	Cadres : 32 (100 %)
		Non-cadres : 477 (40 %)	Non-cadres : 283 (12 %)	Non-cadres : 184 (28 %)	Non-cadres : 89 (100 %)	Non-cadres : 103 (55 %)
	c. Le nombre total et le pourcentage de <b>partenaires commerciaux</b> auprès de qui les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été <b>communiquées</b> , ventilés par type de partenaire commercial et région. Décrire si les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été communiquées à d'autres personnes ou organisations	Le Code de déontologie est lu et signé par tous les entrepreneurs.	Pas de suivi.	Pas de suivi.	Le Code de déontologie est lu et signé par tous les entrepreneurs.	Pas de suivi.
	d. Le nombre total et le pourcentage de <b>membres de l'organe de gouvernance</b> ayant été <b>formés</b> à la lutte contre la corruption, ventilés par région	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
e. Le nombre total et le pourcentage <b>d'employés ayant été formés</b> à la lutte contre la corruption, ventilés par catégorie professionnelle et région	Cadres : 48 (100 %)	Cadres : 43 (100 %)	Cadres : 21 (100 %)	Cadres : 76 (100 %)	Cadres : 35 (100 %)	
	Non-cadres : 477 (40 %)	Non-cadres : 283 (12 %)	Non-cadres : 184 (28 %)	Non-cadres : 87 (100 %)	Non-cadres : 105 (56 %)	

## Normes environnementales

Matières			
Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires		
103-1	<b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p>	<p>De nombreuses matières sont requises aux différentes étapes du processus de production aurifère. IAMGOLD fait un suivi des matières considérées comme importantes, incluant les explosifs, les pneus et l'énergie utilisée dans les activités minières ainsi que les réactifs utilisés dans le traitement du minerai.</p> <p>Les matières indiquées sont importantes puisqu'elles sont considérées comme étant des intrants critiques pour extraire le produit final et qu'elles ont le potentiel d'avoir des impacts environnementaux si elles ne sont pas bien gérées. D'autres matières utilisées dans les activités de la mine et de l'usine ne sont pas considérées comme importantes puisqu'elles présentent généralement moins de risque et ont tendance à être utilisées en plus petites quantités.</p>
		<p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. le lieu où les impacts se produisent ;</li> <li>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires</li> </ul>	<p>Le périmètre de l'enjeu se limite aux matières fournies aux exploitations gérées par IAMGOLD et aux sites d'exploration avancée d'IAMGOLD par les divers fournisseurs de l'entreprise.</p> <p>L'exploitation minière fait partie du secteur primaire. Puisqu'IAMGOLD est un producteur de matières premières (l'or) dont le produit final est transporté en vrac, les matières servant à l'emballage ne sont pas considérées comme importantes.</p>
		<p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	<p>Les matières utilisées aux sites d'exploration et aux sites fermés ne sont pas considérées comme importantes puisqu'elles ne comportent aucune production active ou activité de traitement du minerai. De plus, les projets de coentreprise dont IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.</p>
103-2	<b>L'approche managériale et ses composantes</b>	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p>	<p>Les stocks de matières font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour périodiques à toutes les exploitations gérées par IAMGOLD. La récupération, la réutilisation et la réhabilitation des intrants des activités de la mine et de l'usine sont encouragées, dans la mesure du possible. D'autres opportunités de récupération sont aussi explorées.</p>
		<p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p>	<p>Le but de la gestion de cet enjeu est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser l'utilisation d'intrants ;</li> <li>- Assurer que les matières sont adéquatement manipulées, entreposées et transportées pour éviter un déversement accidentel dans l'environnement.</li> </ul>
		<p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Politiques</li> <li>ii. Engagements</li> <li>iii. Objectifs et cibles</li> <li>iv. Responsabilités</li> <li>v. Ressources</li> <li>vi. Mécanismes de gestion des plaintes</li> <li>vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</li> </ul>	<p><b>Politique de développement durable</b></p> <p>La politique de développement durable d'IAMGOLD exprime son engagement par rapport à l'amélioration continue pour la protection de l'environnement, à la prévention de la pollution, au développement des communautés et à sa performance économique.</p> <p>L'entreprise s'attend à ce que les sites respectent ou aillent au-delà des lois et réglementations applicables. Tous ses sites ont mis en place des procédures pour le transport, la manutention et l'élimination sécuritaires du cyanure et d'autres substances dangereuses. En outre, des programmes d'amélioration continue ont été mis en place pour accroître l'efficacité de l'utilisation des explosifs et du carburant.</p>
103-3	<b>Évaluation de l'approche managériale</b>	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;</li> <li>ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;</li> <li>iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale</li> </ul>	<p>Des audits et vérifications de l'efficacité de la gestion de cet enjeu sont effectués au niveau des sites.</p> <p>En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VDMD) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VDMD. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VDMD a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer.</p>

## Matières

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume			
	a. Le poids ou le volume total des matières non renouvelables (énumérés ci-dessous) utilisées au cours de la période de reporting (tonnes) :			
	i. Cyanure	5 531,3	7 397,00	637,41
	ii. Acide	2 096,70	211,00	0,46
	iii. Floculant	164,66	321,00	42,61
	iv. Hydroxyde de sodium	624,35	738,00	121,84
	v. Chaux	13 115,85	12 600,00	4 801,66
	vi. Explosifs	0,00	0,00	0,00
	vii. Autres (précisés ci-dessous)			
	Boulets de 2 po	5 489,32	0,00	0,00
	Boulets de 5 po	2 006,21	0,00	0,00
	Antitartre	70,20	0,00	0,00
	Autres types d'huile (huile pour compresseur, huile pour différentiel et autres)	0,00	0,00	0,00
	Carbone	740,60	0,00	0,00
	Huile pour compresseur	64,54	0,00	0,00
	Huile de coupe	90,57	0,00	0,00
	Diesel	791,67	0,00	0,00
	Huile pour moteur	542,70	245,14	0,00
	Sulfate de fer (Fe <sub>2</sub> (SO <sub>4</sub> ) <sub>3</sub> )	12,46	0,00	0,00
	Graisse	149,32	87,00	0,00
	Huile hydraulique	1 321,39	297,65	0,00
	Lubrifiant Kluber	0,00	0,00	0,00
	Huile pour moteur/foreuse	0,00	0,00	0,00
	Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	0,00	0,00	840,02
	Solvant pour hydrocarbures	28,73	0,00	0,00
	Huile pour transmission	451,22	354,29	0,00
	b. Le poids ou le volume total des matières renouvelables utilisées au cours de la période de reporting (tonnes) :			
	i. Autre	Sans objet	Sans objet	Sans objet

## Énergie

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	La consommation d'énergie contribue à la production de gaz à effet de serre (GES) et représente un coût d'exploitation important.
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	Le périmètre de l'enjeu se limite à l'énergie consommée aux exploitations gérées par IAMGOLD et à ses sites d'exploration. Les activités à forte consommation énergétique comprennent le concassage, le broyage, la ventilation, le pompage, le transport et le forage.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	La consommation énergétique aux sites fermés n'est pas considérée comme importante puisqu'ils ne comportent aucune production active ou activité de traitement du minéral. De plus, les projets de coentreprise dont IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	La consommation d'énergie fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation périodiques pour identifier les occasions d'améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de GES, promouvoir l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable.  À Essakane, IAMGOLD a mis en service l'une des plus grandes centrales solaires hybrides, qui a donné lieu à une économie de 86 millions de litres de mazout lourd (représentant des économies totales de 80,9 millions \$ US) et une réduction de 274 110 tonnes d'émissions de CO <sub>2</sub> .  À Rosebel, plusieurs initiatives ont permis de réduire la consommation énergétique totale de 40 765,4 kWh. L'éclairage extérieur, les projecteurs et les plafonniers de la cuisine de l'administration ont été remplacés par des DEL, représentant des économies énergétiques estimées à 4 481 kWh. L'éclairage des bâtiments et des allées piétonnières du camp A2 a aussi été remplacé par des DEL, représentant des économies énergétiques de 23 684,4 kWh. L'installation d'une pompe de chauffage à un bâtiment du camp B a permis de réaliser des économies énergétiques de 12 600 kWh.
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	Conformément à l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD), le but de la gestion de cet enjeu est de : - Optimiser la consommation énergétique et faire la promotion de sources renouvelables ; - Se conformer aux exigences réglementaires applicables ; - Réduire les coûts d'exploitation.
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	<b>Norme de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre</b>  Conformément à la norme de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, IAMGOLD reconnaît qu'une gestion énergétique efficace est requise pour réaliser sa stratégie d'entreprise et offrir des avantages aux parties prenantes. De plus, cette gestion efficace de l'énergie contribuera directement à l'amélioration des coûts d'exploitation et à la réduction des impacts environnementaux. Ses objectifs principaux en gestion de l'énergie sont d'améliorer de façon continue sa performance énergétique et d'appuyer l'adoption d'une énergie propre et renouvelable.  L'un de ses objectifs prioritaires est d'augmenter la proportion d'énergie renouvelable des besoins énergétiques totaux de l'entreprise (cible de 15 % de l'énergie générée par des sources renouvelables).
103-3 <b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VDMD) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VDMD. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VDMD a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer.  Toutes les exploitations d'IAMGOLD ont réalisé l'auto-évaluation VDMD annuelle pour le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES.  Les résultats annuels sont disponibles dans les rapports d'étape VDMD.

## Énergie

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation					
	a. La consommation de carburant totale au sein de l'organisation provenant de sources non renouvelables (en joules ou multiples), ainsi que les types de carburant utilisés :					
	Diesel	2 061 243,79	1 555 008,08	92 819,09	0	<b>Mali :</b> 358 630 L <b>Sénégal :</b> 309 229 L <b>Colombie :</b> Sans objet <b>Brésil :</b> 7 799 L <b>Ontario :</b> 274,65 L <b>Pérou :</b> 10 070 gallons <b>Québec :</b> 136 600 L <b>Suriname :</b> 800 163 L <b>Burkina Faso :</b> 159 090 L
	Essence	0,00	515,79	2 201,29	0	<b>Colombie :</b> 2 598 gallons <b>Brésil :</b> 6 362 L <b>Ontario :</b> 1 453 GJ <b>Pérou :</b> 17 600 gallons <b>Québec :</b> 25 000 L <b>Suriname :</b> 1 387 L
	Propane	4 162,14	0,00	0,00	0	<b>Colombie :</b> 590 lb <b>Ontario :</b> 1 327 GJ <b>Pérou :</b> 145 gallons <b>Québec :</b> 2 000 L <b>Suriname :</b> 6 300 lb

## Énergie

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires				
302-1 (suite)	Consommation énergétique au sein de l'organisation (suite)	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
	Gaz naturel	0,00	0,00	89 915,01	0	Québec : 610 m <sup>3</sup>
	Mazout	0,00	2 726 234,08	0,00	0	Colombie : Sans objet Suriname : 5 gallons
	Acétylène	240,39	190,87	76,21	0	Sans objet
	Kérosène	0,00	7 327,49	0,00	0	Sans objet
	Autre	Sans objet	Sans objet	Sans objet		Sénégal : 430 kg (butane)
	Total	2 065 646,32	4 289 321,32	185 011,60		Mali : 358 630 L Brésil : 14 161 L Ontario : 3 054 GJ Pérou : 11 975 gallons Burkina Faso : 159 090 L
	b. La consommation de carburant totale au sein de l'organisation provenant de sources renouvelables (en joules ou multiples), ainsi que les types de carburant utilisés :					
	Solaire	17 665,20	63 181,00	0,00		
	c. En joules, watt-heures ou leurs multiples, le total de :					
	la consommation d'électricité (GJ)	879 835,20	1 240 818,00	667 811,29	3 395,07	Mali : 54 939 kWh Sénégal : Voir butane Colombie : 25,51 GJ Brésil : 52 727 kWh Ontario : 1 846 GJ Pérou : 26 570 kWh Québec : 7 000 kWh Suriname : 278 878 kWh
	la consommation de chauffage	0,00	0,00	0,00	0,00	Québec : Incluse dans le total ci-dessus
	la consommation de refroidissement	0,00	0,00	0,00	103,87	Sans objet
	la consommation de vapeur	0,00	0,00	0,00	1 055,95	Sans objet

Message du président

Cibles et réalisations

Éléments généraux  
d'information

Normes économiques

Normes  
environnementales

Normes sociales

## Énergie

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
302-1 (suite) Consommation énergétique au sein de l'organisation (suite)	d. En joules, watt-heures ou leurs multiples, le total :					
	d'électricité vendue (GJ)	0,00	0,00	0,00	0,00	Sans objet
	de chauffage vendu	0,00	0,00	0,00	0,00	Sans objet
	de refroidissement vendu	0,00	0,00	0,00	0,00	Sans objet
	de vapeur vendue	0,00	0,00	0,00	0,00	Sans objet
	e. La consommation énergétique totale au sein de l'organisation, en joules ou ses multiples	2 963 146,73	4 290 240,97	852 822,89	4 554,89	Ontario : 4 901 GJ
	f. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Plateforme Ecometrica utilisée comme outil de calcul, basée sur les normes et méthodologies applicables.				
g. La source des facteurs de conversion utilisés	Conversion normalisée des unités à l'aide de la plateforme Ecometrica.					
302-3 Intensité énergétique	a. Le ratio d'intensité énergétique de l'organisation					
	GJ / milliers de tonnes de minerai et de stériles déplacés	44,78	75,32	877,79	0,00	Sans objet
	GJ / milliers de tonnes de minerai traité	242,71	329,22	1 231,28	0,00	Sans objet
	GJ / milliers de tonnes de minerai extrait	184,07	309,41	1 428,24	0,00	Sans objet
	GJ / tonnes de production aurifère	364 188,48	373 714,37	233 202,87	0,00	Sans objet
	GJ / distance parcourue (milliers de km)	1 391,27	1 439,98	Non disponible	0,00	Sans objet
	GJ / employés équivalent temps plein (ETP)	2 543,47	1 729,94	1 080,89	27,27	Sans objet
	GJ / milliers de \$ CA de revenus	5,92	5,87	4,10	0,00	Sans objet
	GJ / milliers de \$ US de revenus	7,68	7,61	5,31	0,00	Sans objet
	b. Le paramètre spécifique de l'organisation (dénominateur) utilisé pour calculer le ratio					
	Milliers de tonnes de minerai et de stériles déplacés	66 171,51	56 958,00	971,56	0,00	Sans objet
	Milliers de tonnes de minerai traité	12 208,69	13 031,43	692,63	0,00	Sans objet
	Milliers de tonnes de minerai extrait	16 097,53	13 866,00	575,75	0,00	Sans objet
	Tonnes de production aurifère	8,14	11,48	3,66	0,00	Sans objet
	Distance parcourue (milliers de km)	2 129,82	2 979,38	0,00	0,00	Sans objet
	Employés équivalent temps plein (ETP)	1 165,00	2 480,00	789,00	167,00	Sans objet
	Milliers de \$ CA de revenus	500 161,78	730 935,91	207 968,82	0,00	Sans objet
	Milliers de \$ US de revenus	386 000,00	564 100,00	160 500,00	0,00	Sans objet
	c. Les types d'énergie inclus dans le ratio d'intensité, notamment le carburant, l'électricité, le chauffage, le refroidissement, la vapeur ou tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Sans objet
	d. Si le ratio inclut la consommation énergétique au sein de l'organisation, en dehors ou les deux	Au sein de l'organisation (lié aux champs d'application 1 et 2).	Au sein de l'organisation (lié aux champs d'application 1 et 2).	Au sein de l'organisation (lié aux champs d'application 1 et 2).	Au sein de l'organisation (lié aux champs d'application 1 et 2).	Sans objet

## Énergie

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
302-4 Réduction de la consommation énergétique	a. La quantité de réductions de la consommation énergétique atteinte, conséquence directe des initiatives d'économie et d'efficacité, en joules ou en multiples (kWh)	23 684,4 kWh	6 millions de litres de carburant	00,00 ; initiatives de réduction non considérées comme importantes		Sans objet
	b. Les types d'énergie inclus dans les réductions, notamment le carburant, l'électricité, le chauffage, le refroidissement, la vapeur ou tous	Électricité	Carburant	Sans objet		Sans objet
	c. La base de calcul des réductions de la consommation énergétique, par exemple l'année de référence ou la valeur de référence, ainsi que la raison pour laquelle ce critère a été choisi	Sans objet	2017 utilisée comme année de référence	Sans objet		Sans objet
	d. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Sans objet	Données recueillies par le suivi de la consommation de carburant à la centrale thermique	Sans objet	Sans objet	Sans objet

## Eau

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	L'eau constitue une ressource importante dans le processus d'extraction de l'or et est partagée avec ses communautés hôtes. IAMGOLD doit gérer l'eau de façon responsable à ses exploitations.
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	Le périmètre de l'enjeu comprend la consommation d'eau aux exploitations gérées par IAMGOLD et à ses sites d'exploration avancée en fonction des bassins versants, le cas échéant.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	La consommation d'eau aux sites d'exploration et aux sites fermés n'est pas considérée comme importante puisqu'ils ne comportent aucune production active ou activité de traitement du minerai. De plus, les projets de coentreprise dont IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.

## Eau

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires				
103-2	<b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	IAMGOLD s'engage à l'égard de la bonne gouvernance de l'eau. La qualité et la quantité de l'eau font l'objet d'un suivi régulier, y compris l'eau traitée et l'eau déversée, le cas échéant. L'entreprise s'attend à ce que chaque exploitation maintienne un plan de gestion de l'eau et un bilan hydrique associé.		
		b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	Le but de la gestion de cet enjeu est de : - Se conformer aux exigences réglementaires applicables ; - Gérer les ressources en eau de façon efficace ; - Recycler et réutiliser l'eau pour le traitement du minerai, lorsque possible.		
		c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	<b>Norme de gestion de l'eau</b> Conformément à sa norme de gestion de l'eau, IAMGOLD reconnaît l'importance d'une utilisation de l'eau socialement équitable et durable. Elle s'engage à gérer l'eau de façon efficace et à la conserver et à employer les pratiques nécessaires pour assurer, maintenant et à l'avenir, l'accès à une eau saine pour tous les utilisateurs. Les stratégies de gestion de l'eau aborderont tous les aspects de l'exploitation, y compris la planification de la fermeture, la réhabilitation, la gestion des résidus, la qualité de l'eau rejetée, de l'eau potable et des eaux souterraines.		
103-3	<b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe le cadre stratégique en matière d'eau de VDMD. Aucun audit externe sur l'eau n'a été effectué en 2018.		
303-1	<b>Prélèvement d'eau par source</b>		<b>Rosebel</b>	<b>Essakane</b>	<b>Westwood</b>
	a. Le volume total d'eau prélevée (m <sup>3</sup> ) – le total de toute l'eau prélevée dans les limites de toutes les sources durant la période de reporting :				
	i. l'eau de surface, notamment les zones humides, les rivières, les lacs et les océans	0,00	0,00	603 761,00	
	ii. les nappes phréatiques	1 443 046,92	306 600,00	686 091,00	
	iii. les eaux pluviales collectées directement et stockées par l'organisation	128 664 950,15	5 092 055,00	2 154 664,00	
	iv. les eaux usées provenant d'une autre organisation	0,00	0,00	0,00	
	v. l'approvisionnement en eau municipal ou les autres services d'eau publics ou privés	0,00	0,00	7 750,00	
	Total	130 107 997,07	5 398 655,00	3 452 266,00	

## Eau

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
303-1 (suite)	Prélèvement d'eau par source (suite)			
	b. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées	L'eau souterraine est mesurée d'après les relevés des puits. Des relevés quotidiens sont utilisés pour établir des moyennes quotidiennes, puis extrapolées pour toute la période de reporting.	L'eau souterraine est mesurée d'après les relevés des puits d'eau souterraine; pour les activités de l'usine, on utilise les relevés de l'eau de surface (eaux pluviales).	L'eau de surface de la rivière Bousquet est utilisée dans les activités de forage liées aux exploitations minières souterraines.  L'eau souterraine correspond aux volumes d'eau provenant du dénoyage de la mine.  L'eau municipale répond aux besoins du site en eau potable.  Des débitmètres sont utilisés pour mesurer directement les volumes de l'eau de surface, de l'eau souterraine, de l'approvisionnement en eau municipale et le total de l'eau déversée par le site.  Les eaux pluviales sont estimées en soustrayant l'eau de surface, l'eau souterraine et l'approvisionnement en eau municipale du total de l'eau déversée.
303-3	Recyclage et réutilisation de l'eau			
	a. Le volume total d'eau recyclée et réutilisée par l'organisation (m <sup>3</sup> )	11 273 206,00	2 563 152,00	740 482,00
	b. Le volume total d'eau recyclée et réutilisée exprimé en pourcentage du volume total d'eau prélevé, tel que précisé dans l'Élément d'information 303-1	9 %	47 %	21 %
	c. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées	L'eau prélevée du parc à résidus est réutilisée pour les besoins du traitement du minerai.	Après le traitement du minerai, les résidus sont pompés vers un épaisseur. Les résidus épaissis sont envoyés au parc à résidus.  Le processus d'épaississage permet de réduire la consommation de cyanure dans le processus de traitement et permet aussi la réutilisation de l'eau pour le traitement du minerai, réduisant la nécessité de consommer de l'eau fraîche supplémentaire.	L'eau du parc à résidus est réutilisée pour les besoins du traitement du minerai. Un débitmètre est utilisé pour mesurer les quantités.

## Biodiversité

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.	IAMGOLD s'efforce de réduire au minimum l'impact de ses activités minières sur l'environnement et la biodiversité, de l'exploration à la fermeture. IAMGOLD reconnaît que le maintien des écosystèmes sains est essentiel à l'atteinte de sa vision Zéro Incident.
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	Le périmètre de l'enjeu se limite aux aspects de biodiversité liés aux exploitations gérées par IAMGOLD et à ses sites d'exploration avancée.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	On s'attend à ce que les sites d'exploitation se conforment à PDAC e3Plus. Les aspects de biodiversité des anciens sites fermés ne sont pas actuellement disponibles. De plus, les projets de coentreprise dont IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	IAMGOLD reconnaît que la protection de la biodiversité et le maintien des écosystèmes sains sont essentiels à la gestion responsable de l'environnement de ses exploitations. Il est attendu de la part de tous les sites et des opportunités de développement des affaires qu'ils intègrent la gestion et la conservation de la biodiversité pour faire preuve de diligence raisonnable et s'assurer de la réhabilitation des écosystèmes perturbés.  Des études de référence de la biodiversité sont réalisées pour les projets de mise en valeur, dans le cadre des études d'impact environnemental et social (EIES). Des études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) sont effectuées à toutes les exploitations minières. Les considérations liées à la biodiversité sont prises en compte durant la planification de la fermeture minière et les activités de réhabilitation.  Il y a des restrictions de chasse dans la zone de concession de ses mines en exploitation, ce qui a donné lieu à des impacts positifs sur la biodiversité.
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	Le but de la gestion de cet enjeu est de : - Se conformer aux exigences réglementaires applicables ; - Maintenir des écosystèmes sains dans la mesure du possible dans les zones perturbées par les activités minières de l'entreprise.
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	<b>Politique de développement durable</b>  <b>Politique de gestion de biodiversité</b>  La politique de développement durable et la politique de gestion de biodiversité affirment que IAMGOLD s'engage à intégrer la gestion et la conservation de la biodiversité à tous les stades des activités, de l'exploration à la fermeture, à l'aide des ressources et des compétences nécessaires afin de réduire au minimum les impacts de ses activités sur la biodiversité.  Les impacts sur les espèces aquatiques et terrestres ainsi que les mesures pour éviter ou réduire les impacts sont pris en considération dans les débuts du processus de planification de projet. Les rapports d'évaluation environnementale récents, comme le rapport d'évaluation environnementale du projet Côté Gold, sont accessibles sur le site Web.
103-3 <b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VDMD) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VDMD. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VDMD a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer.  Toutes les exploitations d'IAMGOLD ont réalisé l'auto-évaluation VDMD annuelle du <b>protocole de gestion du maintien de la biodiversité</b> .  Les résultats annuels sont disponibles dans les <b>rapports d'étape VDMD</b> .  En outre, les études d'impact environnemental et social (EIES) sont orientées par les normes de performance de l'IFC.

## Biodiversité

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	a. Pour chaque site d'activité détenu, loué ou géré, situé dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées, les informations suivantes :			
	i. la localisation géographique	District Brokopondo, Suriname.	Région du Sahel, Burkina Faso (dans le nord-est).	Région de l'Abitibi au Québec, Canada (près de Rouyn-Noranda).
	ii. le sol et le sous-sol pouvant être détenus, loués ou gérés par l'organisation (km <sup>2</sup> )	170	100	Sans objet
	iii. la position par rapport à l'aire protégée (à l'intérieur de la zone, adjacente à celle-ci ou empiétant sur l'aire protégée) ou à la zone riche en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Deux aires protégées ont été identifiées près de la concession Gross Rosebel.  La réserve naturelle de Brinckheuvel est située 3 km à l'ouest de la concession, de l'autre côté de la rivière Mindrineti, sur la rive ouest.  La réserve naturelle de Brownsberg est située environ 10 à 15 km au sud-est de la concession.	La concession minière est située à l'intérieur de la Réserve partielle de faune du Sahel de 1 600 000 ha. L'exploitation minière est permise dans ce secteur.  La Réserve partielle de faune du Sahel est une zone désignée, principalement en raison de lacs d'eau douce saisonniers / intermittents (mare d'Oursi, mare de Yomboli, mare de Kissi) qui sont importants pour les oiseaux migrateurs.  La Mare d'Oursi est un site Ramsar. Le site de 45 000 ha est situé à environ 67 km au nord-ouest de la mine Essakane.	Sans objet
	iv. le type d'activité (administration, fabrication ou production, ou extraction)	Extraction	Extraction	Extraction
	v. la taille du site d'activité en km <sup>2</sup>	38,39	16,61	9,35

## Biodiversité

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
304-1 (suite) Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées (suite)	vi. la valeur pour la biodiversité, caractérisée par la spécificité de l'aire protégée ou de la zone riche en biodiversité à l'extérieur de l'aire protégée (écosystème terrestre, d'eau douce ou maritime)	<p>L'écosystème du site minier de Rosebel et celui à proximité fait partie des savanes du Suriname et du Guyana qui forment un vaste écosystème dans la région.</p> <p>D'un point de vue mondial, il s'agit d'un écosystème relativement unique comportant une biodiversité riche.</p> <p>Une étude sur la faune entamée en 2011 s'est poursuivie durant le premier trimestre de 2012, 2014 et 2017. La prochaine étude sur la faune est planifiée en 2020. Les données de l'étude sur la faune ont confirmé que les zones de Rosebel ont une faune de mammifères plus riche que dans les réserves naturelles à proximité. Le rapport préliminaire soulignait le fait que la région de Rosebel comprend de grandes populations de plusieurs espèces vulnérables ou quasi menacées au niveau international. À l'interne, trois projets sur la faune ont été réalisés : étude sur les oiseaux aquatiques au parc à résidus et évaluation des bousiers et des grands mammifères terrestres au site.</p>	<p>La région du Sahel est très vulnérable à la désertification.</p> <p>Plusieurs espèces d'arbres, d'arbustes et d'herbes sont en déclin dans la région. Les forêts et les steppes situées en bordure des rivières Gorouol et Feildegasse constituent un habitat important pour les oiseaux, les mammifères et les reptiles migrateurs.</p>	Sans objet
	vii. la valeur pour la biodiversité caractérisée par le statut de protection (catégories de gestion des aires protégées de l'UICN, de la Convention de Ramsar, de la législation nationale)	<p>L'ocelot, le margay et le jaguar font partie de l'annexe I (CITES, 2017). Tous les pécaries, les primates, le tapir du Brésil et tous les chats (sauf ceux de l'annexe I) font partie de l'annexe II de CITES.</p> <p>Espèces à l'intérieur ou autour du site inscrites sur la liste rouge de l'UICN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vulnérable [VU] : oncille, pécari à lèvres blanches (<i>Tayassu pecari</i>), tapir du Brésil, singe-araignée commun ;</li> <li>Quasi menacée [NT] : chien des buissons (<i>Speothos venaticus</i>), jaguar (<i>Panthera onca</i>), margay (<i>Leopardus wiedii</i>).</li> </ul>	<p>Espèces à l'intérieur ou autour du site inscrites sur la liste rouge de l'UICN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vulnérable [VU] : vautour à tête blanche (<i>Trigonoceps occipitalis</i>) ;</li> <li>Quasi menacée [NT] : vautour de Rüppell (<i>Gyps rueppellii</i>), bateleur des savanes (<i>Terathopius ecaudatus</i>).</li> </ul>	Sans objet

## Biodiversité

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	a. La nature des impacts significatifs directs et indirects sur la biodiversité par rapport à un ou plusieurs des éléments suivants :			
	i. la construction ou l'utilisation d'usines de fabrication, de mines et d'infrastructure de transport	Impact direct sur la biodiversité en raison de perte d'habitat liée au défrichage et à l'utilisation du sol pour la construction de l'usine de traitement du minerai, les installations auxiliaires, l'infrastructure de transport et les activités minières.	Réduction des habitations des espèces, utilisation du sol, dégradation du sol, dégradation de la végétation durant la préparation de la fosse Falagountou Est, l'agrandissement des haldes à stériles et des bassins.	Sans objet  La mine Westwood a été mise en valeur à un site à proximité d'une autre mine.
	ii. la pollution (l'introduction de substances qui ne sont pas naturellement présentes dans l'habitat et proviennent de sources ponctuelles et diffuses)	Aucune mesure du niveau de pollution n'est disponible pour évaluer l'impact sur la biodiversité.	Aucune pollution.  En 2017, des travaux ont été effectués sur le parc à résidus en vue de contrôler le risque d'infiltration et d'atténuer les effets nocifs potentiels sur la biodiversité.	Sans objet
	iii. l'introduction d'espèces invasives, de parasites et de pathogènes	Le programme de réhabilitation progressive utilise du matériel végétal non indigène pour la végétalisation.  Le matériel végétal est introduit en tant que semences d'espèces d'herbes non indigènes. De jeunes arbustes d'espèces non indigènes ont aussi été plantés. Jusqu'à maintenant, IAMGOLD n'a pas observé d'aspects envahissants chez ces espèces introduites.	Aucun parasite, espèce envahissante ou pathogène n'a été introduit.  Toutes les espèces utilisées pour la réhabilitation doivent être validées auprès du Centre national de semences forestières.	Sans objet
	iv. la réduction des espèces	L'étude sur la faune de 2017 a conclu que les populations de jaguars, de tatous, de tayras et de pécaris à collier semblent décliner.	Sans objet	Sans objet
	v. la transformation de l'habitat	Tous les habitats des zones perturbées et défrichées ont été convertis en zones à terrain non boisé.	Sans objet	Sans objet
	vi. les modifications des processus écologiques en dehors des variations naturelles (tels que la salinité ou les modifications du niveau de la nappe phréatique)	Tous les habitats des zones perturbées et défrichées ont été convertis en zones à terrain non boisé; par conséquent, leur fonction écologique et leurs processus existants ont changé. Il n'y a aucune donnée disponible sur ces changements spécifiques.	Sans objet	Sans objet  Impact localisé

## Biodiversité

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
304-2 (suite) Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité (suite)	b. Les impacts significatifs directs et indirects, positifs et négatifs, concernant les éléments suivants :			
	i. les espèces touchées	Aucune étude sur la capacité de charge d'espèces spécifiques touchées n'a été réalisée.	18 espèces ligneuses (8 109 pieds) ; Plantes herbacées non recensées ; Aucune donnée sur la microfaune ; Aucun impact important sur la macrofaune.	Sans objet
	ii. l'étendue des zones impactées	Aucune donnée disponible sur l'étendue des zones impactées.	27,81	Sans objet
	iii. la durée des impacts	La diversité et l'uniformité de la distribution des espèces ont subi des impacts permanents.	Tous permanents.	Sans objet
	iv. le caractère réversible ou irréversible des impacts	La plupart sont irréversibles.	Tous irréversibles.	Sans objet
304-3 Habitats protégés ou restaurés	a. La taille et l'emplacement de toutes les zones d'habitat protégées ou restaurées (km <sup>2</sup> et emplacement)	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	i. Si le succès de la mesure de restauration était ou est approuvé par des experts indépendants externes (oui/non)	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	b. L'existence de partenariats avec des tiers visant à protéger ou restaurer des zones d'habitat distinctes des lieux où l'organisation a supervisé et mis en œuvre des mesures de restauration ou de protection (oui/non)	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	c. Le statut de protection de chaque zone d'après son état à la clôture de la période de reporting	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	d. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées	Sans objet	Sans objet	Sans objet
304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Le nombre total d'espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de protection nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations, par niveau de risque d'extinction :	79	3	Not applicable
	i. En danger critique d'extinction	0	0	Not applicable
	ii. En danger	0	0	Not applicable
	iii. Vulnérable	4 (oncille, pécar à lèvres blanches ( <i>Tayassu pecari</i> ), tapir du Brésil, singe-araignée commun).	1 (Vautour à tête blanche ( <i>Trionoceps occipitalis</i> )).	0
	iv. Quasi menacé	3 (chien des buissons ( <i>Speothos venaticus</i> ), jaguar ( <i>Panthera onca</i> ), margay ( <i>Leopardus wiedii</i> )).	2 (vautour de Rüppell ( <i>Gyps rueppellii</i> ), bateleur des savanes ( <i>Terathopius ecaudatus</i> )).	0
	v. Préoccupation mineure	72	Sans objet	Sans objet

## Biodiversité

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	
MM1	Superficie des terrains (détenus, loués ou gérés pour des activités de fabrication ou d'extraction) perturbés ou réhabilités				
		Superficie totale des terrains perturbés et pas encore réhabilités (en hectares) au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	3 485,65	1 926,80	935,00
		Superficie totale des terrains nouvellement perturbés dans la période de reporting (en hectares)	353,35	0,00	0,00
		Superficie totale des terrains réhabilités, y compris les années antérieures	71,35	313,00	0,00
		Superficie totale des terrains nouvellement réhabilitée dans la période de reporting à l'utilisation finale convenue (en hectares)	0,00	1,80	
	Superficie totale des terrains perturbés et pas encore réhabilités (en hectares) au 31 décembre 2018	3 839,00	1 925,00	935,00	
MM2	Nombre et pourcentage de tous les sites requérant l'application de programmes de gestion de la biodiversité, et nombre (pourcentage) de ces sites où de tels programmes ont été mis en œuvre				
		Le site nécessite-t-il un plan de gestion de la biodiversité?	Oui (cadre sur la gestion du maintien de la biodiversité de VDMD, politique de gestion de biodiversité d'IAMGOLD et norme en matière de développement durable)	Oui (étude d'impact environnemental, cadre sur la gestion du maintien de la biodiversité de VDMD, politique de gestion de biodiversité d'IAMGOLD et norme en matière de développement durable)	Oui (réglementation fédérale - Environnement Canada, cadre sur la gestion du maintien de la biodiversité de VDMD, politique de gestion de biodiversité d'IAMGOLD et norme en matière de développement durable)
		Y a-t-il un plan de gestion de la biodiversité en place actuellement?	Oui	Oui	Oui
	Pourcentage du nombre total des sites ayant un plan de gestion de la biodiversité en place	100 %	100 %	100 %	

## Émissions

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	<p>Les émissions provenant des activités de mise en valeur, de production minière et de traitement du minerai ont le potentiel d'avoir un impact sur la qualité de l'air.</p> <p>En particulier, IAMGOLD reconnaît que les émissions de gaz à effet de serre contribuent à l'enjeu mondial des changements climatiques.</p> <p>La gestion efficace de l'énergie contribuera au contrôle des impacts environnementaux en réduisant la quantité globale des gaz à effet de serre et des autres émissions importantes produites, en plus d'influencer directement les coûts d'exploitation.</p>
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. le lieu où les impacts se produisent ;</li> <li>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires</li> </ul>	Le périmètre de l'enjeu se limite aux exploitations gérées par IAMGOLD et à ses sites d'exploration avancée.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	La consommation énergétique aux sites d'exploration et aux sites fermés n'est pas considérée comme importante puisqu'ils ne comportent aucune production active ou activité de traitement du minerai; par conséquent, les émissions sont également considérées comme non importantes. De plus, les projets de coentreprise dont IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus. Le champ d'application 3 est calculé dans la mesure du possible en fonction des données disponibles.
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	<p>Les émissions de GES font l'objet d'un suivi et d'une évaluation périodiques pour identifier les occasions d'améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de GES, promouvoir l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable.</p> <p>IAMGOLD est engagée à l'égard de l'énergie renouvelable, comme l'illustrent le développement de la plus grande centrale hybride photovoltaïque/mazout lourd (PV-HFO) du monde (15 MW) à Essakane et la centrale solaire de 5 MW à Rosebel, ainsi que plusieurs plus petits projets solaires en soutien aux communautés locales du Suriname. La centrale PV-HFO de 15 MW à Essakane a donné lieu à une économie de 86 millions de litres de mazout lourd (représentant des économies totales de 80,9 millions \$ US) et une réduction de 274 110 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>.</p>
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	<p>Le but de la gestion est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se conformer aux exigences réglementaires applicables ;</li> <li>- Quantifier l'impact par l'entremise d'un suivi de la qualité de l'air pour assurer l'efficacité de toute mesure d'atténuation mise en place par l'entreprise pour prévenir tout effet nocif causé par ses activités minières ;</li> <li>- Réduire les émissions contribuant aux changements climatiques.</li> </ul>
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Politiques</li> <li>ii. Engagements</li> <li>iii. Objectifs et cibles</li> <li>iv. Responsabilités</li> <li>v. Ressources</li> <li>vi. Mécanismes de gestion des plaintes</li> <li>vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</li> </ul>	<p><b>Norme de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre</b></p> <p>Conformément à sa norme de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, signée par le chef de l'exploitation, l'un des objectifs principaux d'IAMGOLD est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et leur impact sur l'environnement.</p> <p>Les projets au Canada sont généralement sujets aux lignes directrices sur la qualité de l'air et aux approbations, visant à protéger les milieux récepteurs à proximité du projet.</p>
103-3 <b>Évaluation de l'approche managériale</b>	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;</li> <li>ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;</li> <li>iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale</li> </ul>	<p>En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VDMD) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VDMD. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VDMD a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer.</p> <p>Toutes les exploitations d'IAMGOLD ont réalisé l'auto-évaluation VDMD annuelle pour le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES.</p> <p>Les résultats annuels sont disponibles dans les rapports d'étape VDMD.</p>

## Émissions

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
305-1 Émissions directes de GES (champ d'application 1)	a. Le total des émissions directes de GES (en tonnes métriques ou d'équivalents CO <sub>2</sub> ) :	161 212,00	334 588,59	11 441,76
	Déchets	0,00	0,00	0,00
	Énergie - centrale énergétique	0,00	212 994,00	0,00
	Énergie - usine de traitement	2 685,00	5 888,59	353,55
	Énergie - extraction	144 882,00	85 294,00	10 942,48
	Énergie - activités de soutien	248,00	3 293,00	0,00
	Véhicules détenus par l'entreprise - exploitations	14 397,00	0,00	145,73
	Véhicules détenus par l'entreprise - activités de soutien	0,00	27 119,00	0,00
	b. Les gaz inclus dans le calcul : CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O, HFC, PFC, SF <sub>6</sub> , NF <sub>3</sub> ou tous	CO <sub>2</sub> , CO <sub>2</sub> e, CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O, HFC-134a.	CO <sub>2</sub> , HFC-134a, CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O, R410a, R401a, R404a.	CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O, CO <sub>2</sub> e.
	c. Les émissions biogéniques de CO <sub>2</sub> en tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	d. L'année de référence pour le calcul, le cas échéant, notamment :	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)
	i. la justification de son choix ;			
	ii. les émissions au cours de l'année de référence ;	145 485,33	199 586,01	11 561,65
	iii. la justification de toute variation significative des émissions (en t CO <sub>2</sub> e) ayant nécessité un recalcul des émissions de l'année de référence	Traitement de davantage de roches dures.	Projet d'agrandissement de l'usine ; traitement de davantage de roches dures.	Accroissement de la production.
e. La source des facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement climatique (PRC) utilisés ou une référence à la source de PRC	Source de PRC : GIEC (2007). Quatrième Rapport d'évaluation du GIEC : Changements climatiques 2007. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press, Cambridge. Utilisation de la plateforme Ecometrica pour assurer que les plus récents facteurs d'émissions sont utilisés.			
f. La méthode de consolidation des émissions : quote-part de capital, contrôle financier ou contrôle opérationnel	Contrôle opérationnel.	Contrôle opérationnel.	Contrôle opérationnel.	
g. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Évaluation réalisée conformément au Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, publié par le WRI et le WBCSD (édition révisée).			

## Émissions

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
305-2 Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	a. Les émissions indirectes de GES (champ d'application 2) totales des émissions en tonnes métriques de CO <sub>2</sub> provenant de la génération d'électricité, du chauffage, du refroidissement et de la vapeur, selon une méthode basée sur la localisation des émissions	0,00	170,00	209,58
	b. Le cas échéant, les émissions indirectes de GES (champ d'application 2) totales en tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub> , selon une méthode basée sur le marché	Sans objet	170,00	209,58
	c. Le cas échéant, les gaz inclus dans le calcul : CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O, HFC, PFC, SF <sub>6</sub> , NF <sub>3</sub> ou tous	CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O	CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O	CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O
	d. L'année de référence pour le calcul, le cas échéant, notamment :	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)
	i. la justification de son choix;			
	ii. les émissions au cours de l'année de référence	0,00	610,87	322,99
	iii. la justification en cas de variation significative des émissions ayant nécessité un recalcul des émissions de l'année de référence	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	e. La source des facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement climatique (PRC) utilisés ou une référence à la source de PRC	Source de PRC : GIEC (2007). Quatrième Rapport d'évaluation du GIEC : Changements climatiques 2007. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press, Cambridge. Utilisation de la plateforme Ecometrica pour assurer que les plus récents facteurs d'émissions sont utilisés.		
f. La méthode de consolidation des émissions : quote-part de capital, contrôle financier ou contrôle opérationnel	Contrôle opérationnel	Contrôle opérationnel	Contrôle opérationnel	
g. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Évaluation réalisée conformément au Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, publié par le WRI et le WBCSD (édition révisée).			

## Émissions

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	a. Les autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3) totales qui sont une conséquence des activités de l'organisation, mais qui proviennent de sources non détenues ni contrôlées par l'organisation (en tonnes métriques de CO <sub>2</sub> )	3 764,06	1 109,40	629,96
	b. Le cas échéant, les gaz inclus dans le calcul : CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O, HFC, PFC, SF <sub>6</sub> , NF <sub>3</sub> ou tous	CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O	CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O	CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O
	c. Les émissions biogéniques de CO <sub>2</sub> , en tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	d. Les catégories et activités des autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3) incluses dans le calcul	Voyages d'affaires, déchets générés au cours des activités, transport et distribution en amont.	Voyages d'affaires, déchets générés au cours des activités.	Voyages d'affaires, déchets générés au cours des activités.
	e. L'année de référence pour le calcul, le cas échéant, notamment :	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)
	i. la justification de son choix			
	ii. les émissions au cours de l'année de référence	3 392,09	2 509,16	396,21
	iii. la justification en cas de variation significative des émissions ayant nécessité un recalcul des émissions de l'année de référence	Sans objet	Sans objet	Sans objet
f. La source des facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement climatique (PRC) utilisés ou une référence à la source de PRC	Source de PRC : GIEC (2007). Quatrième Rapport d'évaluation du GIEC : Changements climatiques 2007. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press, Cambridge. Utilisation de la plateforme Ecometrica pour assurer que les plus récents facteurs d'émissions sont utilisés.			
g. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Évaluation réalisée conformément au Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, publié par le WRI et le WBCSD (édition révisée).			

## Émissions

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	
305-4	Intensité des émissions de GES				
		a. Le ratio d'intensité des émissions de GES de l'organisation.			
		i. Émissions totales de GES (en tonnes de CO <sub>2</sub> e)	162 212,00	334 758,59	11 651,34
		ii. Intensité des émissions de GES - usine (kg de CO <sub>2</sub> e/tonne usinée)	13,29	25,69	16,82
		iii. Intensité des émissions de GES - mine (kg de CO <sub>2</sub> e/tonne déplacée)	2,45	5,88	11,99
		b. Le paramètre spécifique de l'organisation (dénominateur) utilisé pour calculer le ratio			
		i. Milliers de tonnes de minerai traité (usiné)	12 208,69	13 031,43	692,63
		ii. Milliers de tonnes de minerai et de stériles déplacés	66 171,51	56 958,00	971,56
		c. Les types d'émissions de GES incluses dans le ratio d'intensité, notamment les émissions directes (champ d'application 1), les émissions indirectes (champ d'application 2) et/ou les autres émissions indirectes (champ d'application 3)	Champs d'application 1 et 2 (localisation)	Champs d'application 1 et 2 (localisation)	Champs d'application 1 et 2 (localisation)
		d. Les gaz inclus dans le calcul : CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O, HFC, PFC, SF <sub>6</sub> , NF <sub>3</sub> ou tous	CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O, HFC-134a.	CO <sub>2</sub> , HFC-134a, CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O, R410a, R401a, R404a.	CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O.
305-5	Réduction des émissions de GES				
		a. Les émissions de GES réduites correspondant au résultat direct d'initiatives de réduction, en tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	Aucune nouvelle initiative mise en œuvre en 2018.	Mise en service d'une centrale solaire de 15 MW, réduction de 18 500 tonnes métriques de CO <sub>2</sub> .	Aucune nouvelle initiative mise en œuvre en 2018.
		b. Les gaz inclus dans le calcul : CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O, HFC, PFC, SF <sub>6</sub> , NF <sub>3</sub> ou tous	Sans objet	CO <sub>2</sub>	Sans objet
		c. L'année de référence ou la valeur de référence, notamment la justification de son choix	Sans objet	2017, l'année avant la mise en service de la centrale solaire.	Sans objet
		d. Les champs d'application pour lesquels les réductions ont eu lieu, notamment les émissions directes (champ d'application 1), les émissions indirectes (champ d'application 2) et/ou les autres émissions indirectes (champ d'application 3)	Sans objet	Champ d'application 1	Sans objet
		e. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Sans objet	Facteurs d'émission standards	Sans objet

## Émissions

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), d'oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ) et autres émissions atmosphériques significatives	a. Les émissions atmosphériques significatives, en kilogrammes, pour chacun des éléments suivants :			
	i. NO <sub>x</sub>	1 954 498	2 339 227	1 021 025,00
	ii. SO <sub>x</sub>	22 031	600 230	1 205,00
	iii. Polluants organiques persistants (POP)	Non disponible Présentation des données prévue pour l'an prochain.	Non disponible Présentation des données prévue pour l'an prochain.	Non disponible Présentation des données prévue pour l'an prochain.
	iv. Composés organiques volatils (COV)	86 010	51 334	4 493,00
	v. Polluants atmosphériques dangereux (PAD)	Non disponible Présentation des données prévue pour l'an prochain.	Non disponible Présentation des données prévue pour l'an prochain.	Non disponible Présentation des données prévue pour l'an prochain.
	vi. Particules en suspension (PS)	7 152 662	23 744 202	107 288,00
	vii. Autres catégories usuelles d'émissions atmosphériques identifiées dans les réglementations applicables	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	b. La source des facteurs d'émission utilisés	<i>United States Environmental Protection Agency (U.S. EPA) AP-42 : Compilation des facteurs d'émissions atmosphériques.</i> <i>Australian National Pollutant Inventory Emission Estimation Technique Manual for Mining Version 3.1.</i> <i>Australian National Pollutant Inventory Emission Estimation Technique Manual for Combustion Engines version 3.0.</i> Environnement Canada – Tableau pour les poussières des routes industrielles non asphaltées.		
	c. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Les émissions ont été calculées pour les activités importantes d'exploitation minière, de traitement de l'or et de soutien aux sites miniers d'IAMGOLD en exploitation. Les sources d'émissions comprises dans cet inventaire englobent les activités minières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sautage (émissions gazeuses)</li> <li>- Émissions fugitives de poussières causées par la manipulation du matériel à la surface</li> <li>- Émissions fugitives de poussières provenant des routes de transport non asphaltées</li> <li>- Émissions du tuyau d'échappement des véhicules</li> <li>- Émissions causées par le traitement et l'affinage de l'or</li> <li>- Émissions provenant de processus auxiliaires, comme le chauffage des locaux et la production d'électricité.</li> </ul> Les méthodes acceptées suivantes ont été utilisées pour calculer les émissions atmosphériques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures des émissions à la source, si possible</li> <li>- Facteurs d'émission acceptés sur le plan international et données des activités des sites (à noter que les estimations d'émissions selon les facteurs d'émissions et les données des activités sont considérées comme prudentes et présentent une faible probabilité de sous-estimation, puisque dans les cas d'incertitude, les valeurs maximales ont été utilisées pour les taux annuels de production/consommation, les distances et les heures d'exploitation).</li> </ul>		

## Effluents et déchets

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood					
103-1	<p><b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b></p> <p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. le lieu où les impacts se produisent ;</li> <li>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires</li> </ul> <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	<p>Guidés par sa vision Zéro Incident, IAMGOLD surveille de près les stériles et les résidus produits ainsi que la qualité de l'effluent final durant l'exploitation minière et après la fermeture.</p> <p>La gestion des déchets comprend les stériles, les résidus et d'autres flux de déchets (déchets dangereux et non dangereux).</p> <p>Le périmètre de l'enjeu comprend toutes les exploitations gérées par IAMGOLD. Les sites d'exploration et les sites fermés sont inclus, s'il y a lieu.</p> <p>Les effluents et les déchets provenant des projets en coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.</p> <p>Le jugement d'experts en la matière sert à définir ce qui est considéré comme important.</p>	<p>Essakane</p>	<p>Westwood</p>					
					103-2	<p><b>L'approche managériale et ses composantes</b></p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Politiques</li> <li>ii. Engagements</li> <li>iii. Objectifs et cibles</li> <li>iv. Responsabilités</li> <li>v. Ressources</li> <li>vi. Mécanismes de gestion des plaintes</li> <li>vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</li> </ul>	<p>Rosebel</p>	<p>Essakane</p>	<p>Westwood</p>
103-3	<p><b>Évaluation de l'approche managériale</b></p> <p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;</li> <li>ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;</li> <li>iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale</li> </ul>	<p>En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VDMD) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VDMD. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VDMD a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer.</p> <p>Toutes les exploitations d'IAMGOLD ont réalisé l'auto-évaluation VDMD annuelle des protocoles de gestion des résidus et de planification de la gestion de crises et des communications.</p> <p>Protocole de gestion des résidus.</p> <p>Planification de la gestion de crises et des communications.</p> <p>Les résultats annuels sont disponibles dans les rapports d'étape VDMD.</p>							

## Effluents et déchets

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Éléments d'information		
		Rosebel	Essakane	Westwood
306-1	Écoulement d'eau par qualité et destination			
	a. Le volume (m <sup>3</sup> ) des déversements d'eau prévus et non prévus (c.-à-d. à l'exclusion des eaux pluviales collectées et des eaux résiduaires domestiques) par :	3 805 530,00	0,00	3 452 266,00
	i. destination	Rivière Mindrineti (eau de surface).	Essakane est un site à « zéro rejet » : aucune eau utilisée à des fins industrielles n'est déversée dans l'environnement.  L'eau utilisée pour le traitement du minerai est recyclée pour d'autres besoins de traitement du minerai. L'eau de mine est stockée dans un bassin jusqu'à ce qu'elle soit utilisée.  L'eau résiduaire locale est traitée et ensuite envoyée dans un champ d'évaporation où des arbres ont été plantés.	Rivière Bousquet.
	ii. qualité de l'eau, notamment la méthode de traitement	Avant son évacuation, l'eau est traitée à l'usine de traitement de l'effluent et aérée dans l'étang aéré pour répondre aux critères de rejet de l'IFC et atteindre les cibles au point de rejet.	Sans objet  Site à « zéro rejet ».	Traitée avec de la chaux.
	iii. si l'eau a été réutilisée par une autre organisation	Non, mais il y a de l'exploitation minière artisanale dans la zone.	Non, mais il y a de l'exploitation minière artisanale dans la zone.	Non
	b. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées	Limites de l'IFC quant au rejet d'eau résiduaire de traitement dans les eaux de surface (Banque Mondiale, directives de l'IFC 2007). Cibles au point de rejet fixées par Rosebel pour l'ammoniac et le total du cyanure.	Sans objet	Le rejet est périodiquement mesuré à l'aide d'un débitmètre.

## Effluents et déchets

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Exploration	
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	a. Le poids total de déchets dangereux, répartis selon les modes d'élimination suivants le cas échéant :	3 140,00	1 582,05	354,93	
		i. Réutilisation (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	23,49	Non disponible
		ii. Recyclage (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	2 598,41	0,00	0,00	Non disponible
		iii. Compostage (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	0,00	Non disponible
		iv. Valorisation, incluant la valorisation énergétique	0,00	1 252,24	95,56	Non disponible
		v. Incinération (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	541,59	1,01	235,88	<b>Sénégal :</b> 800 L d'huile usée. <b>Suriname :</b> principalement à base de pétrole et incinérés au site de Rosebel.
		vi. Injection en puits profond (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	0,00	Non disponible
		vii. Enfouissement (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	0,00	<b>Pérou :</b> 838 kg
		viii. Stockage sur le site (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	328,80	0,00	<b>Colombie :</b> Enfouis dans des contenants de déchets dangereux de 4 838 kg, tâche réalisée par un entrepreneur : Quimetales SAS et DESCONT S.A ESP.
		b. Le poids total de déchets non dangereux, avec la répartition selon les modes d'élimination suivants, le cas échéant :	1 091,51	771,00	2 016,79	Non disponible
		i. Réutilisation (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,09	Non disponible	Non disponible	<b>Colombie :</b> 2 680 kg de sacs utilisés pour l'entreposage temporaire de sols pour la construction de plateformes ont été réutilisés.
		ii. Recyclage (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	36,74	369,11	1 612,11	<b>Mali :</b> 400 kg <b>Colombie :</b> 625,12 kg de verre, d'aluminium, de plastique, de papier et de carton ont été envoyés à une entreprise de recyclage, gérée par des membres de la communauté locale. <b>Québec :</b> 500 kg de papier.

## Effluents et déchets

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires				
306-2 (suite)	Déchets par type et méthode d'élimination (suite)	Rosebel	Essakane	Westwood		
	iii. Compostage (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	0,00	<b>Mali :</b> 600 kg <b>Québec :</b> moins de 150 kg de déchets ménagers.	
	iv. Valorisation, incluant la valorisation énergétique (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	Non disponible	0,00	Non disponible	Sans objet	
	v. Incinération (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	Non disponible	0,00	Non disponible	<b>Suriname :</b> 100 %	
	vi. Injection en puits profond (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	Non disponible	0,00	Non disponible	Non disponible	
	vii. Enfouissement (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	1 054,68	401,88	404,68	<b>Mali :</b> 1 000 kg <b>Sénégal :</b> 7,7 tonnes <b>Pérou :</b> 610 kg <b>Colombie :</b> 1 712 kg de déchets ordinaires et organiques	
	viii. Stockage sur le site (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	Non disponible	0,00	Non disponible	Sans objet	
	ix. Autre (à préciser par l'organisation)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
	c. Le mode de détermination de la méthode d'élimination des déchets :					
	i. Élimination directement par l'organisation, ou autre confirmation directe	Enfouissement des déchets dangereux et non dangereux, directement éliminés par l'organisation.	Incinération et stockage au site des déchets dangereux, recyclage et enfouissement des déchets non dangereux, directement éliminés par l'organisation.	Déchets non dangereux directement éliminés par l'organisation.	<b>Colombie :</b> Les déchets non recyclables sont éliminés par les services publics de gestion des déchets à la décharge locale. <b>Québec :</b> directement éliminés par le site.	
	ii. Information fournie par le prestataire d'élimination des déchets	Réutilisation des déchets non dangereux.	Non disponible	Information sur l'élimination des déchets dangereux fournie par l'entrepreneur.	<b>Colombie :</b> (i) Quimetales SAS a délivré un certificat de stockage, de gestion et de traitement et/ou d'utilisation de déchet dangereux. L'entreprise détient un permis environnemental délivré par le gouvernement (ii) Politique et procédures de l'entreprise publique de gestion des déchets.	
	iii. Planification par défaut du prestataire d'élimination des déchets	Réutilisation des déchets non dangereux.	Non disponible	Non disponible	Non disponible	

## Effluents et déchets

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
306-3	Déversements significatifs			
	a. Le nombre total et le volume total de déversements significatifs (m <sup>3</sup> )	Aucun	13,102	Aucun
	b. Les informations supplémentaires suivantes pour chaque déversement communiqué dans les états financiers de l'organisation :			
	i. le lieu du déversement	Sans objet	Fosse	Sans objet
	ii. le volume du déversement	Sans objet	6 529	Sans objet
	iii. la matière déversée, en fonction de sa catégorie : déversements pétroliers (sols ou nappes d'eau), déversements de carburant (sols ou nappes d'eau), déversements de déchets (sols ou nappes d'eau), déversements ou fuites de produits chimiques (sols ou nappes d'eau principalement) et autres matières (à préciser par l'organisation)	Sans objet	Déversement pétrolier sur le sol.	Sans objet
	i. le lieu du déversement		Route	
	ii. le volume du déversement		0,162	
	iii. la matière déversée, en fonction de sa catégorie : déversements pétroliers (sols ou nappes d'eau), déversements de carburant (sols ou nappes d'eau), déversements de déchets (sols ou nappes d'eau), déversements ou fuites de produits chimiques (sols ou nappes d'eau principalement) et autres matières (à préciser par l'organisation)		Déversement de carburant sur le sol.	
	i. le lieu du déversement		À l'extérieur du parc à résidus, sur le sol.	
	ii. le volume du déversement		2,7	
	iii. la matière déversée, en fonction de sa catégorie : déversements pétroliers (sols ou nappes d'eau), déversements de carburant (sols ou nappes d'eau), déversements de déchets (sols ou nappes d'eau), déversements ou fuites de produits chimiques (sols ou nappes d'eau principalement) et autres matières (à préciser par l'organisation)		Déversement de déchets sur le sol.	
	i. le lieu du déversement		À l'extérieur du parc à résidus, sur le sol.	
	ii. le volume du déversement		3,711	
	iii. la matière déversée, en fonction de sa catégorie : déversements pétroliers (sols ou nappes d'eau), déversements de carburant (sols ou nappes d'eau), déversements de déchets (sols ou nappes d'eau), déversements ou fuites de produits chimiques (sols ou nappes d'eau principalement) et autres matières (à préciser par l'organisation)		Déversement ou fuite de produits chimiques.	
	c. Les impacts des déversements significatifs	Sans objet	Pollution du sol.	Sans objet

## Effluents et déchets

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
306-4 Transport de déchets dangereux	a. Poids total des déchets dangereux (tonnes) :			
	i. déchets dangereux transportés ;	2 625,27	Sans objet	235,88
	ii. déchets dangereux importés	0,00	0,00	0,00
	iii. déchets dangereux exportés	2 625,23	0,00	0,00
	iv. déchets dangereux traités	3 316,81	Sans objet	235,88
	b. Le pourcentage de déchets dangereux expédiés à l'international (%)	79 %	0 %	0 %
	c. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées	Conversions des unités à l'aide d'Ecometrica.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention de Bâle sur le Contrôle des Mouvements Transfrontières de Déchets Dangereux et de leur élimination, adoptée par la Conférence des Parties le 22 mars 1989, mise en œuvre au Burkina Faso le 5 mai 1992 ;</li> <li>Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, signée le 30 janvier 1991 ;</li> <li>Décret portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains.</li> </ul>	Fournies par le prestataire d'élimination des déchets.
306-5 Masses d'eau affectées par les déversements et/ou ruissellements	a. Les masses d'eau et les habitats associés qui sont fortement affectés par les déversements et/ou ruissellements d'eau, notamment des informations concernant :			
	i. la taille de la masse d'eau et de l'habitat associé	La rivière Mindrineti (en aval du ruisseau Mamanari) est le seul cours d'eau pérenne dans la zone, comportant une zone de drainage de 704 km <sup>2</sup> , principalement située au sud et en amont de la concession.	Aucun	Sans objet
	ii. si la masse d'eau et l'habitat associé sont désignés comme une aire protégée nationale ou internationale	Non	Sans objet	Sans objet
	iii. la valeur en termes de biodiversité, telle que le nombre total d'espèces protégées	Selon l'étude des écosystèmes aquatiques menée en novembre 2017, 22 espèces de poissons et 52 spécimens de macro-invertébrés ont été recueillis en aval du point de rejet (ruisseau Mindrineti). Aucune de ces espèces n'est protégée.	Sans objet	Sans objet (Aucune espèce protégée au site).

## Effluents et déchets

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Éléments d'information		
		Rosebel	Essakane	Westwood
MM3 Volume total, et risques afférents, des morts-terrains, pierres, stériles et boues	Quantité totale des morts-terrains (stériles) générés durant l'année (en tonnes)	48 076 079,00	36 105 183,00	395 599,00
	Décrire les risques associés aux morts-terrains (incluant les stériles)	Risques liés au ruissellement sur les haldes à stériles. Procédures en place pour les haldes à stériles.	Risques liés au ruissellement sur les haldes à stériles.	Potentiel d'exhaure de roches acides.
	Quantité totale de résidus (incluant les boues) générés durant l'année (en tonnes)	12 208 687,00	13 031 432,00	1 719 518,00
	Décrire les risques associés aux résidus	Risques liés à une rupture de conduite des résidus et/ou de digue. Procédures en place pour le parc à résidus. BGC (entreprise externe) a organisé une rencontre portant sur l'évaluation des digues de résidus. Le rapport définitif n'a pas encore été publié, mais d'après le rapport de fin de rencontre, aucun risque important associé aux résidus n'a été détecté.	Les risques liés aux ruptures de conduite de résidus, au bris de la géomembrane couvrant l'intérieur du parc à résidus, et/ou aux ruptures de digues. Contamination des eaux souterraines. Déversement intempestif du parc à résidus.	Potentiel d'exhaure de roches acides.

## Conformité environnementale

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Éléments d'information		
		Rosebel	Essakane	
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	Conformément à sa politique de développement durable, IAMGOLD s'engage à établir des normes d'exploitation et des procédures donnant lieu à des pratiques qui respectent ou vont au-delà des lois et règlements applicables, les rapports d'impacts environnementaux et sociaux, les plans de gestion environnementale et sociale, les plans de fermeture et les protocoles internationaux dont IAMGOLD est signataire. Elle est vigilante par rapport à la conformité et veille à ce que toute non-conformité soit rapidement résolue.	Conformément à sa politique de développement durable, IAMGOLD s'engage à établir des normes d'exploitation et des procédures donnant lieu à des pratiques qui respectent ou vont au-delà des lois et règlements applicables, les rapports d'impacts environnementaux et sociaux, les plans de gestion environnementale et sociale, les plans de fermeture et les protocoles internationaux dont IAMGOLD est signataire. Elle est vigilante par rapport à la conformité et veille à ce que toute non-conformité soit rapidement résolue.	
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	Le périmètre de l'enjeu comprend tous les sites gérés par IAMGOLD.	Le périmètre de l'enjeu comprend tous les sites gérés par IAMGOLD.	Le périmètre de l'enjeu comprend tous les sites gérés par IAMGOLD.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	Les projets en coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.	Les projets en coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.	Les projets en coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.

## Conformité environnementale

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires					
103-2	L'approche managériale et ses composantes	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	IAMGOLD s'attend à ce que les sites respectent ou aillent au-delà des lois et réglementations environnementales applicables.			
		b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	Le but de la gestion est de : - Se conformer aux exigences réglementaires applicables ; - Promouvoir la responsabilisation et la transparence.			
103-3	Évaluation de l'approche managériale	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :	<p><b>Politique de développement durable</b></p> <p><b>Norme de gestion des résidus</b></p> <p>Il est essentiel de traiter les commentaires et les préoccupations de façon accessible et rapide afin de continuellement s'améliorer. Comme indiqué dans sa politique de développement durable, IAMGOLD s'engage à mettre en œuvre de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, de transparence et d'équité et à divulguer annuellement sa performance.</p> <p>À cet engagement s'ajoute sa norme de gestion des résidus, qui indique que les consultations avec les communautés d'intérêts sont faites de manière à tenir compte des préoccupations de ces communautés en ce qui a trait à la gestion des parcs à résidus.</p> <p>Elle s'engage à éviter ou à réduire au minimum tout impact négatif découlant de ses activités minières, dans la mesure où c'est réalisable sur le plan technique et raisonnable sur le plan financier.</p> <p>Dans le cadre de son engagement, elle a formé un partenariat avec l'Institut de recherche en mines et environnement (IRME) UQAT-Polytechnique en 2012 pour soutenir le développement de nouvelles pratiques environnementales, y compris la réhabilitation des résidus. Son engagement financier de 1,5 million \$ sur une période de 5 ans a donné lieu à divers projets de recherche, comme la désulfuration des couvertures de résidus et de boues. Avec l'approbation de son plan de fermeture par le gouvernement du Québec, IAMGOLD souhaite intégrer certaines des pratiques faisant l'objet de recherches par l'IRME. En 2017, IAMGOLD s'est engagé à verser 2 millions \$ à l'Université Laurentienne sur une période de 5 ans pour soutenir des chaires en exploitation à ciel ouvert et génie. Une portion du financement servira à créer un nouvel espace étudiant et à mettre à niveau les installations pour les étudiants, et à créer de nouvelles bourses d'études pour les étudiants de premier et de deuxième cycle.</p>			
		a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :	<p>Conformément à la norme en matière de développement durable d'IAMGOLD, un plan d'engagement de la communauté et des parties prenantes est nécessaire à tous les sites pour assurer que les commentaires sont reçus et pris en compte.</p> <p>Un système officiel de plaintes est en place pour traiter les plaintes/préoccupations des parties prenantes externes. Les parties prenantes sont bien informées du mécanisme de plaintes, qui est facilement accessible. L'entreprise fait un compte rendu périodique auprès des communautés à propos des résultats des plaintes déposées. La haute direction revoit le système d'engagement et les résultats annuellement.</p> <p>Une analyse des lacunes du cadre conceptuel en développement durable d'IAMGOLD a été effectuée en 2018, et les résultats de l'analyse sont actuellement examinés en vue d'identifier des points à améliorer.</p>			
307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales		Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social
	a. Les amendes et les sanctions non monétaires subies pour non-conformité à la législation et/ou à la réglementation environnementales, à savoir :					
	i. valeur monétaire totale des amendes significatives (\$ US)	0	0	0	0	0
	ii. nombre total de sanctions non monétaires	0	1	1	0	0
	iii. procédures engagées dans le cadre de mécanismes de résolution de conflits	0	0	0	0	0
	b. Si l'organisation n'a identifié aucun cas de non-conformité à la législation et/ou à la réglementation environnementale, une déclaration brève à ce sujet est suffisante					

## Normes sociales

### Emploi

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	Englobant diverses cultures, langues et disciplines fonctionnelles, IAMGOLD est une communauté mondiale où des milliers d'employés poursuivent des objectifs communs et adhèrent à des valeurs communes.
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	Le périmètre de l'enjeu comprend tous les sites gérés par IAMGOLD.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	Cet enjeu s'applique spécifiquement aux employés et aux entrepreneurs directement embauchés par IAMGOLD.
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	Chez IAMGOLD, attirer, recruter et sélectionner le bon talent est essentiel au maintien de son succès et au soutien de sa culture : donner le pouvoir d'agir pour atteindre une performance extraordinaire. La norme en matière d'acquisition et de sélection du talent définit les normes minimales permettant d'assurer que le meilleur talent et le talent le mieux qualifié est recruté parmi toutes les possibilités d'embauche et que le processus de recrutement est impartial et non discriminatoire.
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	L'objectif de cette politique est de définir les exigences minimales auxquelles l'entreprise, les employés et les représentants des ressources humaines (« RH ») doivent se conformer afin d'attirer le talent qualifié, et de sélectionner et recruter des candidats à l'embauche. Chez IAMGOLD, les gens sont le principal atout : l'engagement et la satisfaction des employés sont fondamentaux à sa réussite. La Société s'est engagée à maintenir un milieu de travail stimulant où la compétence et le rendement sont reconnus et exempt de toute forme de discrimination contraire à la loi ou fondée sur les rapports personnels.
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	Chez IAMGOLD, la vaste thématique de l'emploi est gérée de façon exhaustive par la mise en place de politiques, de normes, de codes et de plans catégorisés qui communiquent les attentes minimales de l'entreprise de façon à favoriser la conformité. Le Service des ressources humaines de l'entreprise gère le processus d'embauche de nouveaux employés, de façon à appuyer la stratégie d'affaires. Le guide de l'employé explique les politiques et pratiques aux niveaux employés.
103-3 <b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	Les employés doivent faire l'objet d'une évaluation annuelle du rendement avec leur gestionnaire, encadrée par le Service des RH. Des entrevues de départ sont également effectuées pour obtenir des renseignements. Aucun changement important n'a été effectué dans la fonction des RH en 2018.

## Emploi

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	a. Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région :					
	i. moins de 30 ans (A)	38	246	77	16	16
	ii. de 30 à 50 ans (B)	46	164	50	20	11
	iii. plus de 50 ans (C)	1	2	7	6	8
	iv. Nombre total d'employés se joignant à l'entreprise (= A+B+C)	85	412	134	42	35
	v. Nouvelles embauches - hommes	62	311	100	22	24
	vi. Nouvelles embauches - femmes	23	101	34	20	11
	b. Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région :					
	i. moins de 30 ans (A)	33	157	70	9	17
	ii. de 30 à 50 ans (B)	43	98	49	14	11
	iii. plus de 50 ans (C)	12	17	36	3	8
	iv. Nombre total d'employés quittant l'entreprise (= A+B+C)	88	272	155	26	36
	v. Taux de rotation - hommes	66	212	119	14	30
	vi. Taux de rotation - femmes	22	60	36	12	6
401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	a. Les avantages standard accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel, par sites d'activité importants. Il s'agit notamment et au minimum :					
	i. de l'assurance-vie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non disponible
	ii. des soins de santé	Oui	Oui	Oui	Oui	Non disponible
	iii. de la prise en charge du handicap et de l'invalidité	Oui	Oui	Oui	Oui	Non disponible
	iv. du congé parental	Oui	Oui	Oui	Oui	Non disponible
	v. de la retraite professionnelle	Oui	Oui	Oui	Oui	Non disponible
	vi. de l'actionnariat salarié	Oui	Oui	Oui	Oui	Non disponible
	vii. des autres avantages	Sans objet				
	b. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité »	Sites miniers en exploitation et siège social.				

## Emploi

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration	
401-3 Congé parental	a. Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par genre	Hommes : 937	Hommes : 2 078	Hommes : 605	Hommes : 95	Hommes : Non disponible	
		Femmes : 116	Femmes : 227	Femmes : 63	Femmes : 73	Femmes : Non disponible	
	b. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par genre	Hommes : 54	Hommes : 49	Hommes : 32	Hommes : 0	Hommes : Non disponible	
		Femmes : 12	Femmes : 32	Femmes : 8	Femmes : 2	Femmes : Non disponible	
	c. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre	Hommes : 54	Hommes : 49	Hommes : 32	Hommes : Sans objet – aucun employé en congé parental durant la période de reporting	Hommes : Non disponible	
		Femmes : 12	Femmes : 24	Femmes : 4 (4 encore en congé parental)	Femmes : Sans objet – aucun employé en congé parental durant la période de reporting	Femmes : Non disponible	
	d. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre	Hommes : 54	Hommes : 49	Hommes : 32	Hommes : Sans objet – aucun employé en congé parental durant la période de reporting	Hommes : Non disponible	
		Femmes : 12	Femmes : 32	Femmes : 4 (4 encore en congé parental)	Femmes : Sans objet – aucun employé en congé parental durant la période de reporting	Femmes : Non disponible	
	e. Les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental, par genre	Hommes : Taux de reprise du travail : 100 % Taux de rétention : 98 %	Hommes : 100 %	Hommes : Taux de reprise du travail : 100 % Taux de rétention : 100 %	Hommes : Taux de reprise du travail : 100 % Taux de rétention : 100 %	Hommes : Sans objet – aucun employé en congé parental	Hommes : Non disponible
		Femmes : Taux de reprise du travail : 100 % Taux de rétention : 78 %	Femmes : 97 %	Femmes : Taux de reprise du travail : 100 % Taux de rétention : 100 %	Femmes : Taux de reprise du travail : 100 % Taux de rétention : 100 %	Femmes : Sans objet – aucun employé en congé parental	Femmes : Non disponible

## Relations employés/direction

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires						
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.	Les lois et réglementations du travail varient considérablement d'un pays à l'autre. Puisqu'IAMGOLD détient des exploitations à l'échelle mondiale, il est important qu'elle s'assure de se conformer aux codes du travail locaux.				
		b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	IAMGOLD s'efforce de veiller à la conformité de toutes ses exploitations aux codes du travail locaux.				
		c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	Cet enjeu se limite aux territoires où IAMGOLD exerce ses activités.				
103-2	L'approche managériale et ses composantes	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	Toutes les exploitations d'IAMGOLD respectent les codes du travail locaux et se conforment à la législation nationale, le cas échéant. Les conditions de travail et autres avantages sociaux négociés sont aussi définis dans les conventions collectives.				
		b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	Il est important qu'IAMGOLD respecte les droits de mouvements syndiqués.				
		c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	Voir ci-dessus.				
103-3	Évaluation de l'approche managériale	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	Aucune activité d'audit ou vérification externe ou interne n'a eu lieu en 2018.				
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles		Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
		a. Le nombre minimal de semaines de préavis généralement fourni aux employés et à leurs représentants avant la mise en œuvre de modifications opérationnelles significatives pouvant les toucher considérablement	2 à 3 semaines	4 semaines	2 semaines	2 semaines	Cela dépend de la législation locale : entre 2 et 4 semaines
	b. Pour les organisations disposant d'accords de négociation collective, communiquer si la période de préavis et les dispositions de consultation et de négociation sont précisées dans les accords de négociation collective	Oui	Non	Oui	Non disponible	Non disponible	
MM4	Nombre de grèves et de lock-outs de plus d'une semaine, par pays		Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
		Nombre de grèves et de lock-outs de plus d'une semaine, par pays	0	0	0	Sans objet	Sans objet

## Santé et sécurité au travail

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	La santé et sécurité au travail est importante, puisque les risques importants peuvent donner lieu à des conséquences graves pour les parties prenantes d'IAMGOLD, tant à l'interne (employés et entrepreneurs d'IMG) et à l'externe (communautés hôtes, gouvernement, actionnaires), s'ils ne sont pas gérés efficacement.
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	Des impacts liés à la santé et sécurité peuvent se produire à tout moment et n'importe où aux exploitations d'IAMGOLD.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	La SS est décentralisée aux sites et aux fonctions. Le Service de SS du siège social gère la performance globale en SS, mais chaque site a la responsabilité de gérer sa performance locale en SS, conformément aux normes et aux procédures d'IMG. Des ressources financières sont allouées au niveau du siège social pour soutenir les sites, et des professionnels en SS sont établis à chacun de ses sites.
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	Le programme de santé et sécurité adopte une approche basée sur les risques et est guidé par la vision Zéro Incident. Tous les risques importants en santé et sécurité (SS) sont documentés dans les registres de risques de chacun de ses sites et de ses services, qui sont ensuite consolidés par le chef de l'exploitation pour former le registre des risques de l'entreprise. Une fois les risques identifiés, des contrôles de prévention et d'atténuation sont mis en place pour les gérer, s'ils ne peuvent pas d'abord être éliminés. Des audits et des inspections sont effectués pour assurer le maintien et la performance de ces contrôles.
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	IAMGOLD a comme vision d'être le chef de file de l'industrie minière en offrant un milieu de travail sécuritaire, sain et sans blessure. Ses gens ont le pouvoir d'agir et s'engagent à adhérer à la vision Zéro Incident.
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rapport mensuel et statistiques sur la performance en SS (indicateurs de prévention et de résultats):</b> un processus systématique de déclaration de la performance utilisé par tous les sites d'IAMGOLD.</li> <li>• <b>Procédure de rapport et de distribution lors d'un incident important (RII),</b> qui comprend le partage des leçons tirées.</li> <li>• <b>Programme Mind Body Achievement (MBA):</b> un programme basé sur le comportement visant à réduire, à signaler et à éliminer les situations à risque et à encourager et à améliorer le leadership en sécurité parmi les travailleurs.</li> <li>• <b>IAMTRAVELLING:</b> une initiative de sécurité en voyage pour informer et protéger les voyageurs d'affaires et les employés expatriés voyant à l'étranger.</li> <li>• <b>VDMD:</b> le programme Vers le développement minier durable (VMDM) de l'Association minière du Canada (AMC), qui fait un suivi des initiatives en santé et sécurité, ainsi que des plans de gestion de crises et d'intervention d'urgence.</li> <li>• <b>OHSAS 18001:</b> deux sites sur trois ont la certification OHSAS.</li> <li>• <b>Gestion des risques de l'entreprise:</b> une initiative visant à identifier et à gérer les risques internes en SS.</li> <li>• <b>Programme d'aide aux employés (PAE):</b> une initiative gérée par les RH qui fournit un soutien professionnel pour la santé et le bien-être des employés d'IMG et de leur famille, comme des conseils psychologiques, nutritionnels et financiers.</li> </ul>

## Santé et sécurité au travail

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires						
103-3	<b>Évaluation de l'approche managériale</b>	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;</li> <li>ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;</li> <li>iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale</li> </ul>	<p>La conformité aux objectifs de SS de l'entreprise est mesurée à l'aide d'indicateurs de performance clés (IPC), comprenant les indicateurs de prévention et de résultats, qui sont étudiés en collaboration avec les directeurs généraux et le chef de l'exploitation sur une base mensuelle afin de mettre en application les leçons tirées et de continuellement s'améliorer. Les indicateurs de prévention permettent à IAMGOLD de voir comment atteindre ses objectifs, tandis que les indicateurs de résultats montrent les façons dont les systèmes étaient défectueux et les possibilités d'amélioration.</p> <p>En 2018, le cadre conceptuel en santé et sécurité a été créé, et il sera mis en œuvre au cours des prochaines années.</p>				
403-1	<b>Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction</b>	<p>a. Le niveau auquel chaque comité de santé et sécurité officiel impliquant à la fois les travailleurs et la direction exerce ses activités habituelles au sein de l'organisation</p>	<p><b>Rosebel</b></p> <p>Il existe des comités de sécurité dans les exploitations minières et les services techniques miniers pour surveiller les questions et les difficultés liées à la SS et fournir des conseils à l'égard des programmes de SS. Il y a aussi des comités d'orientation représentés par les services pertinents pour la mise en œuvre de programmes de SS.</p>	<p><b>Essakane</b></p> <p>Le comité de santé et sécurité est composé à 50 % de travailleurs et à 50 % de gestionnaires. Le président du comité est nommé par le directeur général. Il est secondé par 2 vice-présidents : un représentant des travailleurs et un représentant de l'employeur. La structure du comité a été revue en 2018 afin d'ajouter deux types de sous-comités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les comités de santé, sécurité des services</li> <li>• Les comités locaux de santé, sécurité</li> </ul> <p>Au moins 1 membre de chaque comité siège au comité de santé sécurité central.</p>	<p><b>Westwood</b></p> <p>Un comité de santé et sécurité formé de 12 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 membres syndiqués, comprenant 3 travailleurs à la mine, 1 travailleur à l'usine et 3 travailleurs en entretien mécanique et électrique</li> <li>• 5 représentants de l'employeur, comprenant 2 représentants des opérations, 2 de l'usine et 1 de l'entretien mécanique et électrique.</li> </ul>	<p><b>Siège social</b></p> <p>Il y a un comité de santé et sécurité officiel au siège social composé de 8 membres.</p>	<p><b>Exploration</b></p> <p><b>Colombie :</b> Le comité de santé et sécurité est en place, conformément aux lois sur le travail. Des réunions ont lieu tous les trois mois. Le comité de santé et sécurité est composé de deux représentants des employés et d'un représentant de l'employeur, conformément à la loi locale.</p> <p><b>Ontario :</b> Bureau local.</p> <p><b>Pérou :</b> Main-d'œuvre et administration.</p> <p><b>Québec :</b> Aucun comité.</p>
		<p>b. Le pourcentage de travailleurs dont le travail ou le lieu de travail est régi par l'organisation, qui sont représentés par des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction</p>	<p>Entre 50 % et 75 %.</p>	<p>Tous les services ont des représentants au comité de santé et sécurité</p>	<p>72 % des travailleurs sont représentés au comité de santé et sécurité.</p>	<p>100 %</p>	<p><b>Colombie :</b> Les activités en Colombie comptent 10 employés, alors le comité de santé et sécurité représente tous les employés lors des réunions (100 %). Les représentants des employés ont été élus par les employés.</p> <p><b>Ontario :</b> 100 %</p> <p><b>Pérou :</b> 50 %</p> <p><b>Québec :</b> 100 %</p>

## Santé et sécurité au travail

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
403-2 Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	a. Les types d'accidents du travail, le taux d'accidents du travail (TAT), le taux de maladies professionnelles (TMP), le taux de journées de travail perdues (TJP), le taux d'absentéisme (TA) et les décès liés au travail pour tous les employés :					
	i. Types d'accidents du travail	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA).	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA).	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA).	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA).	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA).
	ii. Taux d'accidents du travail (TAT = fréquence des accidents du travail, par rapport à la durée de travail totale de l'ensemble des travailleurs au cours de la période de reporting)	<b>Taux total d'incidents enregistrables (TIE):</b> 1,51 (sur 200 000 heures de travail).	<b>Taux total d'incidents enregistrables (TIE):</b> 0,20 (sur 200 000 heures de travail).	<b>Taux total d'incidents enregistrables (TIE):</b> 8,42 (sur 200 000 heures de travail).	<b>Taux total d'incidents enregistrables (TIE):</b> 0,00 (sur 200 000 heures de travail).	<b>Taux total d'incidents enregistrables (TIE):</b> 0,38 (sur 200 000 heures de travail).
	iii. Taux de maladies professionnelles (TMP = fréquence des maladies professionnelles par rapport au nombre total d'heures travaillées par tous les travailleurs au cours de la période de reporting)	Données non suivies.				
	iv. Taux de journées de travail perdues (TJP) - (taux de jours d'absence, restrictions et transferts [JART] = impact des maladies professionnelles et des accidents entraînant l'absence des travailleurs concernés ; il est exprimé en comparant le nombre total de journées perdues et le nombre total d'heures de travail prévues au cours de la période de reporting)	<b>Taux JART :</b> 0,81 (sur 200 000 heures de travail). <b>TJP :</b> 0,44 (sur 200 000 heures de travail).	<b>Taux JART :</b> 0,13.	<b>Taux JART :</b> 4,88 (sur 200 000 heures de travail).	<b>Taux JART :</b> 0,00 (sur 200 000 heures de travail).	<b>Taux JART :</b> 0,38 (sur 200 000 heures de travail).
	v. Taux d'absentéisme (TA = total des jours d'absence ÷ total des jours de travail prévus à l'horaire pendant la période)	3,57 %	Données non suivies.	10,29 %	Données non suivies.	Données non suivies.
vi. Nombre total de décès liés au travail	0	0	0	0	Aucun	

## Santé et sécurité au travail

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
403-2 (suite) Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail (suite)	b. Les types d'accident du travail, le taux d'accidents du travail (TAT) et les décès liés au travail pour tous les travailleurs (à l'exclusion des employés) dont le poste ou le lieu de travail sont régis par l'organisation :					
	i. Types d'accidents du travail	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA).	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA).	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA).		Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA).
	ii. Taux d'accidents du travail (TAT = fréquence des accidents du travail, par rapport à la durée de travail totale de l'ensemble des travailleurs au cours de la période de reporting)	<b>Taux total d'incidents enregistrables (TIE):</b> 1,73 (sur 200 000 heures de travail).	Non disponible	<b>Taux total d'incidents enregistrables (TIE):</b> 8,02 (sur 200 000 heures de travail).		Non disponible
	iii. Nombre total de décès liés au travail	0	0	0		Aucun
	c. Le systèmes de règles utilisé pour enregistrer et communiquer les statistiques d'accident	OSHA	OSHA	OSHA	OSHA	OSHA
403-3 Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés		<b>Rosebel</b>	<b>Essakane</b>	<b>Westwood</b>		
	a. Si des travailleurs dont le poste ou le lieu de travail sont régis par l'organisation sont impliqués dans des activités liées à une incidence élevée ou un risque élevé de maladies spécifiques	Oui	Oui	Oui		
	Si oui, fournir une brève description des activités et des risques associés	Exploitation minière et entretien à la mine et à l'usine - risques : <ul style="list-style-type: none"> <li>Exposition à la silice, à l'arsenic, au cyanure, au stress thermique, aux vibrations, au bruit, au plomb, à l'ammoniac, aux métaux lourds.</li> </ul>	Il y a principalement le risque de poussières contenant de l'arsenic dans les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Opérateur d'incinérateur à charbon fin ;</li> <li>Opérateur de concasseur</li> <li>Activités à la salle d'or, comme la fusion ;</li> <li>Préparation mécanique au laboratoire ;</li> <li>Foreur ;</li> <li>Les activités à la fosse et au concasseur présentent aussi des risques d'exposition à la silice ;</li> <li>Plomb dans la laboratoire de métallurgie ;</li> <li>Les soudeurs sont exposés aux fumées de soudure.</li> </ul>	Activités liées à l'exploitation souterraine et à l'entretien de l'équipement minier. <ul style="list-style-type: none"> <li>Travail comportant la manutention et le lavage de charges (blessures physiques) ;</li> <li>Travail comportant l'opération de machinerie lourde (blessure physique et bris matériel) ;</li> <li>Exposition à des contaminants : silice (silicose), particules de diesel (cancer), bruit (perte de l'ouïe), stress thermique, fumées de soudure contenant des métaux lourds (cancer), vibration (TMS), produits chimiques (cyanure, SO<sub>2</sub>).</li> </ul>		

## Santé et sécurité au travail

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Éléments d'information		
		Rosebel	Essakane	Westwood
403-4 Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats	a. Si des accords formalisés (locaux ou internationaux) sur la santé et la sécurité ont été conclus avec les syndicats	Oui	Oui	Oui
	b. Le cas échéant, dans quelle mesure (en pourcentage) les diverses questions de santé et de sécurité sont traitées dans ces accords			
	i. L'équipement de protection individuel	100 % (CSS).	100 % (CSS).	100 % (CSS).
	ii. Les comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	100 %, une fois par mois (CSS).	100 %, une fois par mois (CSS).	100 %, une fois par mois (CSS).
	iii. La participation des représentants des travailleurs aux inspections, audits et investigations des accidents relatifs à la santé et à la sécurité	100 % en fonction d'un calendrier.	Non, cela fait partie du code du travail.	100 % en fonction d'un calendrier.
	iv. La formation et l'éducation	Oui, en fonction des besoins de l'année	Non, cela fait partie du code du travail.	Oui, en fonction des besoins de l'année.
	v. Les mécanismes de gestion des plaintes	Participation à 100 %.	Non, cela fait partie du code du travail.	Participation à 100 %.
	vi. Le droit de refuser d'effectuer une tâche dangereuse	Participation à 100 %.	Participation à 100 %.	Participation à 100 %.
vii. Les inspections périodiques	Participation à 100 %.	Participation à 100 %.	Participation à 100 %.	

## Formation et éducation

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Éléments d'information	
		Rosebel	Essakane
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	La formation et l'éducation sont pertinentes dans les exploitations d'IAMGOLD, puisque dans une industrie technique dynamique en constante évolution, il est important pour IAMGOLD d'avoir des travailleurs qualifiés et compétents.	
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	Des occasions de formation et d'éducation sont offertes aux employés d'IAMGOLD.	
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	Voir ci-dessus.	

## Formation et éducation

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires						
103-2	<b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	IAMGOLD fournit des formations sur place ainsi qu'un soutien au développement de carrière par l'entremise d'apprentissages actifs, de projets spéciaux, de rotations de travail, d'affiliations professionnelles et de conférences.				
		b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	IAMGOLD s'engage à fournir à tous les employés le soutien, l'éducation et la formation nécessaires pour assurer un rendement efficace et le maintien des permis et titres professionnels requis.				
		c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	Les évaluations annuelles du rendement sont gérées au moyen du processus de gestion du rendement, qui comprend l'établissement des objectifs ainsi que des évaluations de mi-année et de fin d'année. Les employés et les gestionnaires fixent ensemble les objectifs individuels de rendement qui soutiennent la réalisation des priorités d'affaires. Le suivi des objectifs de rendement rend les individus responsables de leur croissance et de leur développement en tant que membres efficaces de l'équipe d'IAMGOLD. Aucun changement important n'a été apporté à ce processus en 2018.				
103-3	<b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	Voir 103-2 (c).				
404-1	<b>Nombre moyen d'heures de formation par an par employé</b>		<b>Rosebel</b>	<b>Essakane</b>	<b>Westwood</b>	<b>Siège social</b>	<b>Exploration</b>
		a. Le nombre moyen d'heures de formation que les employés de l'organisation ont suivies au cours de la période de reporting, par :					
		i. genre	Catégorie non précisée dans son reporting : 50,30	Hommes : 21 Femmes : 11	Hommes : 6,8 heures Femmes : 5,5 heures	Hommes : Pas de suivi Femmes : Pas de suivi	Hommes : Pas de suivi Femmes : Pas de suivi
404-2	<b>Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition</b>		<b>Rosebel</b>	<b>Essakane</b>	<b>Westwood</b>	<b>Siège social</b>	<b>Exploration</b>
		a. Type et champ d'application des programmes mis en œuvre et de l'assistance fournie pour la mise à niveau des compétences des employés.					
		i. Des séances de formation internes	L'entreprise offre une variété de formations en sécurité et en leadership ainsi que de formations techniques et opérationnelles. Les services des opérations, d'entretien minier et de l'usine ont un service de formation qui dispensent des formations spécialisées pour améliorer les compétences des employés.	Formations en leadership, en gestion et en TI et formations techniques et linguistiques.	Programmes de développement des dirigeants, coffre à outils du superviseur.	Cours de conformité liés au Code de déontologie, à la lutte contre la corruption, etc.	Oui

## Formation et éducation

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration	
404-2 (suite) Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition (suite)	ii. Le financement de formations externes	Oui	Oui	Oui - atelier, séminaire, formation sur l'hydraulique pour les mécaniciens, formation de premier intervenant pour les pompiers.	Oui	Oui	
	iii. Un retour au travail garanti en cas de longs congés sabbatiques?	Si un employé fait une demande de congé sans solde, expliquant les raisons par écrit, sa demande sera évaluée par l'employeur. Dans la mesure où ses tâches le permettent, le congé sans solde sera accordé pour au minimum 1 jour et au maximum 3 mois.  L'employé ne recevra ni salaire ni émoluments durant la période accordée de congé sans solde.  L'employeur a le droit d'approuver ou de refuser les demandes de congé sans solde.	Oui	Au cas par cas.	Au cas par cas.	Non	
	b. Programmes d'aide à la transition fournis pour faciliter l'employabilité future et la gestion de la fin de carrière due à la retraite ou au licenciement :						
	i. La préparation à la retraite pour les départs en retraite volontaires	Non	Non	Non	Oui	Non	
	ii. Le repositionnement pour les personnes souhaitant continuer à travailler	Non	Non	Non	Oui	Non	
	iii. Les indemnités de licenciement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	iv. Les services de placement	Non	Oui	Non	Oui	Non	
	v. L'aide (telle que la formation, le conseil) à la transition vers la vie non active	Non	Non	Non	Oui	Non	
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière		<b>Rosebel</b>	<b>Essakane</b>	<b>Westwood</b>	<b>Siège social</b>	<b>Exploration</b>
		a. Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance et d'évolution de carrière au cours de la période de reporting	Hommes : 42 %	Hommes : 100 %	Hommes : 100 %	Hommes : 100 %	Hommes : 100 %
		Femmes : 64 %	Femmes : 100 %	Femmes : 100 %	Femmes : 100 %	Femmes : 100 %	
		Cadres : 100 %	Cadres : 100 %	Cadres : 100 %	Cadres : 100 %	Cadres : 100 %	
		Non-cadres : 40 %	Non-cadres : 100 %	Non-cadres : 100 %	Non-cadres : 92 %	Non-cadres : 45 %	

## Diversité et égalité des chances

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	IAMGOLD est engagée à l'égard de la diversité et de l'égalité des chances et cherche à offrir des perspectives d'emploi basées sur les compétences et l'expérience.
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. le lieu où les impacts se produisent ;</li> <li>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires</li> </ul>	IAMGOLD est engagée à l'égard de la diversité et l'égalité des chances à toutes ses exploitations.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	Le périmètre de l'enjeu comprend toutes les exploitations gérées par IAMGOLD. Les sites d'exploration et les sites fermés sont inclus, s'il y a lieu.
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	Le Code de déontologie et d'éthique d'IAMGOLD exprime son engagement à l'égard du respect du droit de tous les employés d'obtenir un traitement équitable, l'égalité des chances et un environnement de travail exempt de toute forme de discrimination ou de harcèlement. La politique interne en matière de diversité souligne l'importance d'une main-d'œuvre diversifiée, où les droits et les différences des employés sont maintenus et respectés. Chez IAMGOLD, chaque employé a la responsabilité de maintenir un milieu de travail exempt de toute forme de discrimination ou de harcèlement. La politique fournit aussi des lignes directrices spécifiques soulignant l'engagement de l'entreprise à augmenter la diversité de la haute direction et du conseil d'administration.
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	L'objectif de l'approche managériale est d'efficacement remplir l'engagement de l'entreprise à embaucher des employés en fonction du rendement et des compétences.
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Politiques</li> <li>ii. Engagements</li> <li>iii. Objectifs et cibles</li> <li>iv. Responsabilités ;</li> <li>v. Ressources</li> <li>vi. Mécanismes de gestion des plaintes</li> <li>vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</li> </ul>	<p><b>Norme en matière de diversité</b></p> <p>Code de déontologie et d'éthique</p>
103-3 <b>Évaluation de l'approche managériale</b>	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;</li> <li>ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;</li> <li>iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale</li> </ul>	Dans le cadre de l'engagement d'IAMGOLD à l'égard de la diversité et de l'égalité des chances, elle mesure et surveille régulièrement l'efficacité de ses efforts pour créer et promouvoir un processus d'embauche équitable et une main-d'œuvre diversifiée. Sur une base annuelle, tous les employés sont tenus de réaliser un module de formation en ligne sur le Code de déontologie. Aucun changement important n'a été apporté à cet enjeu en 2018.

## Diversité et égalité des chances

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	a. Le pourcentage d'individus présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversité suivantes :					
	i. genre	Hommes : Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social).	Hommes : 1,04 % (25 sur 2 413).	Hommes : Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social).	Hommes : 80 %	Hommes : Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social).
		Femmes : Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social).	Femmes : 0,08 % (2 sur 2 413).	Femmes : Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social).	Femmes : 20 %	Femmes : Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social).
	ii. groupe d'âge :					
	moins de 30 ans	Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social).	0 %	Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social).	Non disponible	Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social).
	de 30 à 50 ans		23 %			
	plus de 50 ans		6 %			
	iii. le cas échéant, les autres indicateurs de diversité (tels que les minorités ou les groupes vulnérables)	Pas de suivi.	Pas de suivi.	Pas de suivi.	Pas de suivi.	Pas de suivi.
	b. Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle dans chacune des catégories de diversité suivantes :					
	i. genre	Hommes : 89 %	Hommes : 88 %	Hommes : 91 %	Hommes : 56 %	Hommes : 80 %
		Femmes : 11 %	Femmes : 12 %	Femmes : 9 %	Femmes : 44 %	Femmes : 20 %
	ii. groupe d'âge :					
	moins de 30 ans	6 %	13 %	20 %	11 %	16 %
	de 30 à 50 ans	80 %	81 %	56 %	61 %	61 %
plus de 50 ans	14 %	6 %	24 %	28 %	24 %	
iii. le cas échéant, les autres indicateurs de diversité (tels que les minorités ou les groupes vulnérables)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	

## Diversité et égalité des chances

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes					
	a. Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes pour chaque catégorie professionnelle	<b>Administratif/technicien</b> Femmes : Sans objet Hommes : 119 000,00 \$  <b>Professionnel/superviseur</b> Femmes : 94 030,00 \$ Hommes : 129 080,00 \$  <b>Directeur/haut dirigeant</b> Femmes : 144 780,00 \$ Hommes : 144 640,00 \$	<b>Administratif/technicien</b> Femmes : 48 670 \$ CA Hommes : 66 070 \$ CA  <b>Professionnel/superviseur</b> Femmes : 58 000 \$ CA Hommes : 72 940 \$ CA  <b>Directeur/haut dirigeant</b> Femmes : 100 880 \$ CA Hommes : 129 450 \$ CA	<b>Administratif/technicien</b> Femmes : 59 140,00 \$ Hommes : 72 430,00 \$  <b>Professionnel/superviseur</b> Femmes : 81 910,00 \$ Hommes : 99 330,00 \$  <b>Directeur/haut dirigeant</b> Femmes : 129 820,00 \$ Hommes : 135 030,00 \$	<b>Administratif/technicien</b> Femmes : 70 770,00 \$ Hommes : 72 950,00 \$  <b>Professionnel/superviseur</b> Femmes : 93 250,00 \$ Hommes : 94 780,00 \$  <b>Directeur/haut dirigeant</b> Femmes : 147 590,00 \$ Hommes : 154 570,00 \$	<b>Administratif/technicien</b> Femmes : 25 000,00 \$ Hommes : 30 330,00 \$  <b>Professionnel/superviseur</b> Femmes : 54 100,00 \$ Hommes : 52 010,00 \$  <b>Directeur/haut dirigeant</b> Femmes : 148 820,00 \$ Hommes : 121 190,00 \$
	b. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité »	Sites miniers en exploitation et siège social.				

## Lutte contre la discrimination

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>Tous les employés, entrepreneurs et représentants ont le droit de travailler dans un environnement sans discrimination, harcèlement ni violence et où chacun est traité avec respect et dignité.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>le lieu où les impacts se produisent ;</li> <li>la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires</li> </ol> <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p> <p>La norme en matière de discrimination, de harcèlement et de violence au travail s'applique à tous les employés, entrepreneurs et représentants dans le monde, y compris les coentreprises, et à toutes les activités se déroulant sur les lieux où IAMGOLD exerce des activités ou lors de la participation à des activités de la Société ou des événements sociaux.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>Tout employé, entrepreneur ou représentant dont le comportement est discriminatoire, harcelant ou violent s'expose à des mesures disciplinaires incluant, sans s'y limiter, le congédiement pour motif valable et des poursuites en justice. La discrimination en milieu de travail signifie toute action, politique ou différence de traitement (qu'il soit voulu ou non) ayant une incidence néfaste sur une personne en fonction de la race, l'origine ancestrale, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, les croyances (religion), le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'expression sexuelle, l'âge, la situation familiale, un handicap ou toute autre considération non fondée.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>IAMGOLD ne tolère aucune forme de discrimination, de harcèlement ou de violence.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Politiques</li> <li>Engagements</li> <li>Objectifs et cibles</li> <li>Responsabilités</li> <li>Ressources</li> <li>Mécanismes de gestion des plaintes</li> <li>Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</li> </ol> <p>Norme en matière de discrimination, de harcèlement et de violence au travail.</p>

## Lutte contre la discrimination

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires						
103-3	<b>Évaluation de l'approche managériale</b>	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;</li> <li>ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;</li> <li>iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale</li> </ul>	<p>Il existe un programme sur la violence au travail qui accompagne cette norme. Il comprend des mesures et des procédures pour protéger les travailleurs de la violence en milieu de travail, un moyen d'obtenir une aide immédiate ainsi qu'un processus permettant aux travailleurs de signaler des incidents ou d'exprimer des préoccupations.</p> <p>En tant qu'employeur, l'entreprise veille à ce que cette norme et le programme à l'appui soient mis en œuvre et maintenus. Tous les travailleurs et superviseurs recevront des informations et des instructions sur le contenu de la norme et du programme.</p> <p>Les superviseurs sont tenus de respecter cette norme et le programme à l'appui. Les superviseurs ont la responsabilité de s'assurer que les normes et les procédures sont suivies par les travailleurs et que les travailleurs ont l'information dont ils ont besoin pour se protéger. Chaque travailleur doit se conformer à cette norme et au programme à l'appui. Tous les travailleurs sont encouragés à exprimer leurs préoccupations concernant la violence en milieu de travail et à signaler tout incident violent ou toute menace de violence.</p> <p>Aucun changement important n'a été apporté à ce programme en 2018.</p>				
406-1	<b>Cas de discrimination et mesures correctives prises</b>		<b>Rosebel</b>	<b>Essakane</b>	<b>Westwood</b>	<b>Siège social</b>	<b>Exploration</b>
		Le nombre total de cas de discrimination au cours de la période de reporting (motivés par l'origine ethnique, la couleur de peau, le genre, la religion, les opinions politiques, la nationalité ou l'origine sociale, d'après la définition de l'OIT, ou d'autres formes de discriminations pertinentes impliquant des parties prenantes internes et/ou externes dans le cadre de ses activités au cours de la période de reporting)	0	0	0	0	Non disponible
		b. Le statut des cas et les mesures prises concernant :					
		i. les cas examinés par l'organisation	0	0	0	0	Non disponible
		ii. les plans de compensation mis en œuvre	0	0	0	0	Non disponible
		iii. les plans de compensation ayant été mis en œuvre, dont les résultats sont examinés au cours des procédures d'étude de gestion internes de routine	0	0	0	0	Non disponible
		iv. les cas ne faisant plus l'objet de mesures	0	0	0	0	Non disponible

## Pratiques de sécurité

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires						
103-1	<b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	IAMGOLD emploie un personnel de sécurité formé lorsque nécessaire, puisque la sécurité et la sûreté ont une importance primordiale pour l'entreprise.				
		b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	Tous les employés et entrepreneurs en sécurité sont tenus de respecter les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).				
		c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	Tous les employés et entrepreneurs en sécurité sont tenus de respecter les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).				
103-2	<b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	Le personnel de sécurité d'IAMGOLD, y compris les entrepreneurs, reçoit une formation alignée sur les politiques et procédures d'IAMGOLD en matière de droits de la personne. La formation intègre les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).				
		b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	Il est impératif que le personnel de sécurité d'IAMGOLD, y compris les entrepreneurs, respecte les PVSDH et agisse de façon éthique.				
		c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	<b>Politique en matière de droits de la personne</b>				
103-3	<b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	La norme en matière de sûreté d'entreprise s'assure qu'un audit annuel est effectué pour traiter les risques majeurs de sûreté. Ces audits veillent à ce que ses procédures de sûreté soient conformes à la stratégie et aux normes de l'entreprise ainsi qu'à la législation et aux réglementations.  IAMGOLD effectue aussi une inspection annuelle des registres de formation des fournisseurs privés de services de sécurité pour assurer leur conformité à la formation sur les PVSDH ainsi qu'aux formations de mise à jour. La formation sur les PVSDH est fournie par un tiers à des membres clés de la direction et aux surintendants.  Aucun changement important n'a eu lieu en 2018.				
410-1	<b>Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme</b>		<b>Rosebel</b>	<b>Essakane</b>	<b>Westwood</b>	<b>Siège social</b>	<b>Exploration</b>
		a. Le pourcentage de membres du personnel de sécurité ayant reçu une formation formelle aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme et leur application à la sécurité	100 %	66.66 %	Sans objet	Sans objet	Afrique de l'Ouest seulement : 100 %
		b. Si les exigences de formation s'appliquent aux organisations tierces qui fournissent du personnel de sécurité	Oui	60 %	60 %	Sans objet	Afrique de l'Ouest seulement : Oui

## Droits des peuples autochtones

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	Le respect des droits des peuples autochtones est fondamental pour IAMGOLD, surtout en ce qui concerne les activités qui pourraient avoir une incidence sur ces communautés.
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	IAMGOLD déploie des efforts pour que ses employés et entrepreneurs respectent les droits des peuples autochtones.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	IAMGOLD déploie des efforts pour que ses employés et entrepreneurs respectent les droits des peuples autochtones.
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	La gouvernance des relations avec les communautés touchées par ses exploitations est informée par la vision Zéro Incident d'IAMGOLD et, ultimement, est supervisée par le conseil d'administration, par l'entremise du comité sur la sécurité, l'environnement et les réserves. Grâce à cette structure, la vision Zéro Incident d'IAMGOLD reçoit la direction et les ressources nécessaires. Chacun de ses sites gère son propre budget de relations et de développement communautaire. Pour ce faire, ils se fondent sur la politique de développement durable de l'entreprise et, plus précisément, sur son cadre conceptuel en développement durable qui donne des lignes directrices détaillées sur les meilleures pratiques concernant la communauté et en développement communautaire.
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	En ce qui concerne ses communautés hôtes, IAMGOLD a pour objectif d'aller au-delà de l'initiative Zéro Incident et de fournir des améliorations concrètes aux communautés. Ses objectifs sont de développer les capacités, favoriser la croissance économique, contribuer partout où c'est possible à la santé, l'éducation, le sport et la culture, et travailler en partenariat avec les communautés locales.
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	En tant qu'entreprise, IAMGOLD intègre les lignes directrices et normes suivantes à son approche en relations avec la communauté : la Société financière internationale (IFI), l'International Council on Mining and Metals (ICMM), le programme Vers le développement minier durable (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC) ainsi que les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).
103-3 <b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée aux relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes ses exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2018.

## Droits des peuples autochtones

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	a. Le nombre total de cas de violations identifiés des droits des peuples autochtones au cours de la période de reporting	Aucun	Aucun	Aucun		Aucun
	b. Pour les incidents identifiés, le statut des cas et les mesures prises concernant :					
	i. les cas examinés par l'organisation	Sans objet	Sans objet	Sans objet		Sans objet
	ii. les plans de compensation mis en œuvre	Sans objet	Sans objet	Sans objet		Sans objet
	iii. les plans de compensation ayant été mis en œuvre, dont les résultats sont examinés au cours des procédures d'étude de gestion internes de routine	Sans objet	Sans objet	Sans objet		Sans objet
iv. les cas ne faisant plus l'objet de mesures	Sans objet	Sans objet	Sans objet		Sans objet	
MM5 Nombre total d'exploitations situées dans les territoires de peuples autochtones, ou à proximité de ces derniers; nombre et pourcentage d'exploitations ou de sites à l'égard desquels il existe des ententes formelles avec les collectivités autochtones	Si les exploitations sont situées dans les territoires de peuples autochtones, ou à proximité de ces derniers	Oui. Il y a un village à moins d'un kilomètre d'une fosse à ciel ouvert : Royal Hill.	Oui, le site se situe sur un territoire appartenant à des communautés locales, qui ont été compensées dans le cadre d'ententes formelles.	Une entente sur la consultation et l'accommodement entre le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni et le gouvernement du Québec a été conclue en décembre 2016. Aux termes de cette entente, la mine Westwood se situe sur le territoire de la réserve Pikogan et la mine est encouragée à mettre en œuvre les recommandations proposées par la Première Nation dans l'entente de consultation au sujet des entreprises situées sur le territoire de la réserve. Il faut cependant noter que l'entente ne représente pas une obligation légale pour ces entreprises, mais cherche plutôt à encourager de bonnes relations.		
	S'il existe des ententes formelles avec les collectivités autochtones	Il y a un protocole en place pour gérer les activités d'exploitation minière artisanale sur la propriété. Il n'existe aucune entente formelle sur d'autres sujets.	Oui, il y a des ententes formelles dans le cadre du protocole d'entente (2008 et 2012) pour la mise en œuvre et l'agrandissement des activités minières. IAMGOLD a conclu d'autres ententes pour développer les communes (plans communaux de développement) touchées par l'entreprise, ainsi que le conseil régional du Sahel (plan régional de développement).	Non		

## Évaluation des droits de l'homme

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires				
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	IAMGOLD s'engage à établir une culture organisationnelle qui respecte les droits de la personne reconnus internationalement, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, et les quatre principes et droits fondamentaux au travail consacrés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.		
		b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	IAMGOLD déploie des efforts pour faire en sorte que tous ses employés et entrepreneurs respectent les principes de droits de la personne, y compris dans le cadre de la politique d'approvisionnement.		
		c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	IAMGOLD déploie des efforts pour faire en sorte que tous ses employés et entrepreneurs respectent les principes de droits de la personne, y compris dans le cadre de la politique d'approvisionnement.		
103-2	L'approche managériale et ses composantes	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	IAMGOLD a une politique de développement durable qui intègre les droits de la personne. Son cadre conceptuel en développement durable fournit des directives spécifiques pour mettre en place la politique de façon uniforme et selon les meilleures pratiques à tous les sites.		
		b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	L'objectif de l'approche managériale est de s'assurer que les droits de la personne de toutes les parties prenantes des exploitations d'IAMGOLD sont respectés.		
		c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	Politique en matière de droits de la personne		
103-3	Évaluation de l'approche managériale	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée aux relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes ses exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2018.		
412-1	Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts		<b>Rosebel</b>	<b>Essakane</b>	<b>Westwood</b>
	a. Le nombre total et le pourcentage d'opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations de l'impact sur les droits de l'homme, par pays		Un cas. En 2017-2018, Rosebel a réalisé une EIES pour le projet Pikin Saramacca (fosse satellite de Rosebel), dans laquelle des incidences possibles sur les droits de la personne étaient mises en évidence.	À toutes les occasions, notons la présence de représentants des droits de la personne (associations/ONG ou services de l'État) durant les négociations de réinstallation, le comité de suivi de la réinstallation et le comité de communication de la mine Essakane. IAMGOLD a invité le directeur régional des droits de la personne ainsi que des associations de protection des populations et des droits de la personne à visiter la mine et ses installations et à constater les réalisations sociales.	Aucun contrôle du respect des droits de la personne n'a été effectué à Westwood durant l'année de déclaration.

## Évaluation des droits de l'homme

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
412-2 Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	a. Le nombre total d'heures de la période de reporting consacrées à la formation aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme qui sont pertinentes pour les opérations	Tous les employés (70) et entrepreneurs (65) en sécurité ont reçu la formation sur les principes volontaires sur les droits de l'homme. Une formation de recyclage, comportant 8 heures de formation, est fournie annuellement. Au total, 69 employés ont pris part à cette formation.	Tous les employés (78) ont été formés, en moyenne pendant 4 heures.	Aucune : il est attendu que tous les employés respectent la loi canadienne.
	b. Le pourcentage d'employés formés au cours de la période de reporting sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme qui sont pertinentes pour les opérations	6,04 %	66 % de tous les employés en sûreté ont reçu la formation sur les principes volontaires sur les droits de l'homme.	Aucun : il est attendu que tous les employés respectent la loi canadienne.
412-3 Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme	a. Le nombre total et le pourcentage d'accords et de contrats d'investissement important incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme (qui ont permis à l'organisation de détenir des parts dans une autre entité ou de lancer un projet d'investissement de capitaux significatif au plan financier)	Aucun accord d'investissement important n'a été signé durant la période de reporting.		
	b. La définition utilisée pour « accords et contrats d'investissement importants »	Un accord qui a permis à l'organisation de détenir des parts dans une autre entité ou de lancer un projet d'investissement de capitaux significatif au plan financier.		

## Communautés locales

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	Le respect des communautés locales revêt une importance fondamentale pour IAMGOLD.
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	IAMGOLD déploie des efforts pour faire en sorte que tous ses employés et entrepreneurs respectent les communautés locales et pour limiter au minimum les impacts de ses activités sur les communautés.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	IAMGOLD déploie des efforts pour faire en sorte que tous ses employés et entrepreneurs respectent les communautés locales et pour limiter au minimum les impacts de ses activités sur les communautés.
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	La gouvernance des relations avec les communautés touchées par ses exploitations est informée par la vision Zéro Incident d'IAMGOLD et, ultimement, est supervisée par le conseil d'administration, par l'entremise du comité sur la sécurité, l'environnement et les réserves. Grâce à cette structure, la vision Zéro Incident d'IAMGOLD reçoit la direction et les ressources nécessaires. Chacun de ses sites gère son propre budget de relations et de développement communautaire. Pour ce faire, ils se fondent sur la politique de développement durable d'IAMGOLD et, plus précisément, sur le cadre conceptuel en développement durable qui donne des lignes directrices détaillées sur les meilleures pratiques concernant la communauté et en développement communautaire.
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	En ce qui concerne ses communautés hôtes, IAMGOLD a pour objectif d'aller au-delà de l'initiative Zéro Incident et de fournir des améliorations concrètes aux communautés. Ses objectifs sont de développer les capacités, favoriser la croissance économique, contribuer partout où c'est possible à la santé, l'éducation, le sport et la culture, et travailler en partenariat avec les communautés locales.
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	En tant qu'entreprise, IAMGOLD intègre les lignes directrices et normes suivantes à son approche en relations avec la communauté : la Société financière internationale (IFI), l'International Council on Mining and Metals (ICMM), le programme Vers le développement minier durable (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC) ainsi que les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).
103-3 <b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée aux relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes ses exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2018.

## Communautés locales

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Exploration
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement				
	a. Le pourcentage d'opérations avec mise en œuvre de l'implication de la communauté locale, des évaluations des impacts et/ou de programmes de développement, notamment l'utilisation :				
	i. d'évaluations des impacts sociaux, comprenant des évaluations de l'impact de genre, d'après des processus participatifs	Oui, une étude d'évaluation des besoins a été réalisée dans chacune des sept communautés d'intérêt de Rosebel entre 2017 et 2018.	Voir l'étude de la Direction générale de l'économie et de la planification (DREP) sur l'amélioration des conditions de vie, les études socioéconomiques spécifiques (PAR 2, PAR 1), l'étude d'INSUCO.	Puisque la mine Westwood est située à l'extérieur des centres urbains, aucune incidence n'est observée au site.	<p><b>Ontario:</b> Oui, dans le cadre du processus d'évaluation environnementale pour les gouvernements provincial et fédéral.</p> <p><b>Colombie:</b> 16 rencontres communautaires ont eu lieu avec les gens des municipalités d'El Zancudo, de Sitio Viejo, d'Otra Mina et de Tiritibi ; au total, 389 personnes ont participé.</p> <p><b>Suriname:</b> Processus d'EIES terminé pour Saramacca.</p> <p><b>Pérou:</b> 100 %</p> <p><b>Sénégal:</b> Processus d'EIES terminé pour Boto.</p>
	ii. des évaluations et de la surveillance constante des impacts environnementaux	Rosebel a effectué une évaluation des impacts environnementaux, et il y a actuellement des programmes de surveillance environnementale de la faune sauvage, de la vie aquatique et des eaux de surface et souterraines, en fonction des résultats de cette étude.  L'EIES du projet de la fosse satellite Saramacca a été finalisée en décembre 2018. Il existe un processus continu de mise à jour de toutes les procédures de Rosebel afin d'y inclure les constatations s'appliquant à ce projet.	Diverses surveillances du Bureau national des évaluations environnementales (BUNEE), du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina Faso (BUMIGEB), de l'Inspection générale des mines, audit ISO 14001 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure des vibrations dans les villages à proximité; mesures réalisées en présence des communautés</li> <li>Mesure du bruit</li> <li>Comité permanent sur les polluants, et attentes des conseils villageois de développement de la commune de Falagountou et de la municipalité de Gorom-Gorom.</li> </ul>	La surveillance est effectuée conformément aux réglementations fédérales et provinciales. Elle est effectuée à l'intérieur de l'échéance voulue.	<p><b>Ontario:</b> Oui, dans le cadre du processus d'évaluation environnementale pour les gouvernements provincial et fédéral.</p> <p><b>Colombie:</b> IANGOLD a fait un suivi des conditions des eaux dans les zones d'exploration et a effectué deux études à différents moments dans le but de recueillir des données sur la qualité de l'eau avant et après le début du processus de forage.</p> <p><b>Pérou:</b> 100 %</p> <p><b>Suriname:</b> Processus d'EIES terminé pour Saramacca.</p> <p><b>Sénégal:</b> Processus d'EIES terminé pour Boto.</p>

## Communautés locales

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Exploration
413-1 (suite) Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement (suite)	iii. de la divulgation publique des résultats des évaluations des impacts sociaux et environnementaux	Oui, des rencontres de divulgation publique ont eu lieu à Paramaribo et dans les communautés locales à Brokopondo.	Par l'entremise d'organisations, comme le comité de communication de la mine Essakane (CCME), le comité de Falagountou sur les polluants, le rapport du ministère des Mines, le rapport du programme de gestion opérationnelle, sociale et environnementale.	Les résultats de la surveillance sont accessibles au public, sur demande.	<p><b>Colombie:</b> Présentation à l'autorité environnementale CORANTIOQUIA d'un rapport sur ses réalisations liées aux pratiques environnementales. Les résultats du rapport ont été présentés à la communauté locale durant ses rencontres régulières.</p> <p><b>Ontario:</b> Oui, le document sur le processus d'évaluation environnementale est accessible en entier sur le site Web de l'entreprise. Des divulgations publiques sont aussi faites par des bulletins d'information trimestriels et des assemblées publiques.</p> <p><b>Pérou:</b> 100 %</p> <p><b>Suriname:</b> EIES terminée pour Saramacca.</p> <p><b>Sénégal:</b> EIES envoyée et approuvée par le gouvernement, divulgation partielle du rapport au grand public.</p>
	iv. de programmes de développement des communautés locales fondés sur les besoins des communautés locales	Oui. Programme de développement communautaire ajusté en fonction de l'étude récente sur la perception des communautés et de l'évaluation en 2014. Elle effectue actuellement une nouvelle évaluation des besoins.	Oui. Programme de développement communautaire ajusté en fonction de l'étude récente sur la perception des communautés et de l'évaluation en 2014. Elle effectue actuellement une nouvelle évaluation des besoins.	Oui, par l'entremise des plans communaux de développement (PCD) et des plans régionaux de développement (PRD). En collaboration avec les populations, cette évaluation a donné lieu à l'identification et à la priorisation des besoins en investissement : éducation, santé, agriculture, environnement, infrastructures économiques, eau, développement des compétences des fournisseurs, soutien aux foyers vulnérables, assainissement, accès à l'énergie.	La mine Westwood prend part à la culture, aux sports, à l'éducation et à la santé des communautés locales.

## Communautés locales

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Exploration
413-1 (suite) Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement (suite)	v. de programmes d'implication des parties prenantes fondés sur l'identification de ces dernières	Oui, l'identification des parties prenantes est effectuée régulièrement en cas de changement de la dynamique, et l'engagement est ajusté en conséquence.	Le programme de renforcement des entreprises locales, le programme d'appui à l'éducation professionnelle au profit des élèves, des enseignants et des jeunes, le programme d'appui aux activités des jeunes (sports et culture) le programme d'appui aux activités des femmes (micro-crédit, sensibilisation sur les fléaux sociaux etc.), le programme d'appui aux ménages vulnérables, le programme de sécurité alimentaire, le développement des jardins maraîchers au profit des femmes, le programme de recheptelisation des ménages vulnérables, les activités génératrices de revenu au profit des femmes, le fonds Fer pour le financement des projets des jeunes et des femmes, le programme de développement de jardins maraîchers, le partenariat avec le PNUD et la FAO pour soutenir les jardins maraîchers.	Les programmes d'implication des parties prenantes prennent en compte les différentes cultures des parties prenantes.	<p><b>Ontario:</b> Oui, dans le cadre du processus d'évaluation environnementale pour les gouvernements provincial et fédéral.</p> <p><b>Colombie:</b> De nombreuses rencontres et visites guidées aux zones d'exploration et de forage avec les parties prenantes pour expliquer le processus et répondre aux questions.</p> <p><b>Pérou:</b> 100 %</p> <p><b>Sénégal:</b> Oui, identification des parties prenantes effectuée dans le cadre du processus de l'EIES. Des plans d'implication des parties prenantes ont été créés et mis en œuvre.</p>
	vi. de comités et de procédures de consultation de la communauté locale au sens large qui incluent les groupes vulnérables	Oui. IAMGOLD a des comités de consultation dans toutes les communautés d'intérêt, spécialement axés sur les jeunes (développement des compétences des jeunes) et les femmes (programmes spéciaux de formation).	Comités de suivi de la réhabilitation 1 et 2, comité de communication de la mine Essakane (CCME), visite communautaire, visites de la direction, rapport de RSE, rapport au Ministère des Mines, enquêtes publiques.	Des rencontres périodiques sont établies pour rencontrer la communauté.	Non disponible
	vii. de comités d'entreprise, de comités de santé et de sécurité au travail et d'autres organes de représentation des travailleurs visant à gérer les impacts	Il y a des comités de consultation représentant l'entreprise dans toutes les communautés d'intérêt.	Comité sur l'environnement, la santé et la sécurité.	Un comité de santé et sécurité a été mis en place au site minier.	<p><b>Colombie:</b> rencontres communautaires régulières et comités de santé et de sécurité au travail.</p> <p><b>Ontario:</b> Oui, dans le cadre des ententes sur les répercussions et les avantages conclues avec les Premières Nations locales.</p> <p><b>Pérou:</b> 80 %</p> <p><b>Sénégal:</b> Oui, réunions hebdomadaires sur la santé et sécurité.</p>

## Communautés locales

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Exploration
413-1 (suite) Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement (suite)	viii. de mécanismes officiels de gestion des plaintes de la communauté locale	Oui. IAMGOLD a un mécanisme approuvé de plaintes pour traiter et gérer toutes les plaintes.			<p><b>Colombie:</b> comités d'entreprise, comités de santé et de sécurité au travail et autres organes de représentation des travailleurs visant à gérer les impacts.</p> <p><b>Ontario:</b> Un processus formel de plaintes existe.</p> <p><b>Pérou:</b> 100 %</p> <p><b>Sénégal:</b> Processus formel en cours d'élaboration; processus informel en place.</p>
413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	a. Les activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales, notamment :				
	i. le lieu géographique des sites d'activité	Oui, district de Brokoondo.	Oui, principalement les communes de Falagountou et de Gorom Gorom et les villages à proximité.	Preissac, Cadillac	Non disponible
	ii. si oui, décrire les impacts négatifs potentiels et réels significatifs des activités	Oui. Toutefois, tous les impacts possibles sont gérés soigneusement par un engagement préalable et/ou une évaluation scientifique, s'il y a lieu. Des plans d'évaluation et de gestion des impacts ont été élaborés et mis en œuvre pour identifier et atténuer ces impacts. Le bruit et les vibrations d'une des fosses sont clairement perceptibles dans le village le plus près. Les villageois et l'entreprise utilisent la même route d'accès, ce qui engendre des accumulations excessives de poussière. L'infrastructure de l'entreprise limite l'accès des villageois aux zones de chasse, de pêche, de coupe et d'exploitation minière artisanale en raison d'accords sur les terres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de terres cultivables</li> <li>• Génération de poussière, de bruit et de vibrations</li> <li>• Diminution des ressources d'eau</li> <li>• Contamination de l'eau, du sol et de l'air</li> <li>• Perte de zones de pâturage</li> </ul>	Événements sismiques; préoccupations des communautés liées au dommages structuraux de maisons causés par des événements sismiques. Le bris de barrages pourraient aussi représenter un risque pour les communautés.	Non disponible

## Communautés locales

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Exploration
MM6 Nombre et description de tout conflit significatif lié à l'usage du territoire ou au droit coutumier des collectivités locales ou des peuples autochtones	Nombre de conflits significatifs liés à l'utilisation du territoire ou de ressources des communautés locales et des peuples autochtones associées aux activités actuelles, planifiées ou proposées	Grâce à la conclusion du protocole de Roma East avec les exploitants miniers artisanaux du village local en 2017, tout problème concernant l'accès des exploitants miniers artisanaux de Nieuw Koffiekamp aux ressources naturelles a été réglé. Ce protocole conclu entre plusieurs parties prenantes fournit une occasion aux exploitants miniers artisanaux de Nieuw Koffiekamp de travailler sur la concession de Rosebel. Ce protocole est surveillé par les parties prenantes qui ont signé l'entente, soit le gouvernement du Suriname, l'autorité locale (commissaire du district de Brokopondo), l'autorité traditionnelle de Nieuw Koffiekamp, et Makambo, l'organisation des exploitants miniers artisanaux de Nieuw Koffiekamp.	Aucun, mais le registre des conflits fait état de 224 conflits mineurs liés aux activités de sautage.	Aucun	Non disponible
	Décrire la nature de ces conflits	Aucun conflit actuellement; engagement en continu avec les parties prenantes de la communauté dans le cadre du protocole de Roma East.	Les plus importants concernent : effets du sautage (143), perturbation des terres (24), embauche (10), poussière (11) et achats et services (8).	Sans objet	Non disponible
	Statut des conflits liés à l'utilisation du sol, aux droits coutumiers des communautés locales et aux peuples indigènes	Le conflit (concernant l'accès à des terres économiquement viables pour l'exploitation minière artisanale près du village) a été réglé par un protocole de partenariat avec toutes les parties prenantes pertinentes, notamment les dirigeants du village, le gouvernement du Suriname, les exploitants miniers artisanaux et les organismes d'application de la loi.	Tous les dossiers de conflits ont été traités et la plupart ont été fermés. Les plaintes en suspens concernent principalement les effets du sautage et la poussière, pour lesquels un comité spécial (commission sur les nuisances), dirigé les maires, a été mis sur pied; de plus, des études ont été entamées afin de trouver des solutions.	Sans objet	Non disponible
	Définition d'un conflit important	IAMGOLD classe les conflits sur une échelle de 1 à 5, et les conflits de niveau 4 ou 5 sont considérés comme des conflits « importants ». Un conflit de niveau 4 serait un conflit qui occasionnerait des manifestations, des arrestations ou des allégations de violation des droits de la personne, tandis qu'un conflit de niveau 5 donnerait lieu à une audience devant un tribunal international ou de très importantes manifestations causant des blessures graves ou la mort.			

## Communautés locales

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Exploration
MM7 Mesures dans lesquelles des mécanismes de plaintes ont été utilisés afin de résoudre les contestations liées à l'usage du territoire ou au droit coutumier des collectivités locales ou des peuples autochtones, et les résultats	Quelles mesures ont été prises pour résoudre les conflits liés à l'utilisation du sol, aux droits coutumiers des communautés locales et aux peuples indigènes?	Il n'avait aucun conflit durant l'année lié à l'utilisation du sol.	Recensement des biens par un organisme indépendant, mise en place d'un comité de négociation aboutissant à des ententes de compensations autour de : remplacements des champs, compensation financière, mise en œuvre d'un programme de restauration des moyens de subsistance (labour, fourniture d'engrais et de semences, accompagnement technique).	Il n'avait aucun conflit durant l'année lié à l'utilisation du sol.	Non disponible
	Les procédures de plaintes ont-elles été utilisées?	Sans objet	Oui, la procédure de plaintes a été utilisée. Réception de la plainte (téléphone, rencontre, lettre, etc.), information au plaignant que la plainte sera analysée, proposition de solution, validation et mise en œuvre de la solution. La plainte est fermée lorsqu'une solution a été mise en œuvre.	Sans objet	Non disponible
	Quel était le résultat des procédures utilisées?	Sans objet	Toutes les plaintes enregistrées ont été traitées et majoritairement fermées. Les plaintes non résolues sont essentiellement liées aux impacts du sautage pour lesquels un comité spécial a été mis en place avec les communautés afin de trouver la meilleure solution. Il y a aussi quelques plaintes liées aux champs dont la résolution est en cours.	Sans objet	Non disponible

## Exploitation minière artisanale

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	L'exploitation minière artisanale peut être difficile à éviter dans des zones où la réglementation publique à cet effet est minimale ou inexistante. IAMGOLD reconnaît les impacts négatifs de ses activités et déploie des efforts pour les réduire à ses sites.
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	L'enjeu se limite aux endroits où elle détient des sites en exploitation.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	L'enjeu se limite aux endroits où elle détient des sites en exploitation.
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	IAMGOLD déploie des efforts pour faire en sorte que ses exploitations coexistent harmonieusement avec les exploitants miniers artisanaux, incluant de fournir à ces derniers des formations sur les méthodes sécuritaires de manutention des produits chimiques. Elle a un certain nombre d'accords en place avec des exploitants miniers artisanaux à l'échelle mondiale.
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	L'objectif de cette approche est d'assurer que les bonnes pratiques en santé et sécurité sont respectées et que l'impact sur l'environnement est minimal.
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	En tant qu'entreprise, IAMGOLD intègre les lignes directrices et normes suivantes à son approche en relations avec la communauté : la Société financière internationale (IFI), l'International Council on Mining and Metals (ICMM), le programme Vers le développement minier durable (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC) ainsi que les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).
103-3 <b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée aux relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes ses exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2018.

## Exploitation minière artisanale

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
MM8 Nombre (et pourcentage) de sites d'exploitation de l'entreprise sur lesquels, ou à proximité desquels, se déroulent des activités minières artisanales ou à petite échelle (ASM); risques associés à ces activités et mesures prises pour les gérer ou les atténuer	Indiquer les endroits où l'exploitation minière artisanale a lieu, aux sites de l'entreprise ou à proximité, ou là où elle présente des risques pour les exploitations de l'entreprise	À la fosse Roma East, en conformité au protocole Roma East conclu avec plusieurs parties prenantes (les parties prenantes importantes comprennent l'organisation d'exploitants miniers artisanaux de Nieuw Koffiekamp, le gouvernement du Suriname et Rosebel).	Il y a des sites d'orpaillage traditionnel tout autour du site minier. Les activités d'exploitation sont effectués dans un lieu clôturé, alors les risques sont réduits. Par contre, il existe une interaction en ce qui concerne les activités d'exploration. Elle surveille donc les activités d'exploitation aurifère autour de la mine, offrons un soutien aux chefs de l'association pour les sensibiliser et fournir de meilleurs soins de santé, et dialogue avec les exploitations minières artisanales pour faciliter le travail de l'organisation.	Aucun
	Signaler le nombre de sites d'exploitation minière artisanale sur le site ou à proximité et décrire la situation	Un site d'exploitation à la fosse Roma East, à la concession Rosebel. Il y a deux sites d'exploitation connus à l'extérieur de Rosebel, mais à proximité, qui sont étroitement gérés par Rosebel et le gouvernement du Suriname.	Environ 6 en 2018, mais le nombre change souvent.	Sans objet
	Identifier la nature des risques (répondre oui ou non aux enjeux ci-dessous et fournir une brève description, incluant les mesures prises pour gérer et atténuer ces risques) :			
	i. Risques environnementaux (par exemple : pollution au mercure et au cyanure, décharge de résidus dans les réseaux hydrographiques)	Risques : utilisation du mercure, gestion inappropriée des déchets dans une exploitation minière artisanale.	Risques : ouverture de carrière, creusage de trous profond, éboulement, pollution de l'eau et de l'air due à l'utilisation des produits chimiques tels le cyanure et le mercure.	Sans objet
		Mesures d'atténuation : centralisation des activités d'exploitation minière artisanale pour mieux contrôler la dispersion sur la propriété de Rosebel. Malgré le fait que ni Rosebel ni le gouvernement local n'exercent de contrôle sur les actions de ces tiers, ils exercent leurs activités dans des zones désignées du site d'exploitation.  Grâce à la formation fournie par Rosebel et à une sensibilisation en continue offerte dans le cadre d'un engagement, les zones désignées permettent une meilleure gestion des stériles et des résidus des activités d'exploitation minière artisanale.	Mesures d'atténuation : information et sensibilisation par l'Association des orpailleurs appuyées financièrement par Essakane pour mener ces activités de prévention.	Sans objet
	ii. Risques et accès des équipes de sécurité	Risques : violence contre le personnel de sûreté et les forces gouvernementales.	Risques : agressions physiques ou verbales, risque de tomber dans un trou, difficultés d'accès, risques d'effondrement des galeries des orpailleurs.	Sans objet
	Mesures d'atténuation : Véhicules munis de grilles métalliques sur les vitres et personnel muni d'EPI tactique (p. ex. boucliers et casques antiémeutes).	Mesures d'atténuation : information fournie par les leaders communautaires et les associations d'orpailleurs.	Sans objet	

## Exploitation minière artisanale

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
MM8 (suite) Nombre (et pourcentage) de sites d'exploitation de l'entreprise sur lesquels, ou à proximité desquels, se déroulent des activités minières artisanales ou à petite échelle (ASM); risques associés à ces activités et mesures prises pour les gérer ou les atténuer (suite)	iii. Risques pour la santé	Risques : Oui, déchets ménagers et huile, utilisation de mercure dans les activités minières.	Risques : Contamination par les polluants, poussière, chutes pouvant causer la mort.	Sans objet
		Mesures d'atténuation : actions de tiers sur lesquelles ni Rosebel ni le gouvernement local n'exerce de contrôle. Allocation de zones spécialement désignées pour les déchets ménagers, l'huile usagée, les résidus et un circuit fermé pour les eaux résiduaires.	Mesures d'atténuation : information, participation des leaders communautaires, participation des orpailleurs, soutien pour une sensibilisation et une meilleure prise en charge sanitaire, installation de latrines, etc.	Sans objet

## Réinstallation

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	Par la nature de l'exploitation minière, les activités de production nécessitent intrinsèquement une utilisation et une transformation du sol. IAMGOLD s'engage à réinstaller ses sites d'une façon sécuritaire et durable pour l'environnement et les communautés locales.
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	IAMGOLD s'efforce de limiter la réinstallation de communautés dans la mesure du possible.
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	Voir ci-dessus.
103-2 L'approche managériale et ses composantes	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	La norme en matière de développement durable d'IAMGOLD définit la nécessité d'un plan de fermeture dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social requise à chaque site. Le plan de fermeture doit décrire la stratégie proposée du site pour la transition à un état stable à la fin des activités minières commerciales, et il sera élaboré sous la direction de l'équipe de santé, sécurité et développement durable du siège social, en coordination avec la direction du site et l'équipe d'exploitation.
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	L'objectif de l'approche managériale est de s'assurer que chaque site dispose d'un plan exhaustif pour la réhabilitation de la concession minière qui répond à toutes les exigences de la norme de fermeture de l'entreprise.
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	En tant qu'entreprise, IAMGOLD intègre les lignes directrices et normes suivantes à son approche en relations avec la communauté : la Société financière internationale (IFI), l'International Council on Mining and Metals (ICMM), le programme Vers le développement minier durable (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC) ainsi que les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH). Plus précisément, sa politique de réinstallation utilise la norme de performance 5 des directives de l'IFI et dispose de lignes directrices exhaustives sur l'engagement communautaire afin d'assurer un processus participatif pour toutes les parties prenantes.

## Réinstallation

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires				
103-3	<b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée aux relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes ses exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2018.		
MM9	<b>Sites où des réinstallations ont eu lieu, nombre de foyers réinstallés pour chaque occasion, et impacts de la réinstallation sur les moyens de subsistance</b>		<b>Rosebel</b>	<b>Essakane</b>	<b>Westwood</b>
		Y a-t-il eu des réinstallations de communautés?	Non	Non	Non
		Pour chaque réinstallation, fournir les renseignements suivants :			
		i. Le nombre de foyers touchés par le programme de réinstallation	Sans objet	Sans objet	Sans objet
		Si le nombre n'est pas disponible, combien de personnes étaient touchées?			
		ii. Quels processus de consultation et mesures ont été mis en place pour rétablir la communauté touchée?	Sans objet	Sans objet	Sans objet
		iii. Quel était le processus pour atténuer les impacts de la réinstallation?	Sans objet	Sans objet	Sans objet
		iv. Quels ont été les résultats concernant les moyens de subsistance, y compris l'utilisation durable du sol?	Sans objet	Sans objet	Sans objet
		v. Y a-t-il eu des conflits importants liés à la réinstallation et aux processus utilisés pour régler les problèmes restants? Si oui, les décrire	Sans objet	Sans objet	Sans objet

## Planification de la fermeture

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires				
103-1	<p><b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b></p>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	Un gisement économique est considéré comme n'étant pas infini, et l'exploitation active finira par se terminer. IAMGOLD s'engage à l'égard de la fermeture minière responsable.		
		b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. le lieu où les impacts se produisent ;</li> <li>ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires</li> </ul>	Le périmètre de l'enjeu comprend toutes les exploitations gérées par IAMGOLD. Il est attendu que les plans de fermeture des projets avancés d'exploration et de mise en valeur, et les sites fermés respectent ou aillent au-delà des lois et réglementations pertinentes.		
		c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	Les projets en coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.		
103-2	<p><b>L'approche managériale et ses composantes</b></p>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	La norme en matière de développement durable d'IAMGOLD définit la nécessité d'un plan de fermeture dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social requise à chaque site. Le plan de fermeture doit décrire la stratégie proposée du site pour la transition à un état stable à la fin des activités minières commerciales, et il sera élaboré sous la direction de l'équipe de santé, sécurité et développement durable du siège social, en coordination avec la direction du site et l'équipe d'exploitation.		
		b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	Les plans de fermeture sont exigés à toutes les exploitations d'IAMGOLD. La plupart des plans de fermeture sont régulièrement mis à jour au cours de la durée de vie de la mine (DVM). Les plans de fermeture minière sont mis à jour tous les 5 ans pour les sites d'exploitation ou en fonction des règlements de la direction. La réhabilitation progressive est fortement encouragée, lorsqu'elle est possible.		
		c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Politiques</li> <li>ii. Engagements</li> <li>iii. Objectifs et cibles</li> <li>iv. Responsabilités</li> <li>v. Ressources</li> <li>vi. Mécanismes de gestion des plaintes</li> <li>vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives</li> </ul>	Le but de la gestion est de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se conformer à toutes les exigences réglementaires applicables ;</li> <li>- Se préparer adéquatement pour la transition d'exploitation à la fermeture afin d'assurer que les aspects environnementaux et sociaux sont pris en compte et qu'un financement suffisant est prévu ;</li> <li>- Mettre en place les activités de réhabilitation et surveiller leur efficacité.</li> </ul> IAMGOLD élabore une norme interne de fermeture décrivant en plus de détails les exigences de fermeture définies dans la norme en matière de développement durable d'IAMGOLD.		
103-3	<p><b>Évaluation de l'approche managériale</b></p>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;</li> <li>ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;</li> <li>iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale</li> </ul> </li> </ul>	En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD adhère au cadre sur la fermeture de mines de VDMD.	Les plans de fermeture sont en cours de mise à jour à ses sites.	
MM10	<p><b>Nombre et pourcentage d'exploitations ayant un plan de fermeture</b></p>		<p><b>Rosebel</b></p>	<p><b>Essakane</b></p>	<p><b>Westwood</b></p>
	Plan de fermeture (oui/non, date de la dernière mise à jour, statut)	Oui, plan de fermeture mis à jour en 2018.	Oui, 2013, mise à jour en cours.	Oui, plan de fermeture mis à jour en 2016.	
	Pourcentage d'exploitations ayant un plan de fermeture	100 %. Les plans de fermeture minière sont régulièrement revus et mis à jour et aident à documenter les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS), qui sont mises à jour au moins annuellement.			

## Politiques publiques

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires						
103-1 <b>Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre</b>	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	Comme c'est le cas avec ses communautés hôtes, IAMGOLD déploie des efforts pour maintenir de bonnes relations par l'entremise d'un dialogue continu avec les gouvernements hôtes afin de promouvoir la confiance et la transparence.					
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires	Cet enjeu se limite à ses exploitations et à ses activités.					
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	Cet enjeu se limite à ses exploitations et à ses activités.					
103-2 <b>L'approche managériale et ses composantes</b>	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	Pour des questions de principe et de politique, IAMGOLD ne verse pas de contribution à des partis politiques, à des politiciens ou à des institutions affiliées.					
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	Pour des questions de principe et de politique, IAMGOLD ne verse pas de contribution à des partis politiques, à des politiciens ou à des institutions affiliées.					
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant : i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives	Pour des questions de principe et de politique, IAMGOLD ne verse pas de contribution à des partis politiques, à des politiciens ou à des institutions affiliées.					
103-3 <b>Évaluation de l'approche managériale</b>	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale	Aucune revue de l'approche managériale en 2018.					
415-1 <b>Contributions politiques</b>			<b>Rosebel</b>	<b>Essakane</b>	<b>Westwood</b>	<b>Siège social</b>	<b>Exploration</b>
	a. La valeur monétaire totale des contributions politiques financières et en nature distribuées directement et indirectement, ventilée par l'organisation par pays et destinataire/bénéficiaire		0	0	0	0	0
	b. Le cas échéant, les modalités d'estimation de la valeur monétaire des contributions en nature		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

